

Fiscalité : le livre blanc introduirait l'« impôt négatif »

MIVILLE TREMBLAY
de la Presse canadienne

Dans son livre blanc sur la fiscalité, le gouvernement du Québec propose-rait jeudi des changements audacieux, destinés non seulement à soulager tous les contribuables, mais surtout à donner une nouvelle chance aux assistés sociaux, en les incitant davantage à retourner au travail.

Selon des informations obtenues de sources fiables par la Presse canadienne, le document d'environ 350 pa-

ges propose la fusion complète de tous les programmes d'aide aux citoyens à faibles revenus.

Il suggère en outre une diminution dramatique, à 50 %, du taux de taxation implicite imposé aux personnes qui veulent retourner sur le marché du travail avec l'introduction d'un nouveau système d'impôt négatif.

Rédigé sous la direction de l'ex-ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, le document sera présenté et défendu par son successeur, M. Yves Duhaime.

Un pas dans la bonne direction se-

rait fait pour les contribuables à revenus élevés qui se plaignent d'être trop taxés par rapport à leurs confrères de l'Ontario. Ils n'obtiendraient pas la parité avec ces derniers, mais le taux marginal d'imposition maximum (l'impôt applicable sur la dernière tranche de revenu) serait abaissé de 60 à 56 %. Il est de 51 % en Ontario.

En fait, c'est une table d'impôt complètement refondue qui sera proposée. Le seuil d'imposition nulle, c'est à dire le montant maximum pour lequel le contribuable ne paie pas d'impôt, se-

rait accru de 25 %, augmentant sensiblement le nombre d'individus qui ne verseront rien au fisc. Ce seuil correspond au montant d'argent nécessaire pour combler les besoins essentiels qui, contrairement à ce qui a cours présentement, sera le même pour tous les niveaux de revenus.

Les gens à revenus moyens, qui gagnent environ \$30,000 par année, pourraient jouir d'une baisse d'impôt de même ampleur que celle octroyée aux catégories supérieures.

En revanche, le gouvernement viendrait reprendre une plus large part

des allocations familiales octroyées aux personnes à revenus moyens et supérieurs, disposant ainsi de l'épineux problème de l'universalité de ces prestations.

La réforme la plus spectaculaire porterait sur l'implantation d'un impôt négatif, qui dans le passé fut expérimenté dans certaines villes et États du Canada et des États-Unis, mais qui pour la première fois, serait introduit à grande échelle en Amérique du Nord.

Essentiellement, l'impôt négatif

Voir page 10: Le livre blanc



Yves Duhaime



Téléphoto AP

Atmosphère glaciale à Genève

Pendant que se déroulent chez eux les entretiens Shultz-Gromyko, les Genevois, comme d'ailleurs tous les autres Européens, connaissent leur pire hiver depuis longtemps. Depuis dimanche, le continent est balayé par le froid, couvert de neige et de verglas. L'Autriche, la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, personne n'y échappe. En Finlande, on a même enregistré un record de tous les temps: -50.

Nos informations en page 18.

LES « PRÉNÉGOCIATIONS » SUR LE DÉSARMEMENT

Une 1ère journée sans fanfare

GENÈVE (d'après AFP et Reuter) — Américains et Soviétiques ont entamé hier à Genève sans fanfare, mais dans une atmosphère studieuse, la première de deux journées de pourparlers qui doivent déterminer le cadre et les conditions de la reprise de leur dialogue sur le désarmement interrompu depuis 14 mois.

Les chefs de diplomatie soviétique et américaine, MM. Andrei Gromyko et George Shultz, ont eu deux séances d'entretiens, à la mission soviétique dans la matinée et dans l'après-midi à celle des États-Unis, sans rien laisser transparaître du contenu de leurs conversations.

Seule certitude pour cette première journée des entretiens américano-soviétiques, selon des témoins présents pendant les premières minutes, l'atmosphère s'annonçait particulièrement studieuse et marquée par une volonté commune d'éviter tout geste spectaculaire.

La journée a commencé vers 9 h 30 locales par un entretien de courtoisie de M. Shultz avec M. Gromyko, avant la première séance de discussions à douze — 6 Soviétiques et 6 Américains — qui a eu lieu dans une petite salle de la résidence de l'ambassadeur d'URSS à Genève, ensemble de bâtiments modernes de couleur crème, gardés par un dispositif de policiers suisses en bonnet à fourrure et armés de mitraillette.

De part et d'autre d'une table rectangulaire se faisaient face outre les deux ministres, pour l'Union soviétique MM. Georgui Kornienko, vice-ministre des Affaires étrangères, Viktor Karpov, ex-négociateur aux pourparlers sur les armes nucléaires intercontinentales (START), Alexei Oboukhov, haut fonctionnaire chargé



Photolaser AP

Le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, cause, tout souriant, avec le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, au cours d'une réception donnée à la mission américaine hier soir. Les pourparlers doivent reprendre ce matin.

des États-Unis au ministère des Affaires étrangères, Anatoli Dobrynine ambassadeur à Washington, Viktor Sukhodrev, interprète.

Pour les États-Unis: MM. Paul Nitze, conseiller spécial du secrétaire d'État, Robert McFarlane, conseiller du président Reagan pour les

affaires de sécurité nationale, Arthur Hartman, ambassadeur à Moscou, Jack Matlock, conseiller de la Maison-Blanche, et Dimitri Arensburger, interprète.

Au terme de cette première prise de contact, toutes les questions restaient ouvertes quant à l'avenir des

discussions sur le désarmement.

Les observateurs continuaient à s'interroger sur le point de savoir si les deux journées de pourparlers prévues seraient suffisantes pour réaliser l'objectif que les deux délégations se sont en principe fixé, à savoir

Voir page 10: Une première

Le Mali, un pays en sursis ?

2 - DERRIÈRE LA SÉCHERESSE, D'AUTRES PROBLÈMES

« C'EST quand même incroyable, le Mali est le seul pays du Sahel traversé par trois fleuves, et ils ont des problèmes de sécheresse. » Même si elle ignore une multitude de facteurs, dont les conditions géoclimatiques du pays, l'observation vaguement indignée de ce coopérant, arrivé depuis peu sur le terrain, contient une part de vérité: la terre est là, et l'eau souvent toute proche. Irriguer les sols, les redonner à ceux qui ne demandent qu'à les travailler, est devenu un mot d'ordre généralisé.

La plus spectaculaire de toutes les interventions en ce sens demeure jusqu'à présent celle d'une Organisation non gouvernementale (ONG) belge, l'Ile de Paix, qui a financé à Tombouctou l'irrigation d'un périmètre de 550 hectares sur lesquels depuis cinq ans un millier de familles cultivent le riz: en an-

DANIELLE BLAIN
correspondance particulière

née normale, cette activité suffit à nourrir 4.500 personnes.

Soixante kilomètres de canaux et de vannes, une station de pompage capable, de la mi-août aux récoltes de décembre, de puiser dans un canal du fleuve Niger 6.000 litres d'eau/seconde: « l'aménagement a nécessité en deux ans un investissement d'à peu près un million et demi de dollars US », explique Eugène Van Camfort, agronome et responsable du projet. « Cela peut sembler beaucoup, mais si on compare ces chiffres au coût de l'aide alimentaire... ici, les gens ont tout fait eux-mêmes et les seuls engins mécaniques que nous utilisons demeurent les trois moteurs de la station de pompage. Tout le reste se

fait à la main. »

La gestion du périmètre est assurée grâce à la redevance versée par les cultivateurs à la coopérative, d'une valeur de 17.500 cfa l'hectare, soit à peu près l'équivalent d'un sac de riz sur les 30 qu'ils réussissent généralement à produire: les frais annuels s'élèvent environ à l'équivalent du prix de 30 tonnes de céréales importées d'Europe, « et avec ça nous produisons 1.600 tonnes par an ».

Un petit périmètre parfaitement maîtrisable, une connaissance personnelle de chacune des familles qui y sont installées, ce qui permet un suivi régulier de la situation, la possibilité, surtout, de redonner aux familles sinistrées les moyens d'assurer leur propre subsistance: convaincue de l'intérêt du projet, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), tout comme le Fonds d'équipement des

Nations Unies (FENU) finance à son tour l'aménagement d'un périmètre de 50 hectares sur lequel 200 familles pourront dès cette année recommencer à cultiver, et a promis pour l'an prochain l'aménagement de 50 hectares supplémentaires.

Dans la région de Niore, à l'ouest du pays, le Canada finance depuis sept ans au titre de l'aide bilatérale un vaste programme de développement intégré qui touche 350.000 habitants, pour une valeur de près de \$45 millions. Il a de plus récemment signé avec le gouvernement malien une entente pour un programme d'appui au réseau de transport de l'unique ligne ferroviaire du pays, qui relie Bamako au port de Dakar: coût estimé, \$32 millions. « Au total, dira Christian Lapointe, du consulat canadien à Bamako, nous avons actuellement

Voir page 10: Le Mali



Foto Michel Fugère, Alpha Diffusion

Au Mali, l'eau est souvent toute proche. Mais la sécheresse sévit tout de même.

PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

Partisanerie il y a, partisanerie il y aura

PAULE DES
RIVIÈRES

OTTAWA — À Ottawa, les contrats de publicité gouvernementale sont habituellement octroyés sans appels d'offres publics et les con-



Harvie Andre

siderations partisans y ont leur place.

Le nouveau gouvernement conservateur n'a pas l'intention de mettre un terme à cet état de choses et, hier, le ministre des Approvisionnements et Services, M. Harvie Andre, indiquait par exemple au DEVOIR qu'il était difficile de ne pas être partisan dans l'octroi d'un contrat visant à répartir la publicité dans les différents médias parce qu'il n'existerait que deux « boîtes » capables d'un tel travail, l'une libérale et l'autre conservatrice.

« Je suppose (que c'est un geste partisan). Notre alternative était de laisser les libéraux en place », a-t-il expliqué. Le gouvernement vient de conclure une entente

avec deux proches du premier ministre, M. Brian Mulroney, qui prennent la place d'une équipe précédente proche des libéraux et congédiée au lendemain de la victoire des conservateurs.

M. Andre a promis par ailleurs que la publicité gouvernementale coûterait moins cher. Et il a annoncé qu'en vertu du contrat qu'il vient d'octroyer pour la distribution de la publicité dans les médias, la compagnie recevra \$55,000 de moins pour les trois prochains mois que ne recevait la compagnie faisant affaire avec les libéraux, soit \$125,000 au lieu de \$144,000. En vertu de l'entente, MM. Peter Simpson et Roger Nan-

Voir page 10: Partisanerie

NOUVELLE-CALÉDONIE

L'idée d'Edgard Pisani : une « indépendance-association » .. après un référendum

NOUMÉA (Reuter) — M. Edgard Pisani, délégué du gouvernement français en Nouvelle-Calédonie, a proposé hier aux habitants du territoire un plan d'accession à un statut d'« indépendance-association » avec la France.

Dans une allocution télévisée en Nouvelle-Calédonie et retransmise en direct en France par la radio nationale, M. Pisani a déclaré s'être efforcé de mettre au point un projet « garantissant aux deux pays la stabilité de leurs relations et garantissant à tous, personnes morales et physiques, le respect de leurs droits légitimes et de leur sécurité ».

« La France ou l'indépendance. L'indépendance ou la France. Il est

possible d'associer ce que l'on avait jusqu'ici opposé », a-t-il dit dès le début de son intervention.

Il a expliqué dans un préambule être arrivé à la conclusion qu'il n'y a pas de présence française, durable et utile dans la région du Pacifique Sud sans l'accord de tous et qu'il n'y a pas d'accord de tous si n'est pas accompli l'acte politique qui consacre la naissance d'une nouvelle souveraineté.

Le délégué du gouvernement français a cependant précisé que la France devait rester présente sur le territoire, « parce que, a-t-il dit, elle a des intérêts légitimes à défendre, parce que beaucoup de Calédoniens

Voir page 10: L'idée

La SAQ fait face à un dilemme

Melchers: intégration ou privatisation ?

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La Société des Alcools du Québec est actuellement tiraillée entre son attrait aux plans économique et technique pour les installations de la Melchers, de Berthierville, et son objectif avoué de « privatiser » rapidement ses opérations, un objectif qui lui a été fixé par le gouvernement lui-même.

C'est ce que Le DEVOIR a appris hier de sources bien informées au sein de la SAQ où l'on commence néanmoins à entrevoir des solutions à cette « quadrature du cercle ». Solutions qui deviendraient d'autant plus « intéressantes » si l'intervention du président du Conseil du Trésor fédéral, M. Robert René De Cotret, signifiait à court terme « les millions nécessaires au lancement de projets actuellement à l'étude ». Mais, de préciser la même source, il n'y a eu jusqu'ici aucun contact entre les échelons provincial et fédéral dans ce dossier. « Mais tout le monde lit les journaux », ajoute une autre source au sein de la société d'Etat.

L'intérêt de la SAQ pour la distillerie berthelaise est tel que le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, n'hésitait pas la semaine dernière à lancer son Pdg. M. Jean-Guy Lord, dans la mêlée. Vendredi, M. Lord rencontrait officiellement les membres du Comité pour la sauvegarde des 97 emplois menacés par la fermeture de la Melchers cette année. La rencontre, qui devait se limiter à une heure, a finalement duré cinq heures.

L'intérêt de la SAQ pour l'usine n'a pas été « commandé » par M. Biron. Toujours selon les mêmes sources, dès la mi-décembre, la haute direction de la SAQ obtenait de Seagram, le nouveau propriétaire, la confirmation de son intérêt pour la vente des installations de Berthier. « En somme, résume un cadre supérieur

de la SAQ, Seagram est intéressée à garder le nom Melchers sur des produits qu'ils veulent désormais produire chez eux. Quant à l'usine, ils veulent la vendre. Mais ce n'est pas parce qu'on parle de prix qu'on s'entend là-dessus », explique la même source en laissant entendre qu'il existe un écart important sur la question.

La SAQ avancera d'ailleurs dans ce dossier « comme si on marchait sur des oeufs » parce qu'elle veut éviter « à moins d'un ordre direct du ministre » de procéder à un achat ferme. Obligée par Québec de se céder des pans entiers de son monopole au secteur privé, la SAQ ne veut pas se retrouver en pleine contradiction

au plan politique par une « nouvelle socialisation dans le secteur »; et, ce qui serait « pire », en achetant une distillerie, c'est-à-dire en s'impliquant dans la fabrication d'alcool, ce qu'elle ne fait pas encore.

Le précédent pourrait d'ailleurs être fort fâcheux pour la SAQ au plan « juridique ». La société d'Etat fait en effet face à une demande d'injonction, présentée par le syndicat de ses employés, qui veut empêcher la « privatisation » de la SAQ pour sauver dans bien des cas l'emploi de ses membres actuels et la juridiction de sa convention collective, menacée dans ses fondements par cette opération. La Cour supérieure doit en-

tendre cette cause incessamment et la SAQ ne veut pas s'y retrouver avec un achat récent sur les bras.

Ces risques mis à part, le président de la SAQ a assuré les éventuels mis-à-pied de Berthier que sa société précisera d'ici 15 jours ses plans pour l'usine de Berthier. L'évaluation technique et... politique est en cours depuis hier.

Lui-même aurait évoqué plusieurs des « hypothèses » à l'étude lors de sa rencontre avec le Comité pour la sauvegarde des emplois de la Melchers. Notamment celle de repatrier au Québec un sous-contrat pour la fabrication d'alcools de base, actuellement octroyé à une entreprise on-

tarienne, a expliqué au DEVOIR un membre du comité.

Mais pour arriver à cette fin, la SAQ « n'est pas obligée d'acheter elle-même », explique un cadre supérieur de cette société d'Etat.

« Elle peut se contenter d'être l'ange-gardien derrière la solution », explique-t-il en décrivant ce qui pourrait être la stratégie de la SAQ dans ce dossier.

Actuellement, la Melcan embouteillait toute la série de liqueurs françaises connues sous le nom de Marie Brizard. Si l'usine de Berthier ferme ses portes, quelqu'un d'autre devra le faire. « Seagram, qui est propriétaire d'une marque concurrente, en avait

assez de fournir du capital à une marque concurrente très sérieuse », explique une source du DEVOIR.

« Si nous n'achetons pas, nous pourrions former un consortium avec d'autres distillateurs comme Schenley, Meagher's, etc, qui pourraient s'intéresser à la propriété de la marque Marie Brizard à l'échelle canadienne, voire nord-américaine. Les distillateurs pourraient aussi former une compagnie ensemble pour y arriver seuls, la SAQ se contentant d'être l'ange gardien qui rend l'affaire possible. Et rien n'empêcherait des hommes d'affaires de Berthier de se lancer là dedans. Ou encore les employés: les institutions bancaires regarderaient sérieusement un tel projet avec le volume d'achats que nous pouvons garantir, ce qui est rare en pareilles circonstances », poursuit la source du DEVOIR en résumant les principales « hypothèses à l'étude ».

La SAQ a d'autres projets dans ses cartables qui pourraient cadrer avec l'avenir de l'usine de Berthier. Forte de son expertise dans le transport maritime des vins en vrac, elle pourrait devenir le tremplin nord-américain des exportateurs français qui veulent diminuer le prix de leurs produits pour augmenter leurs ventes en Amérique. L'usine de Berthier, qui est équipée pour l'embouteillage, pourrait absorber cet accroissement éventuel des opérations, ce qui éviterait à la SAQ « d'arrondir » sa production en procédant à des transferts pur et simple de contrats actuellement décernés à d'autres entreprises québécoises, explique un autre cadre supérieur.

Hier, le président de la SAQ s'affairait à « sonder les reins et les coeurs » de distillateurs importants pendant que ses services techniques amorçaient le bilan des hypothèses, promis d'ici deux semaines par M. Lord aux éventuels mis-à-pied de la Melchers.

La grève de la faim n'aura pas lieu

De Cotret à Berthierville ce soir

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La grève de la faim décidée par cinq mis-à-pied de la Melchers, de Berthierville, n'aura pas lieu - « du moins pour l'instant » - car le président du Conseil du Trésor fédéral, M. Robert René De Cotret, viendra expliquer en personne dès ce soir à ses commettants ce qu'il entend faire pour éviter la catastrophe économique au chef-lieu de son comté.

La fermeture de la Melchers, annoncée le 30 novembre par son nouveau propriétaire, la maison Seagram, fera ses premières victimes dans 10 jours exactement. C'est en effet le 18 janvier que 48 des 97 employés de la principale industrie berthelaise se retrouveront au chômage. L'imminence de cette échéance soulève de plus en plus la population

de l'endroit. Un Comité pour la sauvegarde des emplois a été mis sur pied. Et le député fédéral de l'endroit ne s'étant pas présenté, il y a un mois, à une réunion publique sur l'avenir de la Melchers, cinq Vendeurs mis-à-pied annonçaient au cours des derniers jours qu'ils n'hésiteraient pas à déclencher une grève de la faim le 18 si, d'ici là, le député fédéral ne s'est pas pointé pour « parler de solution concrète ».

Dès son retour au pays hier, le président du Conseil du Trésor a fait savoir qu'il rencontrera aujourd'hui le Comité pour la sauvegarde des emplois ainsi que la population en général.

Selon le porte-parole du comité, M. Alain Belhumeur, le ministre rencontrera la nouvelle organisation à 16 heures. Cette réunion doit durer plus

d'une heure. Par la suite, M. De Cotret se rendra à la salle paroissiale faire part de ses intentions à la population. Cette salle est située en face l'église que les éventuels grévistes de la faim entendaient « occuper » - avec l'accord officiel du curé - pour obtenir l'intervention du président du Conseil du Trésor.

La rumeur voulait que M. De Cotret et les membres de son cabinet aient rencontré hier la haute direction de Seagram. Ce distillateur était jusqu'au moment de l'achat, en novembre, l'un des nombreux distillateurs québécois qui ont formé Melcan, il y a quelques années, pour sauver la Melchers d'une éventuelle faillite.

Le DEVOIR a appris de source bien informée que Seagram a con-

firmé à la mi-décembre à la Société des Alcools du Québec son désir de vendre l'usine de Berthier, préférant conserver à toutes fins utiles le nom Melchers sur des produits qu'elle continuerait de fabriquer à son usine de la métropole.

Quant aux mis-à-pied du 18 janvier, ils attendent « leur » député-ministre avec un engagement « écrit » qu'ils veulent lui faire signer sur place. Et ce, indépendamment des efforts que Québec pourrait déployer avec la Société des Alcools pour accoucher d'une solution.

« On veut que, quoiqu'il arrive, que M. De Cotret nous assure qu'il prendra les moyens nécessaires pour que les 97 personnes en cause aient un emploi d'ici un mois », a expliqué M. Belhumeur.

Mulroney rencontre Bourassa

OTTAWA (PC) — Le premier ministre, M. Brian Mulroney, aura une rencontre informelle avec le chef du Parti libéral du Québec, M. Robert Bourassa, dimanche à Montréal, a confirmé hier le bureau de M. Mulroney.

Les deux hommes doivent parler d'économie, et leur rencontre s'inscrit dans le cadre des consultations que mène M. Mulroney sur la situation économique. MM. Bourassa et Mulroney doivent également parler de péréquation et des transferts fiscaux entre Ottawa et les provinces.

En particulier, la question de la formule de péréquation — qui avait été modifiée en 1982 par le gouvernement fédéral — devrait être soulevée puisque le Québec demande le prolongement d'une garantie fiscale qui leur avait été accordée en 1982 mais qui doit prendre fin cette année.

La question constitutionnelle n'est pas, officiellement, à l'ordre du jour, mais elle pourrait être abordée si M. Bourassa choisissait de la soulever, affirme-t-on au bureau du premier ministre.

L'immigration lui accorde un répit

Gray demeurera au pays dans l'attente d'une décision de la Cour fédérale

LAURENT SOUMIS

M. Caesar Gray, un immigrant guyanais entré illégalement au pays et père de deux citoyens canadiens âgés de 2 et 4 ans, ne sera pas déporté avant que la Cour fédérale ne statue sur sa qualité de réfugié.

C'est ce qu'a confirmé au DEVOIR M. Jacques-Alain Lavallée, porte-parole officiel du bureau montréalais du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Au terme d'une enquête de six mois durant lesquels il a été emprisonné au Centre de détention de l'immigration à Dorval, M. Caesar Gray a été condamné, jeudi dernier, à être détenu jusqu'à son expulsion imminente vers son pays d'origine.

Le porte-parole des autorités a précisé qu'en vertu de l'article 28 de la loi de l'immigration, M. Gray avait présenté à la Cour fédérale, le 11 décembre dernier, une requête contestant la décision de la Commission

d'appel de l'immigration qui lui avait refusé le statut de réfugié au Canada.

« D'une façon concrète, cela signifie que M. Gray pourra demeurer au Canada durant encore un an ou deux d'ici la décision de la Cour, a déclaré M. Jacques-Alain Lavallée. Chaque jeudi, M. Gray pourra s'il le désire présenter une demande de libération temporaire. »

Rejoint à son bureau de Westmount, le procureur de M. Gray, M. Melvin Weigel, a tenu à nuancer la portée réelle du répit accordé à son client par l'immigration canadienne « qui de toute façon n'excèdera pas quelques mois ».

« Nous sommes heureux d'obtenir la confirmation que l'ordonnance d'expulsion du Canada ne sera pas exécutée tout de suite, a-t-il dit. Selon l'avis de nombreux juristes que j'ai consultés, l'immigration canadienne aurait pu procéder à la déportation avant la décision de la Cour. »

« À ce niveau, il est évident que cette nouvelle est positive, a-t-il ajouté. Mais il ne faudrait pas se réjouir prématurément. La Cour fédérale procédera à l'examen du dossier sans témoin et en l'absence du principal intéressé. »

En fait, la Cour fédérale devra décider si Caesar Gray peut obtenir le statut de réfugié au Canada. Mais se-

lon M. Weigel, « la véritable question est de savoir si la présence de M. Gray auprès de sa compagne et des ses enfants est souhaitable ».

Selon M. Melvin Weigel, « il n'est pas acquis que M. Gray pourra bénéficier d'une remise en liberté ». Une révision de la décision de détention nécessite la présentation de nouveaux faits.



Si l'on fait exception des quelques manifestants qui s'y sont rendus hier matin, aucun incident n'a marqué hier la réouverture de la clinique d'avortement du Dr Henry Morgentaler à Toronto. Selon le Dr Morgentaler, qui pour la première fois pratique lui-même des avortements à sa clinique torontoise, il est improbable que les policiers y effectuent un nouveau raid.

Métrique

Ottawa acceptera le double système

OTTAWA (PC) — L'épineuse question du système métrique se retrouvera en tête de l'agenda du cabinet fédéral la semaine prochaine et il semble désormais acquis qu'Ottawa acceptera le double système de mesure pour les rares produits qui doivent se vendre en mesures métriques.

La recommandation du ministère de la Consommation et des Corporations quant à l'avenir de « l'aventure métrique », débutée en 1970, sera d'abolir l'obligation pour les commerçants d'utiliser le système métrique dans les domaines où Ottawa avait réglementé: l'alimentation, l'essence et les couvre-planchers.

C'est ce qu'a indiqué hier une source dans l'entourage du ministre de la Consommation, M. Michel Côté. Le « libre choix » dans les systèmes de mesure équivaldrait dans les faits à l'existence d'un double système mais, au ministère, on croit que ce retour en arrière ne provoquera pas de confusion chez les consommateurs.

Sur plus de 107 types de produits accessibles sur le marché canadien, seulement trois font l'objet d'une réglementation forçant les détaillants à vendre leur marchandise en métrique: l'alimentation, l'essence et les draperies et couvre-planchers.

Dans le secteur du carburant, au ministère on estime que, compte tenu des nécessités du marketing, bien peu de garagistes seront intéressés à revenir au système impérial et à « annoncer la triste réalité de l'essence à \$2.95 le gallon », rappelle-t-on. En outre, on est convaincu que les pétroliers comme les détaillants y penseront à deux fois avant de changer leurs pompes pour revenir au gallon.

En ce qui concerne les draperies et couvre-planchers, touchés par la loi, le système métrique ne s'est jamais réellement implanté dans les mœurs et la grande majorité des clients parlent toujours de verges carrées et non de mètres de tapis, de soutenir un de ceux impliqués dans l'élaboration de la proposition du ministère.

TORONTO
68\$
Le confort
abordable

Profitez de notre tarif spécial de 68 \$ en chambre simple ou double et passez une nuit dans l'un de deux excellents hôtels offrant un service impeccable.

À l'Hôtel Park Plaza, en plein cœur de Toronto, vous serez traités aux petits soins par notre personnel courtois et accueillant, dans un cadre chaleureux, élégant et surtout abordable.

Pour un service très personnel, l'Hôtel Plaza II, idéalement situé au coin de Yonge et Bloor, vous logera dans des chambres superbes à un prix très abordable et verra à votre confort le plus complet. Tarif valable jusqu'au 14 avril 1985. Sous réserve de la disponibilité. Les groupes ne peuvent bénéficier de ce tarif.

Téléphonez sans frais au
1-800-567-1991

PARK PLAZA HOTEL

4 Avenue Road, Toronto, Ontario
(416) 924-5471

HOTEL PLAZA II

90 Bloor St. E., Toronto, Ontario
(416) 961-8000

PREFERRED HOTELS
WORLDWIDE

Résultats



La Quotidienne

Semaine du 31-12-84

	L	M	M	J	V	S
3	360	XXX	414	366	263	500
4	8614	XXXX	4051	4802	2881	6967

Les modèles d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:

☐ 32\$ (13 semaines) ☐ 62\$ (26 semaines) ☐ 120\$ (52 semaines)

(Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____ Tél. _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Je m'abonne
au DEVOIR

Un plaidoyer de non-culpabilité

Le choix des jurés au procès du caporal Lortie a duré presque toute la journée

LIA LÉVESQUE

QUÉBEC (PC) — Le procès du caporal Denis Lortie, accusé de meurtres et de tentatives de meurtre en rapport avec la fusillade du 8 mai à l'Assemblée nationale, a débuté hier avec le choix des 12 jurés.

Sept femmes et cinq hommes, âgés de 29 à 51 ans, ont été choisis parmi les 300 appelés au Palais de justice de Québec. Ceux-ci ne seront pas séquestrés et pourront rentrer chez eux chaque soir.

Le caporal Denis Lortie fait face à trois accusations de meurtres prémédités sur les personnes de Roger LeFrançois, Georges Boyer et Camille Lepage.

Il fait également face à neuf accusations de tentatives de meurtre relativement aux personnes blessées lors de la fusillade à l'Assemblée nationale.

Quarante-neuf personnes ont été successivement interrogées par les deux procureurs afin de constituer le jury.

Des 300 appelés, ceux qui n'ont pas été choisis devront revenir au Palais de justice le 21 janvier pour le second procès, soit celui concernant les neuf tentatives de meurtre.

La procédure de choix des jurés aura duré presque toute la journée.

La plupart des citoyens rejoints ont avoué avoir une opinion déjà formée sur la cause et craignaient de pouvoir difficilement s'en défaire afin de juger objectivement la preuve présentée en cour. Certains avaient discuté de la cause avec des témoins de la fusillade.

Le juge Yvan Mignault, de la Cour supérieure, que l'enseigne adressé aux



Une foule de curieux se pressait hier à l'entrée de la salle d'audience du Palais de justice de Québec où se déroule le procès du caporal Denis Lortie.

jurés, leur rappelant leurs droits et obligations.

Il a notamment souligné qu'ils ne devaient en aucun cas parler de la cause avec un membre de leur famille ou toute autre personne. «Quand vous sortez d'ici, mettez-vous dans un bocal de verre et fermez le bouchon. Oubliez la cause. N'enlevez le bouchon que le lende-

main matin. Vous ne devez accepter aucun commentaire de qui que ce soit. La preuve, vous l'entendrez en Cour.»

Le juge a expliqué aussi la notion de présomption d'innocence de l'accusé.

Le choix des jurés s'est effectué en présence de l'accusé et des journalistes.

Le caporal est apparu calme et attentif, encadré de deux gardes. La barbe maintenant rasée, le jeune militaire âgé de 25 ans ne porte plus que la moustache. Il n'était pas menotté lors de sa comparution.

D'importantes mesures de sécurité ont été déployées; des gardes armés et des policiers en civil assuraient la surveillance dans les deux

salles où ont eu lieu le choix des jurés et l'adresse du juge à leur endroit.

Le jeune militaire a enregistré un plaidoyer de non-culpabilité aux trois accusations de meurtre.

La Couronne prévoit appeler à la barre une soixantaine de témoins et la défense une quinzaine. On ne sait toujours pas si le caporal Lortie sera appelé à témoigner à son procès.

Aujourd'hui, les procureurs exposeront la défense qu'ils entendent présenter aux jurés. L'on sait déjà que le procureur de la défense, Me André Royer, présentera une défense d'aliénation mentale.

Il tient absolument à obtenir la bande magnéto-scopique tournée lors des événements à l'Assemblée nationale, ainsi que les trois cassettes présumément enregistrées par le jeune caporal avant la fusillade.

Ces cassettes et ce vidéo, a-t-il expliqué à la Presse Canadienne, s'avèrent essentiels à la défense pleine et entière de son client. Ces éléments de preuve doivent être soumis à des experts, afin d'appuyer la défense d'aliénation mentale.

Me Royer a indiqué que l'on en saura davantage aujourd'hui concernant ces cassettes et cette bande. Il est possible qu'il dépose dès aujourd'hui une autre requête en vue d'obtenir les cassettes et la bande magnéto-scopique.

Au moment de l'enquête préliminaire, l'avocat avait déjà déposé une semblable requête afin d'obtenir de la Couronne ces éléments de preuve. Le juge Jean Bienvenue avait alors conseillé à l'avocat de déposer sa requête après le début du procès et lui suggérait de s'adresser au juge qui présidera le procès.

La CEQ propose à Québec un dialogue social sans hypocrisie

JEAN-PIERRE PROULX

La Centrale de l'enseignement du Québec propose au gouvernement du Québec le « défi majeur et central » de réunir « les conditions centrales d'un véritable consensus social basé sur un dialogue sans hypocrisie avec ses interlocuteurs. Au gouvernement Lévesque, adepte de la stratégie de la réconciliation avec Ottawa, nous demandons ce qu'il aurait à perdre à pratiquer la même stratégie avec le mouvement syndical et les forces vives et progressistes du Québec ».

La CEQ, a expliqué hier son président, M. Yvon Charbonneau, fait donc une série de requêtes en ce sens. Au ministre de l'Éducation, M. François Gendron, on demande de préciser ses intentions quant aux recommandations du rapport du Conseil supérieur de l'Éducation sur la tâche des enseignants, sur le plan de formation et de perfectionnement des enseignants et des enseignants et, enfin, sur la mise en œuvre de la loi 3, en particulier en ce qui a trait à la carte scolaire.

Au ministre de l'Enseignement supérieur, M. Yves Bérubé, la CEQ demande de réexaminer le plan de développement du secteur collégial en vue d'améliorer sa capacité d'accueil. Elle demande aussi d'améliorer le régime de financement des universités.

La CEQ sonne par ailleurs la mobilisation du mouvement syndical contre l'avant-projet de loi déposé par le président du Conseil du trésor, M. Michel Clair, sur le régime de négociations du secteur public. Ce projet, dit M. Charbonneau, « démontre une seule intention : abolir la négociation, implanter un régime permanent de décrets, nier le droit syndical ». La CEQ avait pour sa part dit son ouverture à des modifications au régime pourvu que l'on négocie en même temps la réouverture des décrets pour septembre prochain. Une rencontre a même eu lieu le 14 décembre dernier avec le premier ministre et qui avait semblé prometteuse à la CEQ. On s'est donc indigné de voir arriver le projet de loi peu avant l'ajournement des Fêtes.

Au plan social, la CEQ prie le gouvernement de mettre la priorité sur l'emploi des jeunes. Pour sa part, la CEQ publiera un cahier sur les conditions et les droits des jeunes pour la rentrée de septembre prochain.

Elle entend d'autre part concourir aux prochaines assises sur « la sécurité économique des Québécoises ». Elle demande aussi au gouvernement de trouver une solution au problème du régime de retraite des ex-religieux laïcisés avant 1965.

Dans le domaine international, la CEQ invite les gouvernements du Canada et de Québec à s'unir dans la lutte pour la paix, le développement et la coopération et la promotion des droits humains.

Enfin, sur le terrain proprement syndical, la CEQ s'est donné pour l'année 1985 quelques priorités :

- la réouverture des décrets;
- la tenue d'un colloque en mars sur les stratégies syndicales face aux changements technologiques;
- le développement de son action professionnelle vis-à-vis les nouveaux besoins de ses membres, notamment en ce qui touche la satisfaction au travail de ses membres de même que sur la mise en œuvre des nouvelles structures de relation avec les parents au sein de l'école;
- la tenue d'un congrès spécial sur le possible élargissement de la CEQ dans le secteur public et para-public.

L'équipe Paiement est dissoute

À Laval, l'opposition tente de se réorganiser

ALAIN DUHAMEL

Plus aucun conseiller municipal lavallois ne s'identifie, désormais, à l'Équipe Paiement, dissoute dans les derniers jours de l'année 1984.

M. Lucien Paiement lui-même, qui fut maire de Laval de 1973 à 1981, a résolu de ne pas solliciter l'automne prochain un nouveau mandat à la mairie de la ville.

Les cinq conseillers municipaux, qui s'identifiaient encore à lui l'an dernier, n'appartiennent plus à un parti politique autorisé. Ils siègeront à titre de conseillers indépendants. Il s'agit de MM Raymond Fortin, qui agissait à titre de porte-parole de la formation politique depuis l'été dernier, Maurice Clermont, Roch Hébert, Marcel Bousquet, Yves Gauthier.

« Nous resterons toujours solidaires de certains grands principes, tels le développement économique de Laval, le leadership de Laval dans les villes du bloc nord et le développement social et culturel de Laval », affirme M. Raymond Fortin à qui ses collègues de l'Équipe Paiement ont confié la mission de reconstituer, à temps pour les élections générales de l'automne prochain, une organisation politique capable d'affronter dans tous les districts le Parti du ralliement officiel (PRO) et le maire Claude Lefebvre.

L'Équipe Paiement, constituée en parti politique autorisé en juillet 1981, ne s'est jamais relevée de sa défaite aux élections générales de l'automne 1981, face à une opposition pourtant divisée en deux partis politiques, le PRO et le CRAN (Citoyens regroupés pour une action nouvelle).

Des 11 élus, sur les 24 que comporte le conseil municipal, qui

avaient pu résister à la poussée du changement en 1981, il n'en subsistait que cinq. Des six autres élus, cinq ont rallié le PRO et un siège à titre d'indépendant.

Au moment où le maire Lefebvre et le PRO se débattaient dans une grave crise interne l'été dernier, M. Paiement annonçait la formation d'une commission politique dont la mission consistait à recruter dans chaque district électoral des énergies et des idées nouvelles. Cette initiative n'a pas eu de suite.

L'automne dernier, l'Équipe Paiement, qui avait raté de peu la victoire en 1981 dans le district de Laval-ouest, subissait, avec le même candidat, M. Gérard Jodoin, une défaite plus importante encore. Dans plusieurs milieux lavallois, on interprétait cette campagne électorale, à laquelle M. Paiement avait activement participé, comme un test à l'égard d'une éventuelle candidature de l'ancien maire de Laval.

Depuis leur accession au pouvoir, le maire Lefebvre et le PRO ont pu rallier à eux d'importants éléments articulés des forces d'opposition au CRAN et dans l'Équipe Paiement de telle sorte que, en ce début d'année électorale, l'opposition apparaît plus désorganisée que jamais auparavant.

Ainsi, en persuadant M. Gilles Vaillancourt, leader de l'Équipe Paiement jusqu'en juin dernier, de se joindre au PRO et d'accepter la vice-présidence du comité exécutif, le maire Lefebvre s'est assuré des voies de communication avec le milieu des affaires lavallois, un milieu réputé comme le principal foyer d'opposition à la nouvelle majorité politique, et s'est rallié plusieurs militants et organisateurs politiques.

À Montréal-Est et à Pointe-aux-Trembles

Gulf dédommagera les victimes d'une pluie de gas-oil près de sa raffinerie

ANGÈLE DAGENAI

Le directeur de la raffinerie de Gulf Canada dans l'Est de l'île, M. Robert Parent, n'est pas encore en mesure de dire à combien s'élèveront les dommages que la compagnie devra payer aux résidents de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles qui ont reçu une pluie de carburant diesel sur la tête jeudi dernier lors de l'accident qui a causé le déversement de quelque 10 millions de litres de gas-oil autour d'un réservoir d'hydrocarbures.

Depuis jeudi, la compagnie a dû faire nettoyer quelque 200 voitures souillées de gouttelettes huileuses et des habits d'hiver d'enfants qui jouaient dans la neige au moment de l'accident survenu vers 17 h le 3 janvier dernier. Hier, deux ajusteurs d'assurances devaient commencer à visiter la centaine de maisons et roulettes dont les propriétaires se sont plaints auprès de Gulf de souillures aux vitres, revêtement extérieur, escaliers, etc.

Selon le responsable désigné par Gulf Canada pour traiter de ces réclamations, M. Gerry Williams, la pulvérisation qui est tombée sur

l'Est de l'île, portée par les vents d'ouest jeudi, ne devrait causer aucun dommage permanent aux résidences et véhicules qui ont été aspergés. Sur les véhicules notamment, le produit a pu être enlevé sans problème avec de l'eau chaude, a-t-il expliqué.

Le ministère de l'Environnement du Québec laissait entendre hier que cet accident ne présentait aucun danger pour la santé publique des citoyens incommodés par la pulvérisation de gas-oil et que la compagnie Gulf était tenue responsable de tous les dommages matériels qualifiés de « minimes » dans l'ensemble.

Dépêché sur les lieux jeudi lors de la pluie de carburant et à nouveau samedi lorsque celui-ci s'est enflammé au pied de la citerne provoquant un incendie spectaculaire avec épaisse fumée noire, au dire même du directeur de la raffinerie, le service d'urgence d'Environnement-Québec a vite constaté que les dégâts à l'environnement seraient heureusement fort limités.

Gulf pourra en effet récupérer au moyen de pelles-mécaniques et réutiliser 99% des quelque 10 millions de litres de carburant qui s'est soli-

difié en touchant le sol. Le réservoir de 18 millions de litres a déversé environ la moitié de son contenu lorsqu'une infiltration d'eau, dont la compagnie ignore encore la provenance, a créé une gigantesque pression au contact du diesel dont la température oscille entre 300 et 350 degrés Fahrenheit dans les réservoirs. Les soupapes de sécurité n'ont pu contenir cette vapeur d'eau qui a littéralement soulevé le couvercle du réservoir libérant du même coup la pluie de carburant et les millions de litres de diesel sur une surface de 100,000 pieds carrés autour de la citerne.

Chaque citerne est toutefois entourée de digues de sécurité composées d'argile et de pierre tassée d'une hauteur de douze pieds qui ont pu limiter les dégâts tout en prévenant l'échauffement des citernes environnantes.

Le directeur de la raffinerie estime que tout sera rentré dans l'ordre d'ici une semaine ou deux grâce au temps froid qui facilite le travail de récupération du carburant. Il espère que les propriétaires incommodés pourront être dédommagés aussi rapidement.

Le RAIF défend l'universalité

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement conservateur devrait maintenir les allocations familiales pour tous, estime le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF).

Dans une lettre adressée hier au premier ministre, M. Brian Mulroney, avec copie aux ministres des Finances, M. Michael Wilson, et de la Santé, M. Jake Epp, le RAIF souligne que les coupures dans les programmes sociaux devraient plutôt limiter les pensions de vieillesse aux seules personnes jouissant de faibles revenus.

La lettre du RAIF, signée par Mmes Chantal Ouellet et Marcelle Doliment et remise à la presse, si-

gnale que les allocations familiales constituent « un filet de sécurité » qui permet aux mères d'assurer les besoins élémentaires des enfants dans les cas où le père « avarie, mesquin ou alcoolique » ne subvient pas aux besoins de la famille.

Par contre, pour le RAIF, « il n'y a aucune justification à prendre l'argent des contribuables pour enrichir une personne âgée aisée dont le confort est déjà assuré par ses revenus ».

Aussi, le RAIF suggère que toute coupure dans le domaine social commence par l'abolition de la pension de vieillesse pour les personnes qui ont des revenus de \$30,000 et plus. Ce plafond pourra être réduit gra-

duellement à \$25,000, avec une augmentation du supplément de revenu garanti pour les personnes âgées à faible revenu, suggère le Réseau.

Le RAIF se dit « inquiet » de l'ampleur que prend actuellement le débat sur l'universalité des programmes sociaux : on s'acharne sur les parents pour rééquilibrer le budget de l'État au lieu de s'abriter dans les abris fiscaux et les privilèges pour les riches.

Ce sont les jeunes familles qui rencontrent le plus de besoins dans la société actuelle, explique le RAIF : il faut se procurer nourriture, meubles, maison, automobile, assumer des frais de transport, de loisir, payer plein prix pour les médicaments et de bonnes assurances.

Harrison ne peut faire remettre son procès

(PC) — Le juge Claire Barrette-Joncas a refusé hier de remettre à plus tard le procès de Robert Harrison, fixé au 11 mars prochain.

« Je dois admettre que je trouve cela injuste », a déclaré par la suite aux journalistes l'ancien président du Board of Trade de Montréal.

Harrison, contre qui pèsent huit accusations de fraude, de vol, de conspiration et de parjure, a fait savoir à la présidence du tribunal qu'il avait reçu une lettre de son avocat, Me Joseph Silver, lui annonçant qu'il se retirait du dossier.

Son remplaçant, a plaidé l'inculpé, n'aura pas le temps, d'ici au 11 mars, de préparer la cause. De plus, Harrison

lui-même ne pourra pas, en seulement deux mois, réunir la somme de \$100,000 qu'il croit nécessaire pour les frais judiciaires.

À ce jour, Harrison a dépensé \$250,000 pour assurer sa défense à l'enquête préliminaire et au comité des Communes qu'il a étudié le cas de l'ex-député Bryce Mackasey.

Au moment où son enquête préliminaire devait reprendre, le 29 août dernier, Harrison s'est enfui du Canada. Il a passé trois semaines au Paraguay avant de se livrer à la GRC, à Miami.

Il a alors été écroué, pour être libéré en novembre sous un cautionnement de \$300,000, versé par des amis.

Un co-accusé, l'avocat Jean Bruyère, subira quant à lui son procès le 4 mars.



IL SUFFIRAIT DE PRESQUE RIEN... Peut-être trois soirées ou matinées pour explorer les thèmes les plus intéressants avec des spécialistes de la question.

Les « Belles Soirées et Matinées » vous apportent en peu de temps, les informations souhaitées sur des sujets très variés.

Ouvertes à toutes et à tous, ces rencontres culturelles de choix n'exigent pas de cours préalables. Quelques titres à l'affiche en février 1985 :

MICHEL FOUCAULT, PHILOSOPHE DES GRANDS « RENFERMEMENTS » : CHIMIE : LA MATIÈRE TRANSFORMÉE, PROGRÈS ET RISQUES. LA MUSIQUE ET SON DÉCOR : BACH, HANDEL, SCARLETTI ET LES GRANDES COURS D'EUROPE. SUGGESTOLOGIE : INITIATION AUX RÊVES. DÉCODAGE DES PAGES FINANCIÈRES ET INVESTISSEMENTS. LA CHINE, SON PASSÉ ET SON PRÉSENT. GASTRONOMIE NOUVELLE ET SANTÉ. SE MOUVRE POUR LA PAIX. DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES LE SOIR. LE CORBUSER, VISIONNAIRE ET BÂTISSEUR... NOMBREUX AUTRES SUJETS À L'HIVER. Demander la brochure des « Belles Soirées et Matinées » en composant le no 343-6090.

RENAUD-BRAY Des disques aussi...

Pour recevoir
LE DEVOIR
à domicile
composez sans frais
l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022

Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

Réductions jusqu'à 50%

chez
Christian-de-Gageac Ltée.



Styles: Louis XIII, XIV, XV, XVI, Chinois
Mobiliers de salon, salle à manger, chambre à coucher, bureau, lampes, miroirs, service de table en Limoges, revêtements muraux, argenterie, verrerie, lustres en cristal
30% sur la coutellerie Chambly
5500 Chemin de la Reine-Marie 481-3589
Heures d'ouverture: Lundi 13h00 à 17h30 mardi au samedi 10h00 à 17h30

CARTES D'AFFAIRES
ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514)934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

INFORMATIONS INTERNATIONALES

EN BREF...

■ Délai au procès Colic

(PC) — Le choix des jurés en vue du procès de Dennis Colic débutera aujourd'hui au palais de justice de Montréal. Colic, 22 ans, est accusé du meurtre au premier degré de l'agent Pierre Beaulieu, 38 ans, de la police de la CUM et du meurtre au deuxième degré de Giovanni Delli Colli, 18 ans. Tous deux ont été abattus le 6 octobre à Montréal-Nord alors qu'ils tentaient d'intercepter des individus qui s'étaient emparés de la voiture de Delli Colli. Le choix des jurés devait commencer hier mais l'avocat de la défense, Me Peter Benning, a demandé et obtenu du juge Claire Barrette-Joncas un délai de 24 heures pour mieux préparer son interrogatoire des candidats-jurés, en raison de la grande publicité qui a entouré cette affaire. Colic fait aussi face à une accusation de tentative de meurtre sur la personne du compagnon de patrouille de l'agent Beaulieu, à deux accusations d'utilisation d'une arme à feu pour commettre un crime, et à des accusations d'entrave à un agent de paix, d'enlèvement et de séquestration. Selon Me Benning, le procès pourrait durer jusqu'à quatre semaines.

■ Chitcharansky hospitalisé

GENÈVE (AFP) — Mme Avital Chitcharansky, femme du dissident juif soviétique Anatoli Chitcharansky, en prison depuis 10 ans pour son militantisme sioniste, a confirmé hier à Genève que son époux a été hospitalisé à la suite de la dégradation de son état de santé. Mme Chitcharansky, qui tenait une conférence de presse à l'hôtel Intercontinental de Genève, où elle est arrivée dimanche, a précisé que la mère de son mari avait été prévenue le 27 décembre dernier par les autorités soviétiques d'un changement dans la situation de son fils. On lui a expliqué, a-t-elle dit, que si Anatoli n'avait plus donné de nouvelles depuis trois mois, c'est « parce qu'il avait été hospitalisé ». Mme Chitcharansky affirme pour sa part que d'autres prisonniers ont pu donner de leurs nouvelles à leurs familles, même après avoir été hospitalisés. Elle craint donc que les autorités soviétiques ne cachent l'état, « peut-être critique », selon elle, de son mari.

■ 1,100 mineurs retournent au boulot

LONDRES (REUTER) — Plus de 1,100 mineurs britanniques ont renoncé hier à leur grève entamée il y a dix mois, chiffre le plus élevé pour un seul jour depuis la mi-novembre. D'après la Direction des charbonnages, 71,000 des 180,000 membres du syndicat national des mineurs (NUM), soit près de 38%, ont repris le travail contre l'avis de leurs responsables syndicaux. Toutefois, le président du NUM, M. Arthur Scargill, a qualifié ce chiffre de désastreux au regard de ce qu'escomptait la NCB pour le début de l'année. Il a contesté le total des mineurs au travail annoncé par la Direction, affirmant que 140,000 adhérents du NUM demeuraient en grève pour empêcher fermetures de puits et suppressions d'emplois.

■ 53 explosions nucléaires en 84

STOCKHOLM (AFP) — Au moins 53 explosions nucléaires ont été enregistrées en 1984 dans le monde, autant qu'en 1983, a indiqué hier, l'Office de recherche de la défense suédoise à Stockholm. L'Union soviétique arrive en tête du classement par nation avec 27 explosions. Les États-Unis ont fait exploser 16 bombes, la France 7, la Chine 2 et la Grande-Bretagne 1. Parmi les 27 bombes atomiques soviétiques, 10 ont servi à des fins civiles, notamment pour la construction de réservoirs naturels en Sibérie et près de la mer Caspienne, pour contenir du gaz naturel. Les 17 bombes soviétiques à usage militaire ont été testées sur le plateau de Semipalatinsk (Kazakhstan), au sud-est de l'Oural). Les États-Unis ont effectué leurs 16 essais nucléaires dans le désert du Nevada qui a servi également de centre d'essai pour la Grande-Bretagne. La France a fait sauter en 1984 autant de bombes qu'en 1983 et la Chine a procédé à deux essais contre un seul en 1983.

■ Kennedy rencontre «Pik» Botha

JOHANNESBOURG (AFP) — Le sénateur américain Edward Kennedy a rencontré hier à Pretoria le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Roelof «Pik» Botha, avant de rendre visite dans la province du Transvaal à une communauté noire rurale menacée de déplacement forcé. Après son entretien de 90 minutes avec le sénateur Kennedy, M. Botha a déclaré qu'ils ne s'étaient « pas mis d'accord sur tout ». Les droits civiques et politiques des Sud-Africains noirs ont été au nombre des problèmes abordés, a ajouté M. Botha. Le ministre sud-africain a indiqué avoir dit à M. Kennedy que Pretoria était opposé aux déplacements forcés. Mais, a-t-il ajouté, certains déplacements sont rendus nécessaires pour des raisons « d'hygiène et médicales ». M. Kennedy a déclaré n'avoir pas noté de signe encourageant d'un éventuel changement dans la situation des Noirs sud-africains.

■ Récolte record de mari aux USA

WASHINGTON (AFP) — La récolte de marijuana aux États-Unis a atteint le chiffre record de \$16.6 milliards en 1984, répondant pour la première fois à la moitié de la demande dans le pays. Selon le rapport annuel de l'Organisation nationale pour la réforme des lois concernant la marijuana, en faveur de la légalisation de cette drogue, la marijuana est restée en 1984 la deuxième culture rapportant le plus aux États-Unis, derrière le blé (\$19.5 milliards), et devant le foin (\$11.5 milliards) et le soja (\$11.3 milliards). Selon la même source, la récolte de marijuana aux États-Unis s'est élevée à environ 5,000 tonnes en 1984, soit 50% des 10,000 tonnes consommées par les 30 millions d'Américains utilisant cette drogue de façon régulière. Les trois-quarts de la marijuana cultivée aux États-Unis sont de la variété sinsemilla, plus stimulante, et rapportant \$1,850 la livre contre \$500 pour la marijuana ordinaire.

■ Prisonnier des glaces

MATANE (PC) — Une nouvelle tentative devait être faite hier soir avec l'aide d'un brise-glace pour permettre au traversier *Capille Marcoux* de s'amarrer à son quai de Matane. Le navire, qui transporte quelque 225 passagers et un nombre indéterminé de voitures, a quitté Baie-Comeau, sur la rive nord, à 14 heures dimanche, pour cette traversée qui dure normalement 2 heures 30 minutes. Il est toutefois resté coincé dans les glaces à son arrivée à Matane et n'a pu rejoindre le quai. Après avoir vainement tenté de lui frayer un passage, le brise-glace *McLeod Rodgers* l'a libéré des glaces hier après-midi lui permettant ainsi de retrouver des eaux libres à environ deux kilomètres de la côte. On devait attendre la marée montante, hier soir, pour faire une nouvelle tentative.

■ Noël en Union soviétique

MOSCOU (AFP) — Les chrétiens orthodoxes ont fêté Noël le 7 janvier en URSS où, dans la nuit de dimanche à lundi, des services religieux ont été célébrés dans plusieurs grandes villes. À cette occasion, les cathédrales de Moscou, Vladivostok, Novossibirsk, Tachkent, Kiev, Minsk, Novgorod, des villes et villages de la région balte ont été illuminées, rapporte l'agence TASS. Dans la capitale, Mgr Pimene, patriarche de Moscou et de toutes les Russies, a dit la messe de la Nativité dans la cathédrale de l'Épiphanie et a adressé aux fidèles son traditionnel « message de paix » inspiré de la politique gouvernementale. Le texte, cité par TASS, invite les croyants à « prier plus pour la paix, à travailler dur pour la patrie bien aimée et à prévenir une catastrophe nucléaire ». Le Noël orthodoxe n'est pas célébré officiellement en URSS. Seul le 1er janvier est fête légale. Selon les statistiques officielles, l'URSS compte près de 30 millions d'orthodoxes.

■ Heurts meurtriers au Sri Lanka

COLOMBO (AFP) — Neuf personnes, dont une femme, ont été tuées dans la nuit de samedi à dimanche au cours d'un affrontement entre les forces de sécurité et des séparatistes tamouls à Vankalai près de Mannar (nord-ouest du Sri Lanka), a annoncé hier le ministre sri-lankais de l'Intérieur, M. Lalith Athulathmudali. Selon des sources religieuses, un prêtre catholique, le père Mary Bastian, aurait été tué au cours de l'affrontement. Le ministre a ajouté que l'armée sri-lankaise avait appris quelques jours auparavant que des séparatistes tamouls se trouvaient dans l'église de Vankalai. Il a toutefois précisé qu'elle ignorait si un prêtre avait été tué au cours de l'accrochage. Des munitions, des grenades et des livres de propagande tamoule ont été saisis, a-t-il encore indiqué. Selon des sources officielles, huit terroristes ont été tués et cinq autres appréhendés, alors que douze parvenaient à prendre la fuite, après que l'armée eut ouvert le feu en direction de l'église.

■ Nimeiri gracie 208 conjurés présumés

KHARTOUM (Reuter) — Le président soudanais Gaafar Nimeiri a gracié 208 personnes dont le procès avait commencé hier et qui étaient accusées de complot contre l'ordre politique économique et social du pays, a annoncé la présidence dans un communiqué. Les accusés, conduits par un prêtre, Philip Ghabouch, et parmi lesquels figuraient 137 membres des forces armées, avaient été arrêtés en octobre. Pour le gouvernement, ces conjurés présumés, essentiellement composés de chrétiens et amisistes de la tribu Nuba du Soudan occidental, auraient reçu une aide financière de la Libye et la promesse d'un soutien aérien de l'Éthiopie. Peu après le début de l'audience hier dans un prétoire de Karrari, en banlieue de Khartoum, le tribunal a annoncé que le président Nimeiri accordait sa grâce « tous les accusés. De source diplomatique, on estime que cette mesure de clémence inattendue est un geste de conciliation principalement à l'attention des rebelles chrétiens et amisistes du Sud soudanais engagés dans une guérilla de brousse contre le gouvernement central.

L'assassinat du père Jerzy Popieluszko

Chmielewski se déclare convaincu de l'approbation des autorités de la police

TORUN (AFP) — Le lieutenant Waldemar Chmielewski, 29 ans, s'est déclaré convaincu hier devant le tribunal de Torun de « l'approbation du sommet » de la hiérarchie policière polonaise à l'enlèvement du père Jerzy Popieluszko, même si l'aumônier de Solidarité « devait succomber à une crise cardiaque ».

Il s'agissait, selon ses déclarations faites pendant l'enquête et rendues publiques par le tribunal hier, d'un des cinq vice-ministres de l'Intérieur, le général Wladyslaw Ciasion. Lors de l'instruction, Chmielewski avait en effet déclaré qu'avant la première tentative avortée sur la route de Gdansk contre le père Popieluszko « le capitaine Piotrowski était entré un jour dans (son) bureau, l'air très satisfait. Il a dit que Pietruszka (le colonel inculpé d'instigation et d'assistance) avait mis au point toute l'affaire avec Ciasion », le vice-ministre de l'Intérieur.

Mais hier devant la Cour, Chmielewski est revenu sur cette accusation. Selon lui, Piotrowski aurait seulement évoqué une réunion entre « Pietruszka et le sommet ». À partir de ces déclarations, a-t-il dit, « j'ai imaginé que ce sommet ne pouvait être que le général Ciasion, le supérieur absolu » qui supervise le travail du département 4, chargé des cultes au ministère.

Avant Chmielewski, le lieutenant Pekala avait également évoqué un



Bégayant et secoué de tics nerveux, le lieutenant Waldemar Chmielewski (à gauche) essuie une larme du revers de sa main au cours de son témoignage.

vice-ministre » de l'Intérieur, cité selon lui par Piotrowski lors des préparatifs de l'enlèvement et dont il

avait refusé de livrer le nom. Lui aussi s'était rétracté devant le tribunal pour souligner « combien il

était absurde de croire qu'un vice-ministre puisse être mêlé à l'affaire ».

Chmielewski, toujours secoué de tics et bégayant, n'en reste pas moins « convaincu » que le capitaine Piotrowski disposait de « l'assentiment de ses supérieurs ».

« De ce qu'il nous disait -- à lui-même et à Pekala -- nous en avons déduit qu'il avait un accord non seulement pour l'enlèvement mais aussi pour ses conséquences si le prêtre venait à mourir d'une crise cardiaque », a-t-il dit en précisant : « Piotrowski affirmait aussi avoir feu vert pour se débarrasser du cadavre, en le jetant à l'eau, en cas de mort par crise cardiaque du père Popieluszko ».

Interrogé par le tribunal sur le fait de savoir s'il ne pensait pas à un « camouflages » de la part de Piotrowski pour obtenir le concours de ses subordonnés, Chmielewski a répondu qu'il « n'avait vu aucun document » prouvant l'existence d'ordres venus d'en haut, « mais que ce n'était pas dans (ses) habitudes de discuter les consignes » de son supérieur direct.

De même, Chmielewski est resté convaincu que les « coups de téléphone » passés par Piotrowski à Pietruszka ne pouvaient pas relever du « camouflages ».

L'homme qui pourrait répondre à ces énigmes, le capitaine Grzegorz Piotrowski, 33 ans, s'est présenté à la barre en fin d'audience, dans une attitude contrastant avec la frayeur affichée par ses subordonnés.

À la question du président du tribunal Artur Kujawa « êtes-vous prêt à déposer », le meneur de l'opération punitive contre l'aumônier de Solidarité a répondu, un léger sourire aux lèvres : « Oui, mais je pense que l'assistance et le tribunal sont fatigués et qu'il serait bon de faire une pause », ce qui a déclenché quelques remous dans la salle.

D'emblée, le capitaine Piotrowski a reconnu sa responsabilité dans les événements du 19 octobre : « Je l'ai ligoté et frappé à coups de poings pour enfin le jeter à l'eau ». Mais s'il reconnaît « avoir commis ces actes », le policier a « récusé les chefs d'inculpation » qui impliquent l'homicide volontaire.

Après cette déclaration liminaire, l'audience a été levée.

Ce matin, le capitaine Piotrowski doit revenir à la barre, pour une déposition très attendue.

L'Irak attaque deux navires

MANAMA (AFP) — Un vracquier panaméen, le *Topaz Express*, a été touché par un missile de l'aviation irakienne hier après-midi dans le Golfe, a-t-on appris de source maritime à Bahrein.

Le navire de 14,495 tonnes de jauge brute (les premières informations avaient fait état d'un pétrolier) ne serait pas sérieusement endommagé et, selon ces sources, se dirige actuellement vers le port de Dubaï (Émirats arabes unis), au sud-ouest du Golfe.

L'Irak, pour sa part, a annoncé avoir attaqué à trois heures d'intervalle hier deux « importants objectifs navals » à proximité du principal terminal iranien de l'île de Kharg, au nord-est du Golfe. Bagdad a affirmé que les chasseurs irakiens avaient touché de plein fouet le premier objectif à 13 h 20 locales et le second à 16 h 10 locales.

Le *Topaz Express* a lancé son message vers 17 heures. Le message du navire panaméen, le premier bâtiment attaqué cette année dans le Golfe, ne réclamait pas d'assistance et ne faisait pas état d'incendie à bord.

Dimanche, le président irakien Saddam Hussein avait déclaré dans un discours radio-télévisé que l'Irak était prêt à poursuivre la guerre avec l'Iran pendant plusieurs

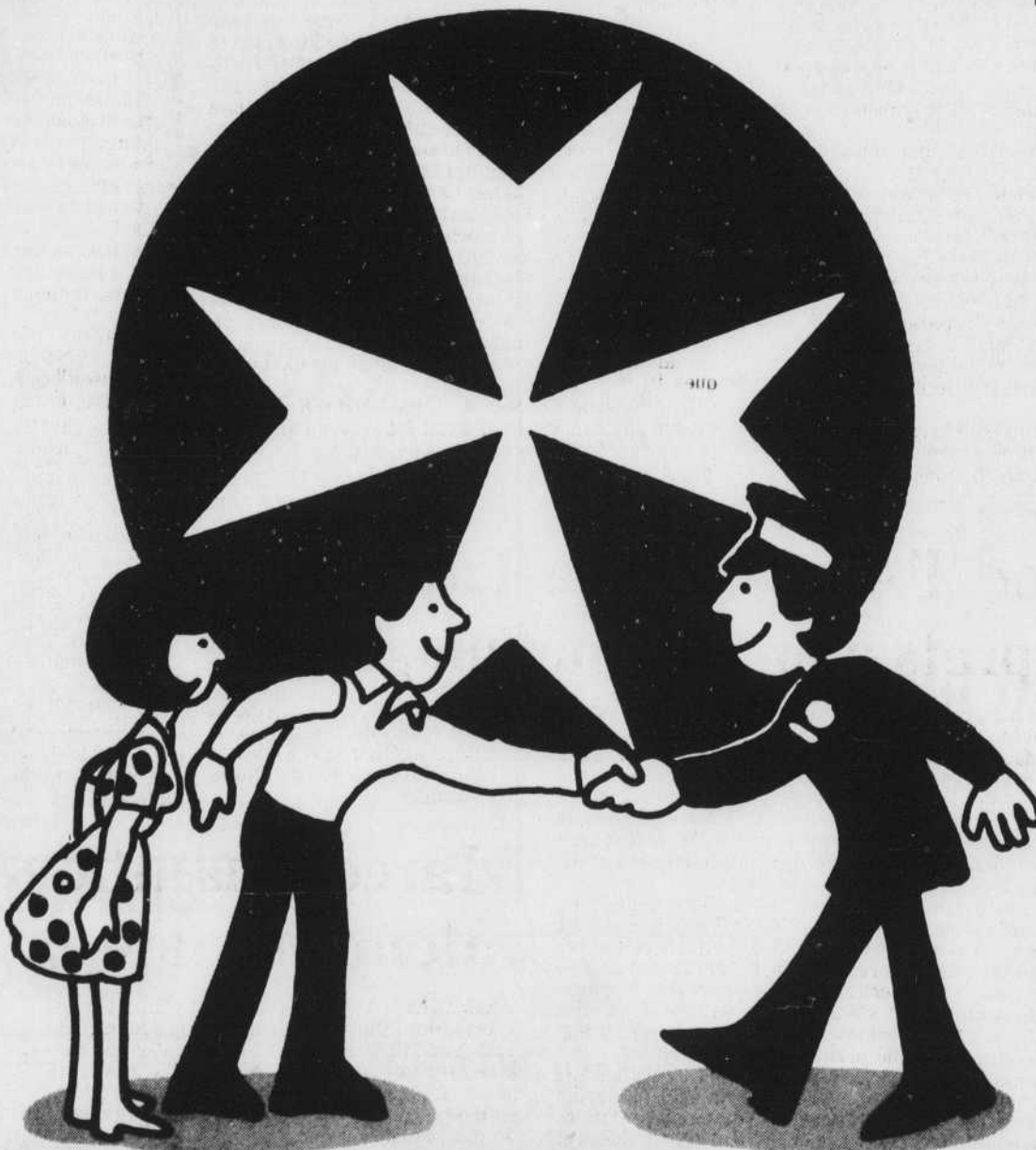
années encore et avait fait état de nouvelles concentrations de troupes iraniennes sur le front.

Au cours du mois dernier, les chasseurs irakiens ont endommagé en l'espace de 18 jours cinq pétroliers qui avaient chargé du brut iranien à Kharg, ou qui se rendaient à ce terminal : le *Minotaur* et le *Ninemia* (grecs), le *BT Investor* (Bahamas), le *Thorshavet* (norvégien) et le *Magnolia* (libérien), ainsi qu'un cargo grec, l'*Aegis Cosmic*.

Deux autres super-pétroliers, le *Khanchenjunga* (indien) et l'*Aragon* (espagnol) ont été touchés successivement les 25 et 26 décembre, mais les sources maritimes ont attribué ces attaques à l'Iran dans le cadre de mesures de représailles destinées à contrer le blocus des ports iraniens que tente d'imposer l'Irak depuis plus de deux ans.

Le porte-parole militaire irakien a précisé hier que l'Irak maintiendrait son blocus jusqu'à ce que l'Iran accepte le règlement pacifique du conflit et que l'Irak puisse avoir accès au Golfe. Le seul débouché maritime de l'Irak dans le Golfe, le port de Bassorah, est hors de service depuis le début de la guerre en septembre 1980.

ET LE SECOURISME,



VOUS CONNAISSEZ?

Cours de secourisme orienté vers la sécurité offerts par l'Ambulance Saint-Jean

1- SECOURISME GÉNÉRAL

Dans ce cours, les étudiants apprennent les méthodes de secourisme qui peuvent sauver une vie.

2- SAUVETEUR CARDIAQUE

Cours d'introduction à la RCR convenant au grand public

Inscription lundi 7 janvier et mardi 8 janvier 1985 de 17h30 à 20h au 405 boul. de Maisonneuve est

POUR DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ TÉLÉPHONER AU 842-4801 DE 8h30 À 16h30

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Israël s'engage à sauver tous les Juifs d'Éthiopie

TEL-AVIV (Reuter) — Le président du conseil israélien Shimon Pérès a déclaré hier qu'Israël réussirait à sauver tous les Juifs d'Éthiopie, les *falachas*, malgré les difficultés rencontrées par le pont aérien organisé par Israël.

Le plan d'évacuation, baptisé «Opération Moïse», a permis d'acheminer en Israël quelque 12.000 *falachas*, de novembre à la semaine dernière, date à laquelle le secret a été brisé.

Le dernier avion de la compagnie belge de charters Trans-European Airways (TEA), qui a organisé le pont aérien, s'est posé samedi soir sur l'aéroport de Tel-Aviv. Presque simultanément, à Bruxelles, la TEA a annoncé la suspension de l'opération. Des responsables israéliens ont expliqué cette fin brutale par l'énorme publicité soulevée par l'affaire.

Dans un discours prononcé à l'Université de Jérusalem, M. Pérès a cependant affirmé: «Nous surmonterons ces difficultés. Le peuple d'Israël ne sera pas satisfait tant

que tous nos frères d'Éthiopie ne seront pas revenus dans la patrie».

M. Zvi Eyal, porte-parole de l'agence juive qui contrôle l'immigration des Juifs en Israël, a déclaré que plusieurs compagnies aériennes avaient offert leurs services pour reprendre le pont aérien via le Soudan.

M. Eyal a plus tard indiqué que l'évacuation de 4.000 *falachas* était prévue au moment de l'arrêt de l'opération.

Le président Haim Herzog a pris l'initiative exceptionnelle de convoquer la presse pour lui demander de ne pas accorder trop de publicité à l'affaire. «Plus nous parviendrons à faire disparaître cette affaire des gros titres, plus grande seront les chances de sauver le reste de la communauté juive d'Éthiopie», a-t-il dit.

Deux petits partis religieux ont par ailleurs accepté de retirer des motions de censure contre le gouvernement parce que M. Pérès s'est engagé à faire une déclaration devant la Knesset aujourd'hui.

L'«Opération Moïse» a provoqué la colère de certains

pays arabes, dont la Libye qui a demandé une réunion d'urgence de la Ligue arabe.

Le Soudan, pays au régime musulman intégriste, a été dénoncé par de nombreux autres pays arabes pour avoir permis à Israël d'évacuer les *falachas* qui s'étaient réfugiés sur son territoire.

Hier, le journal jordanien *Al-Rai* a résumé la position des dirigeants arabes en écrivant dans un éditorial que «le passage en contrebande des Juifs d'Éthiopie par le Soudan ne peut être considéré comme une simple péripétie mais constitue une nouvelle défaite pour la nation arabe».

Le journal appelle en outre l'Égypte, très proche allié du Soudan, à intervenir pour persuader le gouvernement de Khartoum de renoncer à l'opération.

À Alger, le quotidien officiel *El Moudjahid* écrit sous le titre «Le chantage de la faim» que l'évacuation des *falachas* est une «opération scandaleuse» et s'explique par le déficit chronique dont souffre Israël en matière de ressources humaines.

Les Juifs d'Éthiopie permettront à Israël de perpétuer

son agression et son expansionnisme contre le monde arabe, ajoute *El Moudjahid*, dont l'article a été repris par l'agence Algérie Presse Service reçue à Paris. Ils seront utilisés par Israël comme masse de manoeuvre en Cisjordanie ou comme chair à canon contre les Palestiniens et les États arabes de la région.

Devant la vigueur des réactions du monde arabe, le gouvernement marxiste d'Éthiopie a démenti toute participation à l'«Opération Moïse» et a dénoncé l'attitude du Soudan.

Khartoum a répliqué hier en niant avoir facilité le pont aérien et en affirmant qu'Addis-Abeba a «toujours utilisé les Juifs éthiopiens comme monnaie d'échange pour obtenir des armes et de l'argent israéliens».

Un communiqué du ministère des Affaires étrangères publié par l'ambassade du Soudan à Londres précise que le gouvernement éthiopien a reçu des équipements militaires et de l'argent par l'intermédiaire d'une compagnie israélienne, Amiral Trading, qui possède des bureaux à Addis-Abeba.

Les combats font rage

Le Vietnam lance son offensive contre Ampil

BANGKOK (AFP) — Des combats très violents se sont déroulés toute la journée hier pour le contrôle de la base de guérilla nationaliste cambodgienne d'Ampil (à la frontière de la Thaïlande), attaquée depuis le matin par les forces vietnamiennes, selon les comptes-rendus des journalistes et les autorités militaires thaïlandaises dans la région frontalière.

Seulement 22 maquisards gravement blessés ont pu être évacués de la base, quartier général du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) de M. Son Sann.

Les organisations internationales de secours estiment qu'un grand nombre de blessés demeurent dans la base, attaquée à l'aube, après un intense bombardement à l'artillerie lourde, par une force vietnamienne appuyée par au moins vingt chars T-54 de construction soviétique, selon les autorités militaires thaïlandaises.

Quatre membres des forces armées thaïlandaises ont été également blessés par des obus ayant éclaté en Thaïlande, selon le général (major-général) Salya Sriphan, commandant de la force frontalière thaïlandaise.

Les représentants des maquisards à la frontière et des sources militaires thaïlandaises affirment que les résistants contrôlent les deux-tiers

du camp et ont endommagé cinq chars vietnamiens.

Mais le général Salya a indiqué à la presse que les forces vietnamiennes, dont l'attaque était attendue depuis plusieurs jours, tenaient en fin d'après-midi «la plus grande partie» d'Ampil.

L'accès du camp a été interdit à la presse, qui ne pouvait plus dans l'après-midi s'approcher à moins de 300 mètres de la frontière, située à 250 km à l'est de Bangkok.

Un journaliste qui se trouvait dans la base au moment de l'attaque a raconté qu'une «pluie d'obus» était tombée sur Ampil à partir de 6 heures locales.

Selon les divers comptes-rendus recueillis par l'AFP, la percée initiale vietnamienne dans la base, qui avait été transformée en fortin, a ensuite été très rapide.

Des reporters de télévision qui ont pu pénétrer dans le camp ont raconté qu'ils avaient dû le quitter alors qu'un char vietnamien s'approchait de la frontière thaïlandaise.

De nombreux maquisards tentaient de se protéger dans un fossé anti-char creusé le long de la frontière. Nombre d'entre eux disaient être à court de munitions.

L'envoyé spécial de l'AFP qui se trouvait dans le camp lors de l'at-

taque a rapporté que le principal dépôt de munitions des maquisards avait sauté dans le bombardement initial.

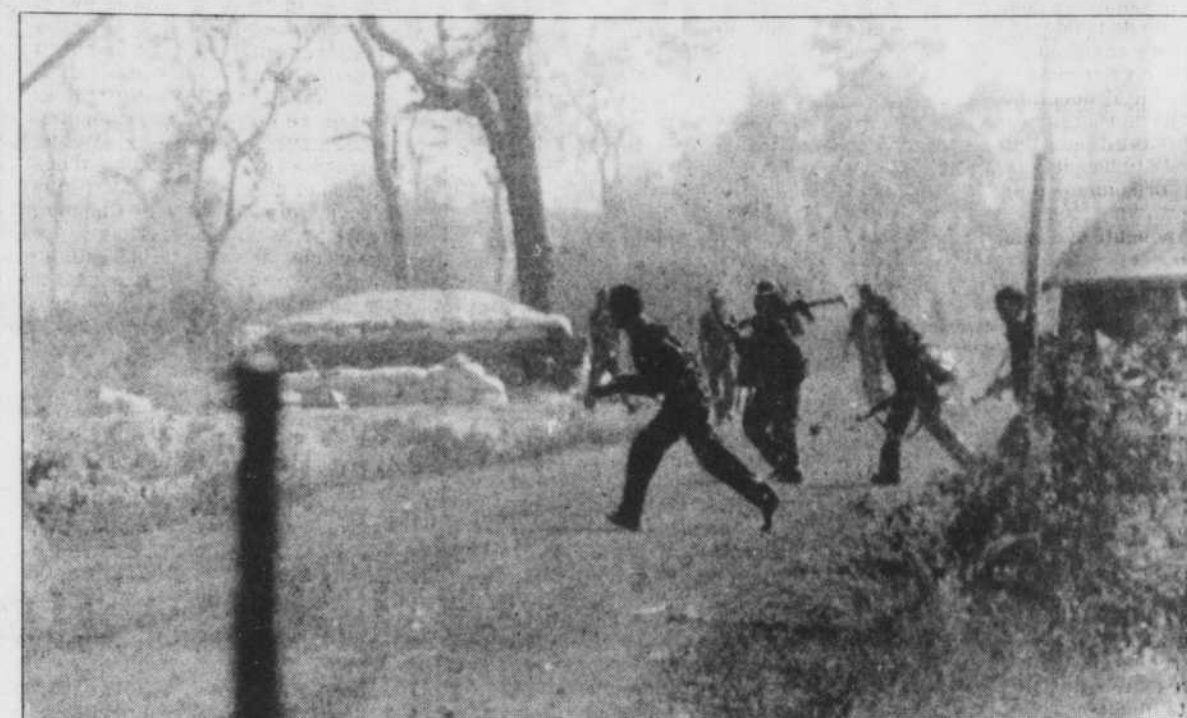
Dans la journée, de nouveaux bombardements ont été entendus à l'intérieur du camp.

Ampil est la dernière base importante du FNLPK sur la frontière thaïlandaise. Les forces de Hanoi ont détruit les autres camps de la guérilla à Nong Samet et Nong Chan dans une offensive systématique entamée le 18 novembre dernier.

Avant les combats, les maquisards ont assuré à la presse qu'ils n'abandonneraient pas Ampil. Ils étaient parvenus l'an dernier à défendre la base avec succès contre une attaque vietnamienne.

Un porte-parole de l'armée thaïlandaise a annoncé hier à Bangkok que des combats opposaient depuis dimanche les forces thaïlandaises à une unité vietnamienne ayant pénétré en Thaïlande dans la province d'Ubon Ratchathani, à environ 650 km au nord-est de Bangkok. Aucun bilan officiel n'a été donné.

Selon des informations non confirmées, l'unité vietnamienne compterait une centaine d'hommes, et trois civils thaïlandais auraient été tués au cours des combats.



Devant la pluie d'obus et le feu nourri des Vietnamiens, les guérilleros du FNLPK cherchent à se mettre à l'abri durant l'attaque contre la base d'Ampil.

Liban: les négociations de Nakoura sont suspendues

NAKOURA, Sud-Liban (d'après AFP et Reuter) — Israël et le Liban n'ont pu hier, à la reprise de pourparlers militaires de Nakoura sur le retrait des forces israéliennes du Sud-Liban, que se dire qu'ils n'avaient vraisemblablement plus rien à se dire.

Militaires libanais et israéliens se sont séparés, après cinq heures et demie de conversations, au quartier général des casques bleus des Nations unies au Sud-Liban, avec l'impression qu'ils ne se reverraient plus.

Les deux délégations se sont mutuellement rejeté la responsabilité de l'ajournement des négociations engagées le 8 novembre, mais ce sont les Israéliens qui sont venus les premiers annoncer à des journalistes qu'il n'y avait plus de rendez-vous à Nakoura.

Hier matin les deux délégations, qui se retrouvaient pour la 12ème fois, avaient pourtant laissé filtrer des informations plutôt encourageantes. Des deux côtés, le mot «d'ouverture» était prononcé officiellement. Mais, à l'issue de la rencontre, le ton avait changé.

Le chef de la délégation israélienne, le général Amos Gilboa, déclarait: «Je ne suis pas optimiste sur l'avenir des discussions. Les Libanais ont éludé une réponse claire à notre demande d'un élargissement considérable du rôle de la FINUL entre les rivières Zaharani et Awali, d'une part, et la frontière syrienne, d'autre part. Or, nous considérons cette demande comme la composante centrale des arrangements de sécurité que nous recherchons pour permettre l'évacuation de l'armée israélienne du Liban».

Le général Gilboa a indiqué ensuite aux journalistes qu'il ne lui revenait pas de décider de la suite des

négociations. Il s'est refusé à évoquer la possibilité d'un retrait unilatéral israélien. «La décision appartiendra à mon gouvernement qui tranchera», a-t-il déclaré.

Au nom de la délégation libanaise, le lieutenant-colonel Bassam Saad s'est également montré pessimiste. «En dépit du fait que le Liban ait accepté de conférer un rôle plus important aux contingents de la FINUL, afin d'accélérer le retrait des troupes israéliennes de toutes les régions du Liban, Israël s'est refusé à présenter un plan de retrait de ses troupes. Ce refus obstiné a entraîné la rupture des négociations de Nakoura, a-t-il affirmé. Ceci confirme les intentions cachées des Israéliens de rester au Sud-Liban pour y continuer leurs exactions».

Un porte-parole militaire libanais affirmait de son côté que le refus d'Israël remettait en question le principe de la poursuite des négociations de Nakoura.

Conformément à la direction tracée la veille par le président Amine Gemayel, la délégation libanaise avait demandé à la partie israélienne de soumettre en priorité un calendrier du «retrait total de ses forces d'occupation».

Selon les Israéliens, le point de rupture s'est produit quand la délégation de l'État hébreu a voulu tester l'ouverture libanaise en demandant la conception de Beyrouth sur le rôle de la FINUL. «La délégation libanaise a rejeté sans appel la possibilité pour l'armée du Liban-Sud (ALS) de jouer un rôle dans les arrangements de sécurité et a refusé de permettre à la FINUL de prévenir des actions d'éléments hostiles contre les Israéliens», a déclaré le général Gilboa.

Le constat de désaccord a été dressé dans l'après-midi, a-t-on appris de bonne source, après que la délégation israélienne eut réitéré à deux reprises, et au plus haut niveau, à Tel-Aviv, de l'évolution des discussions.

Sur le terrain, deux importantes explosions se sont produites hier soir dans des bâtiments du port de Saïda, en territoire sud-libanais occupé par Israël, ont rapporté des habitants de la ville.

L'une des explosions a provoqué un incendie dans un immeuble de six étages qui a dû être évacué, alors que les pompiers tentaient de secourir les personnes encore bloquées à l'intérieur du bâtiment.

Le diplomate suisse est libéré

BEYROUTH (AFP) — Le troisième secrétaire de l'ambassade de Suisse au Liban, M. Eric Wehrli, enlevé jeudi dernier, a été libéré hier soir à Beyrouth par les services de sécurité du mouvement chiite Amal alors que ses ravisseurs tentaient de le transférer dans un autre lieu de détention.

«Je devais être déposé quelque part, mes ravisseurs ont crié Amal, ils ont ouvert la portière, ils m'ont laissé dehors et sont partis», a déclaré M. Wehrli à l'AFP une demi-heure après sa libération, au domicile du chef d'Amal, le ministre Nabih Berri.

M. Wehrli, rappelle-t-on, exerçait les fonctions de chargé d'affaires en l'absence de l'ambassadeur de Suisse, M. Paul-André Ramseyer.

«Les services de sécurité d'Amal surveillaient le lieu de détention depuis deux jours, a expliqué M. Berri, au moment où les ravisseurs ont essayé de sortir avec M. Wehrli, la sûreté d'Amal a arrêté la voiture», a-t-il ajouté.

M. Wehrli a déclaré qu'il ne savait pas qui étaient ses ravisseurs ni où ils le détenaient. «Ils m'ont dit que je serais libéré si mon gouvernement collaborait à leur

demande», a-t-il dit. Il a estimé que cette demande était la libération d'un Libanais arrêté à Zurich le 18 novembre dernier et apparemment lié à un projet d'attentat contre l'ambassade des États-Unis à Rome.

«J'ai eu de la chance, je crois, a déclaré le diplomate très épuisé en racontant les circonstances de son enlèvement. Ils ont tiré une rafale de Kalachnikov dans ma voiture. Ils m'ont dit après: 'Si tu avais roulé encore 50 mètres, je te tuais'. Ils m'ont mis une veste militaire sur la tête et ont roulé très vite, a-t-il ajouté. Après cela, ils ne m'ont pas maltraité, au contraire. Ils m'ont toujours demandé ce que je voulais manger».

«Ma femme pleure», a indiqué M. Wehrli très ému après avoir pu prévenir son épouse au téléphone de sa libération. Le diplomate est ensuite retourné chez lui, dans une voiture d'Amal. Il a indiqué comme la voiture démarrait qu'il pensait quitter le Liban pendant quelques jours.

L'ambassadeur de Suisse, M. Paul-André Ramseyer, revenu au Liban vendredi, avait été prévenu immédiatement vers 21 heures locales de la libération de M. Wehrli.

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie seraient prêts à un sommet maghrebin

RABAT (Reuter) — Le roi Hassan II du Maroc a exprimé son accord sans réserve à une proposition du sommet maghrebin, en ajoutant que la Tunisie et l'Algérie y avaient également répondu positivement.

Cette proposition a été faite par M. Cheddi Klibi, secrétaire général tunisien de la Ligue arabe, «en son nom personnel», a déclaré le souverain marocain dans une entrevue publiée hier par le journal en langue arabe *Ach Chark Al Aousat* (Le Moyen-Orient), éditée à Londres.

«Nous sommes prêts, dès demain, et nous ne posons aucun préalable concernant l'ordre du jour de la réunion. Dès demain, nous sommes disposés à discuter tous les sujets», a ajouté Hassan II, selon la traduction en français de l'interview donnée par l'agence de presse marocaine MAP.

«Lors de sa dernière visite au Maroc, M. Klibi m'a fait part des réponses positives de Tunis et d'Algérie. Il était alors sur le point de prendre contact avec la Mamarhiya libyenne et la Mauritanie, et aucune réponse s'est encore parvenue. Mais il n'y a pas de doute que leur réponse était favorable», affirme le roi.

M. Klibi a effectué deux visites au Maroc en décembre, et il était ce week-end en Libye.

En évoquant les relations de son pays avec l'Algérie, le roi Hassan II a révélé que les contacts marocain-algériens n'avaient pas cessé depuis son entrevue avec le président Chadli Benjedid en 1983.

«... Je pense que ces contacts s'inscrivent, ces dernières semaines, dans une dynamique nouvelle dont, s'il plait à Dieu, nous attendons avec espoir la solution», a-t-il dit.

Interrogé sur les informations faisant état de tension à la frontière maroco-algérienne, le souverain a répondu: «Pour ce qui concerne le côté marocain, je puis vous assurer que dans la région Nord du pays, je n'ai pas ajouté, aux frontières, un seul homme à l'effectif existant depuis des années».

«Bien sûr, a-t-il ajouté cependant, nous consolidons le mur de sécurité au Sahara et il est normal que des forces militaires entourent de protection ceux qui bâtissent le mur».

«Mais ces forces sont ce qu'elles ont toujours été: pas même un soldat de plus», a assuré le roi.

Sur le changement intervenu à la tête de la Mauritanie, le souverain cherchait à souligner que les relations entre les deux pays étaient gelées et que le Maroc n'avait tait aucun commentaire sur la «révolution de palais» de Nouakchott.

«Nous avons attendu que la mauritanie fasse le premier pas en direction du Maroc, afin qu'il ne soit pas dit que le Maroc a trempé dans cette affaire», a-t-il dit.

Tousjours dans l'interview, le souverain alaouita a réaffirmé que le traité d'union signé à Oujda au mois d'août entre le Maroc et la Libye n'était dirigé contre personne, indiquant: «Comme son nom de traité d'union arabo-africain l'indique, il est ouvert à tous».

D'autre part, le quotidien *Al Alam* rapportait hier de Rabat que pour la première fois en près de 10 ans, plusieurs centaines d'Algériens traversent chaque jour la frontière marocaine.

Entre 300 et 450 véhicules franchissent la frontière près d'Oujda,

dans le Nord-Est, leurs propriétaires dûment munis de l'autorisation du ministère algérien de l'Intérieur, afin de rendre visite à des membres de leurs familles.

Marcos maintient le calendrier des élections

MANILLE (AFP) — Le président philippin, Ferdinand Marcos a déclaré hier que les prochaines élections présidentielles se tiendraient comme prévu en 1987, démentant ainsi les prévisions de l'opposition sur des élections anticipées cette année, a annoncé l'agence philippine PNA.

La déclaration présidentielle a été approuvée à l'unanimité par le Parti du mouvement de la nouvelle société (KBL) au pouvoir, qui a réuni hier son comité électoral au palais présidentiel de Malacanang, a ajouté PNA.

L'opposition a déjà annoncé son intention de désigner un candidat unique pour les élections présidentielles. Elle a été poussée à définir sa tactique en cas de disparition ou d'incapacité

du chef de l'Etat par des rumeurs qui ont circulé à la fin de l'année dernière sur le mauvais état de santé du président Marcos, âgé de 67 ans.

Le chef de l'Etat a démenti ses rumeurs et annoncé son intention de solliciter un nouveau mandat.

«Aucune élection régulière ne pourra avoir lieu tant que le président Marcos sera derrière», estime l'ancien vice-ministre des Affaires étrangères et sénateur Raul Manglapus (en exil aux États-Unis depuis la proclamation de la loi martiale en septembre 1972).

PELLETIER et PELLETIER Optométristes

84, NOTRE-DAME OUEST, 4e ÉTAGE

- optométrie générale
- lunetterie
- lentilles de contact

Rendez-vous:

845-2987



Université de Montréal
Service d'animation culturelle

Des ateliers pour tous

Le Service d'animation culturelle de l'U. de M. organise des ateliers d'initiation et de perfectionnement dans différents domaines. Pour la session d'hiver 1985, le S.A.C. propose au public les ateliers suivants:

Vidéo Initiation à la vidéo Pratique de la vidéo Théâtre Improvisation Improvisation et créativité Interprétation Maquillage de théâtre Musique Chorale Leçons individuelles (chou de 12 instruments) Flûte à bec Guitare populaire Guitare classique Atelier de «Jam Session» Pose de voix Atelier d'arrangement musical Théorie musicale et lecture vocale Littérature musicale du XXe siècle L'opéra au XIXe siècle Artisanat Fabrication de papier Tricot Vitrail Fabrication de bijoux	Arts plastiques Sculpture Dessin - modèle vivant Peinture: gouache Peinture: huile L'art traditionnel (visite de musées) L'art contemporain (visite de galeries) Mouvements expressifs Danse sociale Dances folkloriques Danse aérobie Ballet-jazz Baladi (danse orientale) Danse pré-natale Tai chi chuan Atelier de relaxation Travail corporel holiste Massage (introduction) Massage suédois Massage shiatsu Auto-défense pour la femme Atelier de mime	Loisirs littéraires Initiation à l'écriture Écriture journalistique Ecrire de l'ébauche au droit d'auteur Découverte de nos mots, de nos personnages Bandes dessinées Techniques diverses Menuiserie Procédés de finition des bois Utilisation des outils portatifs Dépannage-auto Dépannage-maison Décoration intérieure Graphologie Encadrement Encadrement (I et II) Montage et lamination sur plaque de bois et faux-cadre Atelier libre Photographie Le matériel et l'appareil-photo 35mm Prise de vues et chambre noire (noir et blanc) La photo au flash électronique Photomicrographie de nature La photo d'architecture La photo avec films infra-rouges Agrandir en noir et blanc Agrandir en couleurs (I et II) Atelier libre
--	--	---

Ces ateliers auront lieu durant la période du 21 janvier au 31 mars 1985, certains à raison d'un soir par semaine, d'autres en stage de fin de semaine.

Les inscriptions se font en personne au secrétariat du S.A.C., local C-254 du Centre communautaire, 2332, boul. Edouard-Montpetit (autobus 51, métro Laurier ou Snowdon) du 14 au 18 janvier 1985, de 09:30 à 20:00.

Note: les frais d'inscription doivent être réglés au moment de l'inscription, soit en espèces, soit par chèque certifié.

Pour tout renseignement, composez le 343-6524.

ARTS ET SPECTACLES



Rita Lafontaine



Patricia Nolin



Luc Durand



Murielle Dutil



Louise Marleau



Paul Hébert

Les regards du critique sur l'année théâtrale 1984

- **TNM: le sort du théâtre de répertoire est en cause**
- **La première année de la Quinzaine de Québec**
- **Rita Lafontaine et Louise Marleau, les grandes comédiennes**

THEATRE

ROBERT LEVESQUE

Pour cette première chronique théâtrale de 1985, jetons quelques regards sur l'année écoulée, une année partagée entre le drame qui guette le TNM, et partant le théâtre de répertoire, et l'espoir que constitue l'ouverture sur le monde d'une manifestation culturelle comme la Quinzaine de théâtre de Québec.

Mais d'abord, l'année 1984 demeure assombrie par la disparition brutale (et encore inexplicable) d'une comédienne exceptionnelle de fougue et de bonté qui n'avait pas encore exploré et livré tout son talent: Denise Morelle.

Et Pierre Dufresne, également disparu en plein milieu d'une carrière active, laisse au théâtre (où il n'a pas assez joué) le souvenir d'un comédien tout d'une pièce dont le talent naturel était immense et ne demandait qu'à être mis au service d'auteurs et de metteurs en scène inventifs.

On imagine avec regret tous les rôles que ces deux comédiens auraient pu jouer si l'on montait ici des auteurs tels Dürrenmatt (la « vieille dame »), Frisch (monsieur Bonhomme), Ionesco (la reine Marguerite du Roi se meurt), Beckett (Hamm de *Fin de partie*), Brecht (la veuve Begbick). Ces cinq rôles extraordinaires, entre autres, sont en deuil de Morelle et Dufresne.

L'événement le plus important de 1984, celui dont les conséquences ne peuvent pas encore toutes se mesurer, c'est l'annulation de la 34e saison du Théâtre du Nouveau-Monde. Le sort même du théâtre de répertoire est ici en cause, dans cette affaire, et le gouvernement québécois, aux dernières nouvelles, y est insensible.

On laisse à son sort une compagnie qui fut longtemps la plus prestigieuse du Québec (elle pourrait cependant le redevenir), qui seule garde encore la mission de présen-

ter un théâtre de répertoire de qualité, et qui aujourd'hui, réduite à un seul employé (Olivier Reichenbach), doit espérer, pour survivre, vendre son théâtre au premier qui voudra bien ne pas démolir la bâtisse (le plus beau théâtre de Montréal) pour construire une tour à bureaux.

Montréal est si peu riche en salles de spectacles que l'on se demande d'abord comment peut-on se retrouver devant une telle situation: la seule salle de théâtre à l'italienne qui a une âme (le Monument National attend toujours une restauration tardive) est barricadée. Mais plus grave encore, on va (avec la mort du TNM) vers des saisons de théâtre où le label américain-commercial de Duceppe, la néo-boulevardisation de la Nouvelle Compagnie Théâtrale, le « vieux style » du Rideau-Vert, l'amateurisme du Théâtre Populaire du Québec, l'intimisme sophistiqué du Café de la Place, feront en sorte de « provincialiser » notre théâtre « institutionnalisé » par des critères de qualité de plus en plus élastiques et de moins en moins rigoureux.

Au TNM, le directeur artistique Olivier Reichenbach (nommé en 82) avait pour mission de relever la compagnie de théâtre fortement ébranlée par certains choix contestables de pièces (de Crébillon fils à Guy Trottier) qui ont marqué les dernières saisons dirigées par Jean-Louis Roux en faisant fuir les abonnés et le public. Le TNM s'est alors trouvé en crise de crédibilité, point de départ de son sort actuel.

Ce travail de redressement, que Reichenbach avait décidé d'entreprendre en revenant aux grands textes (classiques et modernes) et en réunissant un groupe de sept comédiens choisis parmi les plus talentueux du moment, a été interrompu devant le cul-de-sac financier de la compagnie (déficit accumulé de plus de \$1 million) auquel le ministère des Affaires culturelles a décidé de demeurer insensible.

« Vendez! », a dit le ministre Clé-

ment Richard, en invitant le TNM à louer à l'occasion la salle Maisonneuve de la Place des arts (1,800 places), ce qui dénote une réelle ignorance des besoins d'une compagnie de théâtre comme le TNM.

La tâche est maintenant énorme pour Olivier Reichenbach. Non seulement doit-il régler seul (avec un conseil dirigé par l'infatigable Paul Fortin, qui a amélioré le climat du TNM si longtemps perturbé sous la présidence de Me Gervais, la vente du théâtre et le ré-équilibrage financier de la compagnie, mais doit-il également relancer sur des rails artistiques bien définis un TNM jouant enfin le rôle qui est le sien: la grande compagnie de répertoire dont le Québec a besoin, une compagnie de calibre international qui jouera autant Molière que Kun-dera, Marivaux que Pinter, sans avoir à opter pour des pièces faciles sous prétexte de remplir les caisses.

Ces caisses du TNM se rempliront à nouveau lorsque le public saura qu'on trouve dans ce théâtre une qualité et un professionnalisme rigoureux, un théâtre nourrissant tout autant que divertissant. Souhaitons que 1985 sera la première année du nouveau TNM, un théâtre qui ne doit pas mourir si le Québec a encore un sens de l'excellence.

L'année de la Quinzaine

Côté optimisme, l'événement important de 1984, c'est la création à Québec d'une Quinzaine internationale de théâtre qui devrait (si tout va bien) avoir lieu à tous les deux ans. En juin dernier, du 9 au 23, le metteur en scène Alexandre Hausvater et les dirigeants du Théâtre du Bois-de-Coulange ont réussi à faire un succès (de public et de qualité) de la première tentative. Québec était une capitale du théâtre, et l'on y a vu d'extraordinaires spectacles, entre autres ceux de l'American Repertory Theatre (un inoubliable *School for Scandal*), de l'Atelier 212 de Prague, de la Cuadra de Sevilla.

Cette Quinzaine biennale offre

aux amateurs de théâtre l'occasion rare de voir des troupes du monde entier qui présentent différents aspects d'approches théâtrales. Pour les gens du métier, c'est une stimulation qui n'existait pas jusqu'à maintenant.

De plus, l'année 1984 a été marquée par la démission de Paul Buissonneau qui après plus de 20 ans à la barre du Quat'sous a décidé de passer le gouvernail à la comédienne Louise Latraverse.

Mme Mercédès Palomino, qui a été les 35 ans du Rideau-Vert et a reçu le prix de théâtre Victor-Morin, a procédé au sabord de l'Association des Directeurs de Théâtre (ADT), une association fondée il y a 20 ans dont on ne connaissait plus trop le rôle et qui était en conflit permanent avec l'Union des artistes au sujet du respect des contrats.

Cet automne, un regroupement d'intervenants et de troupes de théâtre pour enfants a mis sur pied la Maison-Théâtre pour l'enfance et la jeunesse. Malheureusement, pour l'instant, n'ayant pas réunis les fonds nécessaires pour la construction de leur propre théâtre, ce regroupement a dû s'installer (pour trois saisons) au Triton, une salle qui gagnerait facilement le prix citron de l'architecture théâtrale.

Le Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD) a organisé un blitz théâtral québécois sur New York, afin de faire connaître le théâtre d'ici aux Américains (ce qui ne sera pas une mince tâche) et surtout de resserrer les liens culturels qui existent entre les pratiques du théâtre à Montréal et les mouvements en effervescence dans la ville du « big apple ». Des lectures de pièces, une table-ronde, des représentations ont jeté un premier pont Montréal-New York.

Une association des critiques et de chroniqueurs de théâtre a vu le jour, et son premier geste fut d'instituer un Prix de la critique qui sera remis annuellement et pour la première fois en juin 85. À ce chapitre de la critique, l'année 1984

aura été marquée par l'action spectaculaire mais inexplicable d'un groupe de 156 pétitionnaires qui ont appelé au boycottage du DEVOIR, et dont les deux compagnies de théâtre initiatrices (Jean-Duceppe et le Théâtre d'Aujourd'hui) poursuivent encore, sans plus d'explications, une attitude discriminatoire envers le DEVOIR.

Ce fut aussi l'année des Belges. Le Théâtre de l'Esprit-frappeur de Bruxelles a présenté au Café de la Place Caméléon d'après l'œuvre de Jean Muno avec un comédien exceptionnel, Jean-Paul Connart. Le metteur en scène André-Albert L'Heureux, du même théâtre bruxellois, a créé au Monument National, avec les élèves de l'École nationale, une pièce encore jamais jouée du dramaturge belge Michel de Ghelderode. Ce *Siege d'Ostende* fut d'ailleurs l'un des meilleurs spectacles de la saison 83-84. Et à Espace Libre, l'Atelier de la rue Sainte-Anne a joué ici pour la première fois une pièce de l'écrivain allemand Herbert Achtenbusch, *Ella*.

Et puis le comédien Jean Marais est venu présenter au Félix-Leclerc son hommage empreint d'admiration à Jean Cocteau.

Les meilleures prestations

Du côté des performances et des productions, on juge généralement une saison de septembre à mai. On me permettra quand même d'y aller de mes « oscars » pour les productions de l'année 1984. Les comédiens étant la première force du théâtre québécois, l'on ne s'étonnera pas de l'abondance.

Les deux meilleurs comédiens: Rita Lafontaine pour *Albertine* à 40 ans dans *Albertine en cinq temps* de Michel Tremblay au Rideau-Vert, et Louise Marleau pour Julie dans *Mademoiselle Julie* de Strindberg au Café de la Place.

Les deux meilleurs comédiens: Paul Hébert pour le rôle de Quichotte dans *Don Quichotte* mis en

scène par Jean-Pierre Ronfard au Trident, et Luc Durand pour Harpagon dans *L'Avare*, la production du TNM mise en scène par Reichenbach et jouée uniquement à Ottawa.

Les trois meilleures comédiennes de soutien: Murielle Dutil pour Madeleine dans *Albertine en cinq temps* de Tremblay, Patricia Nolin pour Alice B. Toklas dans *Gertrude et Alice*, Natalie et Renée et ce cher Ernest de Jovette Marchessault à l'Atelier Continuu, et Louis Danis pour le rôle de la marâtre dans la reprise d'*Aurore, l'enfant martyr*, mise en scène par René-Richard Cyr au Quat'sous.

Les deux meilleurs comédiens de soutien: Normand Chouinard pour le rôle travesti de Betty dans *Cul-de-sac au septième ciel* au TNM, et Jean Leclerc pour celui de Pozzo dans *En attendant Godot* de Beckett, mis en scène par Jean Salvy au Café de la Place.

La meilleure scénographie: *Le rail*, le spectacle dirigé par Gilles Maheu de Carbone 14 à Espace libre.

La meilleure mise en scène: *Albertine en cinq temps* dirigée par André Brassard au CNA et au Rideau-Vert. Et une mention à Suzanne Garceau pour *Les célébrations* de Michel Garneau à La Li-corne, une production de l'Atelier-Kaléidoscope qui était ses 10 ans cette année.

Le meilleur texte de création: *Ne blamez jamais les bédouins* de René-Daniel Dubois, mis en scène par Joseph Saint-Gelais à La Li-corne.

La meilleure production toute-catégorie: *Albertine en cinq temps* de Michel Tremblay et André Brassard, décoré par Guy Neveu, costumé par François Barbeau, éclairé par Michel Beaulieu et joué par Rita Lafontaine, Murielle Dutil, Amulette Garneau, Gisèle Schmidt, Huguette Oigny, Paul Marier.

Avec cette pièce, Tremblay a donné au Québec une œuvre majeure.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — « Le moment de vérité » 12 h 30, 2 h 30, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 50.
ASTRE II: — « The cotton club » 1 h 30, 2 h 30, 4 h 40, 6 h 10, 8 h 10, 10 h 15.
ASTRE III: — « La guerre des tuques » 2 h 40, 4 h 05, 6 h 30, 8 h 55, 11 h 15.
ASTRE IV: — « Runaway » 1 h 20, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 45.
BERRI I: (288-2115) — « La guerre des tuques » 12 h, 1 h 50, 3 h 40, 5 h 20, 7 h 10, 9 h.
BERRI II: — « Il était une fois en Amérique » 12 h, 3 h 50, 7 h 55.
BERRI III: « Kaos » 12 h 10, 3 h 50, 6 h 40, 9 h 20.
BERRI IV: — « Pinocchio » 12 h, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 30, 9 h 20.
BERRI V: — « Le bal » 12 h 30, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 40.
BONAVENTURE I: (861-2725) — « Superhit » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BONAVENTURE II: — « The terminator » 1 h 30, 3 h 50, 7 h 10, 9 h 40.
BROSSARD I: (465-5906) — « Runaway » 7 h 15, 9 h 15.
BROSSARD II: (465-5906) — « Le moment de vérité » 7 h, 9 h 30.
BROSSARD III: « Cotton club » 7 h 10, 9 h 40.
CINEMA CAPITOL: (849-0041) — « Paris Texas » 1 h 40, 4 h 20, 7 h 40, 9 h 40.
CARTIER-LAVAL: (663-5124) — « S.O.S. fantômes » 7 h 15, 9 h 40.
CHAMPLAIN I: (524-1685) — « Des filles à contrat » 12 h 05, 14 h 55, 16 h 45, 20 h 30, 19 h 20 h 30, 22 h.
CINEMA DE PARIS: (875-1882) — « Runaway » 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
CINEMA SEVILLE: 2155 ouest Ste-Catherine (932-1139) — « Garbo talks » 7 h 15, 9 h 40.
CINEMA DU VILLAGE: 1220, Ste-Catherine est (523-3239) « Just blonda » 13 h, 14 h 30, 16 h, 17 h 30, 19 h 20 h 30, 22 h.
CINÉMA QUÉBÉCOIS: (842-9763) — « Forces occultes » 18 h 35 — « Lola Montès » 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — « Pi-

DORVAL III: « City heat » 7 h 10, 9 h 10.
DÉCARIE I: (341-3190) — « Cotton club » 7 h 15, 9 h 45.
DÉCARIE II: — « Johnny dangerously » 7 h, 9 h.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — « Les yeux la bouche » 7 h 20, 9 h 20.
ÉLYSÉE II: — « Les cinq derniers jours » 7 h 10, 9 h 05.
ESPACE 94: (272-1080) — « Fairview I » (887-8095) — « Falling in love » 7 h 15, 9 h 15.
FAIRVIEW I: — « Beverly Hills cop » 7 h 05, 9 h 05.
GREENFIELD I: (671-6129) — « Gremlins » 7 h 20, 9 h 25.
GREENFIELD II: — « Le jumeau » 7 h 05, 9 h 10.
GREENFIELD III: — « Beverly Hills cop » 7 h 30, 9 h 40.
IMPERIAL: (288-7102) — « 2010 » 12 h 20, 2 h 35, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 10.
JEAN-TALON: (725-7005) — « S.O.S. fantômes » 7 h 15, 9 h 40.
KENT I: (489-9707) — « Beverly Hills cop » 7 h 30, 9 h 40.
KENT II: — « City heat » 7 h 30, 9 h 40.
CINÉMA DU PARC I: (844-9470) — « Flamingo kid » 7 h 15, 9 h 15.
CINÉMA DU PARC II: — « Beverly Hills cop » 7 h 30, 9 h 40.
CINÉMA DU PARC III: — « Beverly Hills cop » 6 h, 8 h.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — « Viva la vie » 7 h — « Un amour de swann » 7 h 15 — « Yentl » 9 h 15 — « Métropolis » 9 h 30 (du 4 au 10 janv.).
LAVAL I: (888-7776) — « 2010 » 7 h 05, 9 h 20.
LAVAL II: — « Gremlins » 7 h 05, 9 h 15.
LAVAL III: — « City heat » 6 h, 7 h 50, 9 h 45.
LAVAL IV: — « Le jumeau » 7 h 10, 9 h 20.
LAVAL V: — « Beverly Hills cop » 7 h 25, 9 h 35.
LAVAL-ODÉON I: (887-5207) — « Le moment de vérité » 7 h, 9 h 30.
LAVAL-ODÉON II: — « Johnny dangerously » 7 h 15, 9 h.
LOEW'S I: (861-7437) — « City heat » 12 h 20, 2 h 10, 4 h, 6 h, 7 h 50, 9 h 40.
LOEW'S II: — « Protocol » 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 15.
LOEW'S III: — « Falling in love » 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20.
LOEW'S IV: — « Flamingo kid » 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30.
LOEW'S V: — « Flamingo kid »

1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 35.
MERCURI: (255-6224) — « Pinocchio » 7 h, 9 h.
QUINTEMAQUE: (525-860 0) — « L'aventure c'est l'aventure » 7 h 15, 9 h 30 — « Lili Marien » 7 h, 9 h 15.
OUTREMENT: (277-4145) — « L'émotion dissolvante » 7 h 30 — « La publicité, ça c'est du cinéma » 9 h 30.
PARADIS I: (866-6991) — « Dune » 11 h 30, 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 35.
PARADIS II: — « The killing fields » 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h.
PARADIS III: — « Beverly Hills cop » 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h.
PARADIS IV: — « Beverly Hills cop » 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h.
AQUARIUM DE MONTRÉAL: La Ronde, l'île Ste-Hélène (872-4656) — Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h.
LE CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2112) — « La manœuvre » de Lewis John Carlin, version française de Jean Leclerc, m. en s. Denis Côté, du 9 au 20 janv. mar. au dim. 20h.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384) — « La voix humaine » de Jean Cocteau, m. en s. Denis Côté, du 9 au 20 janv. mar. au dim. 20h.
LE CLUB SODA: 5240 ave du Parc (270-7845) — Les Lundis des Halles les 14-21-28 janv. à 21h.
LES FOUPONNES ÉLECTRIQUES: 97 St-Catherine, m. en s. Denis Côté, du 9 au 20 janv. mar. au dim. 20h.
HOTEL RÉGENCE HYATT: 777 Université (879-1370) — Bar tour de ville: trio Eli Krantzberg mar. au dim. de 20h. à 03h. — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devise mar. au sam. 19h. 00 à 00.00 — Diner-dansant avec pianiste Gerry Pouché.
JARDIN ZOOLOGIQUE: Parc Angrignon, 3400 Boul. des Trinitaires (872-2815) — Fête d'hiver, tous les jours de 10h à 22h, jusqu'au 10 janv.
LA CROISSETTE: 1201 o. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano dim. 18h. à 21h., lun. au ven. de 19h.00 à 22h.00.
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) — Ouvert chaque jour à compter de 16h. du lun. au sam. — Jack Pecker Trio, 8-9 janv.

PALACE V: — « Beverly Hills cop » 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30.
PALACE VI: — « Beverly Hills cop » 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
PARADIS I: (866-6991) — « Le moment de vérité » 1 h, 3 h 20, 5 h 40, 8 h, 10 h 15.
PARADIS II: — « La guerre des tuques » 2 h 40, 6 h 05, 9 h 30 — « Juste un peu d'amour » 1 h, 4 h 25, 7 h 50.
PARADIS III: — « Purple rain » 2 h 40, 6 h 10, 9 h 40, 12 h 10, 2 h 35, 5 h, 7 h 25, 9 h 50.
CINÉMA PARALLÈLE: (843-8001) — « Rélicie »
PARISIEN I: (866-3856) — « Fort Saganne » 12 h 45, 4 h 30, 8 h 15.
L'ESKABEL: 1235 Sanguinet (849-7164) — « Mort accidentelle d'un anarchiste » de Danilo Fo, du 9 janv. au 3 fév. mar. au sam. 20h. 30, dim. 15h.
L'IMPROMPTU: 1201 O. Dorchester (878-2000) — Lambert au piano de 17h.00 à 19h.00, Eddie Prophète de 21h.00 à 02h.00 du lun. au ven. — Eddie Prophète de 21h. à 02h. sam.
PLANÉTARIUM DOW: 1000 St-Jacques ouest, (872-4530) — « Cap sur soleil » pèlerinage aux sources de l'énergie de notre étoile, du 9 janv. au 3 mars, spectacles français: mar. au ven. 13 h 30, 20 h 30, sam. 14 h 15, 16 h 30, 20 h 30, dim. 13 h, 15 h 30, 16 h 30, 20 h 30.
RESTAURANT LE COMMEN-SAL: 680 ouest Ste-Catherine (871-1489) — Du jeu. au dim. concerts de luth et de guitare classique de 18h30 à 22h30.
RESTAURANT THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laur (843-4108) — Les Productions de Charlot présentent « Cendres » de David Rudkins, à compter du 9 janv. au dim. 20h30.
LES RETROUVAILLES: 1709 St-Denis (848-9275) — John Boudine quartette (SAB) mar. au sam. de 22h. à 01h. — Sylvain L'Heureux, chansonnier, du dim. au mar. de 22h. à 01h.
SALLE FRED BARRY: 4353 est Ste-Catherine (253-8974) — « Jeanne d'Arc, les paradis n'existent plus » texte Alice Ronfard, m. en s. Claude Poissant, du 10 janv. au 2 fév. mar. au sam. 20h30.
SALLE WILFRED PELLETIER: PDA (842-2112) — OSM Grand

PARISIEN II: — « Gremlins » 12 h 55, 3 h 55, 7 h 05, 9 h 10.
PARISIEN III: — « Le jumeau » 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30.
PARISIEN IV: — « Joyeux Noël » 12 h 15, 2 h 05, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50.
PARISIEN V: — « Indiana Jones et le temple maudit » 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20.
PLACE LONGUEUIL: (879-7451) — « S.O.S. fantômes » 7 h 20, 9 h 45.
PLACE LONGUEUIL II: — « Pinocchio » 7 h 35, 9 h 20.
PLACE VILLE-MARIE: (866-0699) — « Mick et Maud » 12 h 10, 2 h 35, 5 h, 7 h 25, 9 h 50.
 Concerts, chef d'orchestre Charles Dutoit, 8-9 janv. 20h.
THÉÂTRE ALEQUIN: 1004 est Ste-Catherine (288-4391) — Les Grands Explorateurs présentent « L'Argentine des grands espaces » du 7 au 17 janv. lun. mar. mer. 20h., jeu. ven. et sam. 19h. et 21h. 30, dim. 13h. 30, 16h. 20h.
THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier (288-3161) — « Love is strange: a courtroom romance » de Paul Ledoux et David Young du 3 au 27 janv. mar. au ven. 20h. dim. 19h.
THÉÂTRE FELIX-LECLERC: 1458 est Ste-Catherine (521-4850) — « Walter » de Pierre Légaré, du 10 au 27 janv. mar. au sam. 20h.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: PDA (842-2112) — La Compagnie Jean Duceppe présente « Un village de fous » de Neil Simon, m. en s. Gilbert Lepage, à compter du 12 déc. mar. au ven. 20h., sam. 17h. et 21h.
THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR: 611 rang de la Carrière, Upton (514-549-4617) — « La petite bougrasse » de Christian Bédard, en prolongation du 11 janv. au 23 fév., les ven. et sam. à 21h.
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Québec — Salle Louis-Frédéric: Jean Lapointe en spectacle « Portes à l'air » du 9 au 19 janv. 20h. — L'Orchestre Symphonique de Québec, au pupitre, Simon Strausz, 8 janv. 20h.
MAISON DU CITOYEN: 25 rue Laurier, Hull (771-6669) — Le Théâtre de l'île présente « Les balcons enchantés » pièce écrite et présentée par le Théâtre National des pianistes, 10-11-12 janv. à 19h30.
CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Salle Théâtre: La compagnie de danse Elisa Monte, 8 janv. 20h.

PLACE VILLE-MARIE II: — « Mick et Maud » 1 h 10, 3 h 35, 6 h 25.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — « Cotton club » 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 45.
PLACE ALEXIS NIHON II: — « Johnny dangerously » 7 h 35, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — « Pinocchio » 7 h 15, 9 h 45.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — « Amadeus » 7 h, 9 h.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — « Top Secret » 13 h 55, 17 h 30, 21 h 10 — « Les pirates de l'île sauvage » 12 h 05, 15 h 35, 19 h 15.
SAINT-DENIS III: — « La dernière illicite » 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25.
VERDUN: (768-2092) — « S.O.S. fantômes » 7 h 15, 9 h 40.
VERSAILLES I: (353-7880) — « Amadeus » 7 h, 9 h.
VERSAILLES II: — « Le jumeau » 7 h 10, 9 h 10.
VERSAILLES III: — « Indiana Jones et le temple maudit » 7 h, 9 h 10.
VILLERAY: (388-5577) — « S.O.S. fantômes » 7 h 15, 9 h 40.
WESTMONT SQUARE: (831-2477) — « Protocol » 7 h 15, 9 h 15.
YORK: (937-8978) — « Starman » 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10.

TELEVISION

CBFT
 12.00 Première édition
 12.22 Télé Arts
 12.30 Allo Bou Bou
 13.00 Au jour le jour
 14.30 Cinéma
 16.00 Bobino
 16.30 Minibus
 17.00 L'incroyable Hulk
 18.00 Ce soir
 18.28 Les nouvelles du sport
 18.33 Avis de recherche
 19.00 Grand-Papa
 19.30 Le 101 ouest, ave des Pins
 20.00 Monsieur le Ministre
 20.30 Coup d'oeil
 21.00 Le Téléjournal
 22.27 Le Point
 23.00 La météo
 23.04 Les nouvelles du sport
 23.16 Télé Arts
 23.25 Rencontres
 23.55 Réver en couleur + can. 77 avec Don Scardino, Ralph Enderby et Peter Gross

CFTM
 12.00 Le dix vous informe
 12.15 Ciné-Quiz
 « Le chasseur de daims », amér. 75 avec Steve Forrest, Ned Romero, John Anderson et Victor Monica
 14.30 Forum
 15.30 Drôle de monde
 16.30 Les satelipettes
 17.00 Montréal en direct
 18.00 Le 18 heures
 18.30 Odyssée
 19.30 Pau de banane
 19.30 Shérif, fais-moi peur
 20.30 Une vie
 21.00 R.S.V.P.
 22.00 Hotel
 23.00 Les nouvelles TVA
 23.25 Le dix vous informe

Radio-Québec
 16.00 Radio-Québec
 16.30 Passe-Partout
 16.30 Téléservice plus
 19.27 Tirage la Quotidienne
 19.30 Les travailleurs: les grands dérangements
 19.30 Arrivage
 19.30 Cinéma
 20.30 « Mortelle randonnée » fr. 83 avec Michel Serrault, Isabelle Adjani, Guy Marchand et Stéphane Audran
 20.30 Encyclopédie audiovisuelle du cinéma français: Jean Renoir ou l'amour du paradore
 22.30 Téléservice plus
 23.00 Lire c'est vivre
 23.00 Concert du Nouvel An de Vienne
 23.15 Vivre dans une carte postale
 15.30 Le Théâtre de Bouvard
 16.30 Le village dans les nuages
 16.50 L'académie des neuf
 17.30 Le Journal
 18.00 La bouteille à la mer
 18.30 Des chiffres et des lettres
 18.50 Face à sa
 19.00 Les choses du mardi: avis aux amateurs
 20.30 Plaisir du théâtre
 21.15 Les utopistes du XIXe siècle
 22.00 Moi...
 23.05 Le théâtre de Bouvard

ARTS ET SPECTACLES

Hubert Bédard, facteur de clavecins anciens

MARIE LAURIER

Il fait carrière en France depuis près de deux décennies et il vit dans un pavillon du Château de Maintenon, près de Chartres, entouré d'œuvres d'art, d'un hara et d'un immense parc de verdure. Dans une parfaite tranquillité d'esprit, dans ce climat séculaire des grands siècles d'histoire, Hubert Bédard est devenu un spécialiste de la restauration d'instruments de musique anciens.

Né à Ottawa, claveciniste de formation, ce Canadien est mieux connu en Europe que dans son propre pays pour y vivre depuis 18 ans. Il a même mis au point un jeu de montage de clavecin selon une technique apprise à Boston et en Europe, une affaire originale et fort appréciée des mélomanes qu'il a confiée à la maison de distribution Heugel de Paris.

Issu d'une famille nombreuse — neuf frères et une sœur — Hubert Bédard est venu retrouver les siens durant la période des Fêtes. « Aussi je n'avais pas vu l'hiver canadien depuis si longtemps, nous confie-t-il au cours d'une entrevue qu'il accordait ces jours derniers au DEVOIR. J'avais le goût de voir la neige et de prendre quelques semaines de vacances dans ma famille. »

Hubert Bédard a fait ses études classiques au collège Saint-Alexandre de Limbourg, à une quinzaine de kilomètres de Hull, et comme tous les jeunes diplômés, il se destinait à une profession libérale, la médecine notamment. Mais en réalité c'est la musique qui l'intéressait, un domaine plutôt rare et à l'avenir incertain au début des années 1950.

Il délaisse la médecine et s'inscrit au Conservatoire de musique de Montréal dans les classes d'orgue et de clavecin avec Kenneth Gilbert qui poursuit présentement sa carrière de concertiste à travers le monde, de même qu'avec les professeurs Greta Kraus et Bernard Lagacé. Boursier du Conseil des arts, en 1959, il se retrouve à l'Académie de musique de Vienne, ensuite à Amsterdam avec le professeur Gustav Leonhardt.

De retour au Canada, il poursuit sa

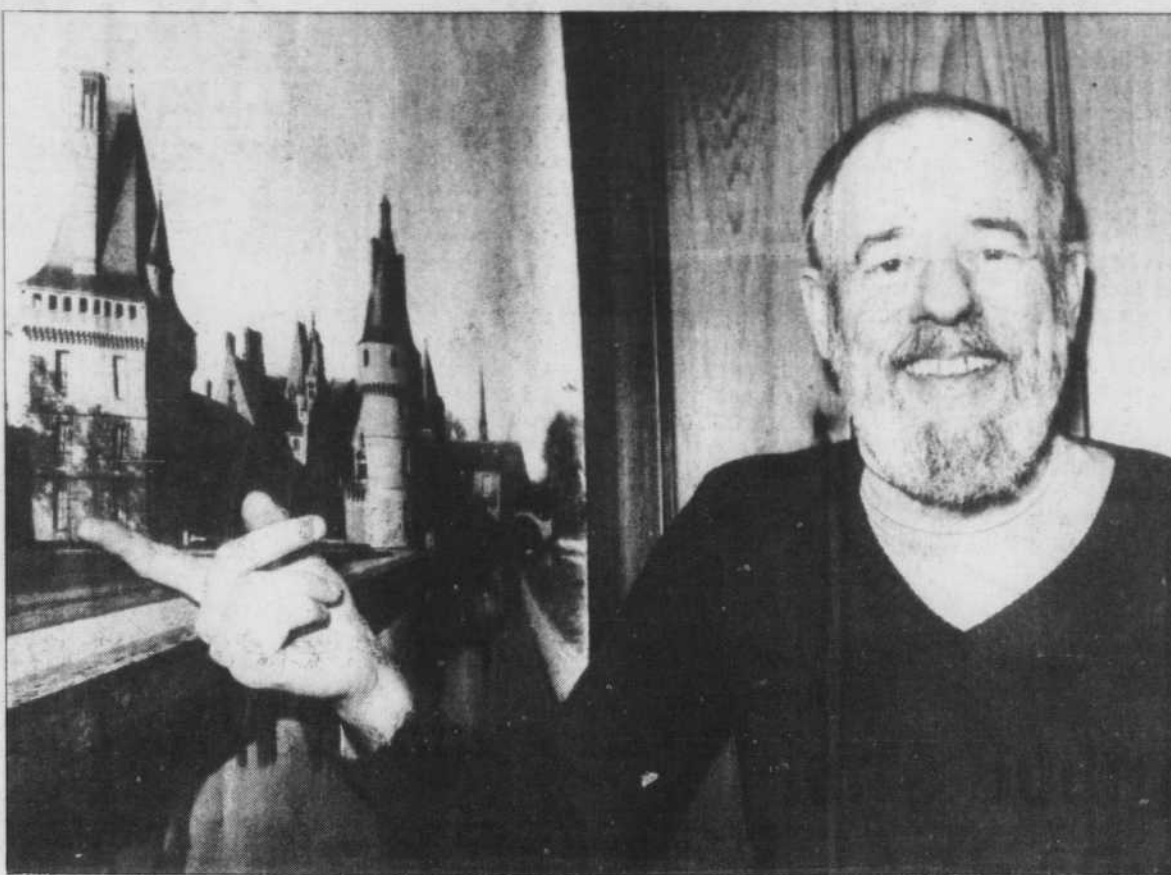
carrière musicale, comme organiste dans une église d'Outremont, claveciniste en tandem avec son ami de toujours Kenneth Gilbert, comme arrangeur musical des pièces de Molière à Stratford, en Ontario. À Boston, il étudie avec Frank Hubbard et se passionne pour la restauration des instruments anciens, une technique qu'il perfectionnera ensuite en Europe, à titre de facteur au Musée national du Conservatoire de Paris: « C'était la première fois que j'avais un travail régulier! » Entre-temps il traduit le livre de Hubbard sous le titre *Le clavecin: trois siècles de facture*, une heureuse contribution à la muséologie française.

Plusieurs villes d'Europe fourmillent d'instruments de musique antiques, raconte notre interlocuteur. Le hasard me fait rencontrer la comtesse de Chambrure, conservateur du musée qui me confie l'atelier de restauration des clavecins anciens, ce que je fais jusqu'en 1975. Je continue d'habiter le Château de Maintenon mais je suis présentement facteur libre.

Mme de Chambrure, cousine des célèbres Rothschild, est une spécialiste de la musique de la Renaissance. Elle est impliquée dans tous les mouvements littéraires et artistiques. Elle fut l'amie et la confidente de plusieurs écrivains célèbres, André Malraux — elle l'appela « mon petit André » — et Albert Camus, entre autres. Cette grande dame est connue partout en Europe et elle s'est chargée de me présenter à de nombreux artistes et musiciens.

Hubert Bédard devient rapidement un précieux conseiller auprès de ces derniers et comme facteur de clavecins, une spécialité très rare, il est en demande dans plusieurs pays d'Europe, à Anvers notamment où se trouve la plus grande collection de clavecins antiques au monde, de même qu'en Angleterre et en Belgique. Il existe un clavecin restauré par Hubert Bédard au Conservatoire de Paris, un autre à McGill.

Le musicien-facteur vit au Château de Maintenon, près de Chartres, parmi les souvenirs de Louis XIV et de ses maîtresses, la marquise de



Hubert Bédard, claveciniste et facteur d'instruments anciens, devant une affiche du château de Maintenon où il habite et fait carrière en France.

Montespan et Madame de Maintenon. Cet immense domaine est ouvert au public mais Hubert Bédard a ses quartiers privés dans la régie du château où il peut travailler en toute tranquillité et visiter son ami Kenneth Gilbert à Chartres.

Depuis 1970, le facteur a mis au point un jeu de fabrication d'un clavecin ancien, en pièces détachées, qu'il vend dans un kit selon quatre modèles différents que l'acheteur peut monter lui-même. Il a l'exclusivité des plans et devis de ce « do it yourself » dont les pièces principales

sont en bois de peuplier, de tilleul et d'épicéa.

Notre interlocuteur nous explique que l'instrument ancien favorise une meilleure interprétation du répertoire de clavecin, la caisse de résonance est fermée, les cordes, la table et les bois plus fins commandent un toucher du clavier plus léger.

« L'enseignement du clavecin est tout à fait différent de celui du piano, souligne Hubert Bédard. On a longtemps sous-estimé cet ancêtre du piano, le considérant comme un instrument mineur pour les étudiants

est très vaste — il a quatre siècles d'existence, le piano, deux seulement — particulièrement en musique française. Certes nous connaissons tous Bach et ses œuvres pour orgue et clavecin qui sont fort impressionnantes. Mais il y a également Rameau, Couperin, ce dernier aussi savant que Bach mais qui n'a pas son panache, faute de connaissance. Très peu de musiciens aussi savent que Scarlatti a écrit 555 sonates pour clavecin. Kenneth Gilbert est en train de les répertorier et cette œuvre complète couvrira 12 volumes! Pour ma part, je m'occupe de transcrire quelque 18 sonates de Honauer, un compositeur, claveciniste et facteur que je viens de découvrir au hasard de mes recherches. C'est une musique aussi belle que celle de Mozart dont le père, Léopold possédait un clavecin Honauer! C'est inouï tout ce qu'il reste à dénicher en muséologie en fouillant dans les bibliothèques et les archives! »

On peut compter sur Hubert Bédard pour poursuivre ces recherches, lui dont la revue musicale française *Harmonie* soulignait récemment le talent de facteur d'instruments anciens en mentionnant que Kenneth Gilbert, « l'un des meilleurs clavecinistes au monde » a enregistré en cinq disques *Le Clavecin bien tempéré* de Bach sur un instrument restauré par le musicien canadien. Le critique écrit: « Kenneth Gilbert joue sur un superbe clavecin Couchet (1671) restauré en 1979 par Blanchet, en 1778 par Taskin et en 1980 par Hubert Bédard. Sa sonorité chaude en même temps qu'analytique illustre la vision européenne que possèdent cette musique et cet instrument. (...) Voilà donc un gigantesque porche dressé pour l'année Bach. En tout cas, bien après 1985, cette interprétation va faire figure de référence. »

Photo Jacques Grenier

Tremblay en production bilingue à Calgary

CALGARY (PC) — L'actrice québécoise Andrée Pelletier sera la vedette de la pièce *Forever Yours Marie-Lou* (À toi pour toujours, ta Marie-Lou), la première production bilingue jamais mise en scène par le Théâtre de Calgary.

« Les obstacles à surmonter sont parfois considérables », admet le metteur en scène Michael Boucher, qui possède une expérience dans le domaine du théâtre bilingue, ayant dirigé plusieurs de ces productions en deux langues au Théâtre du Nouveau-Brunswick, y compris deux de ses propres pièces.

La pièce de Michel Tremblay sera

présentée sept fois en langue française, au Théâtre de Calgary, à compter du 16 janvier.

M. Boucher, dans une interview téléphonique, a révélé que l'idée de cette présentation bilingue est de lui-même et de Sharon Pollock, ex-directrice artistique du Théâtre de Calgary qui avait quitté ce poste en août dernier après ne l'avoir occupé que durant deux mois.

« Elle avait prévu la présentation de la pièce de Tremblay au cours de la saison 1985, mais dans sa version anglaise seulement », affirme Boucher. « Après quelques rencontres, nous avons décidé de présenter l'œu-

vre dans les deux langues. Je ne connais pas bien Calgary, mais je crois que l'idée est nouvelle et s'avérera rentable.

« De toutes façons, il est temps que l'on passe outre aux stéréotypes régionaux, dans ce pays. Les citoyens de l'Ouest ne sont pas plus incultes que ceux de l'Est. Il y a une demande pour les œuvres francophones, dans l'Ouest. »

Marcia Lane, directrice du Théâtre de Calgary, rappelle qu'il y a 55.000 francophones à Calgary. « C'est une communauté qui est très souvent ignorée par le théâtre », admet-elle.

« Les auditions sont toutefois un cauchemar: il n'est pas facile de trouver des acteurs pouvant s'exprimer dans les deux langues. Il est encore plus difficile de trouver des acteurs bilingues qui s'adaptent aux rôles particuliers de cette pièce », avoue M. Boucher.

« Il faut également que les acteurs que nous trouvons soient disponibles au moment des représentations. »

Le metteur en scène est très heureux par ailleurs d'avoir obtenu la participation d'Andrée Pelletier, actrice bilingue qui a été deux fois mise en nomination pour un prix Génie pour sa participation aux films *Latitude 55* et *L'homme à tout faire*.

ECHOS

Il y aura lancement le jeudi 10 janvier, date du 75e anniversaire de fondation du DEVOIR, d'un livre intitulé *Le Devoir* de Pierre-Philippe Gingras, publié aux Éditions Libre Expression. L'événement aura lieu au journal même en fin d'après-midi.

Les deux sœurs Marie et Suzanne Gravel exposent leurs œuvres à la Maison de la culture du

Plateau Mont-Royal pendant un mois à compter du 9 janvier. Marie Gravel présente 15 tableaux et aborde le thème du rêve en jouant avec l'inconscient qui fait jaillir des instants visuels souvent déformés, alors que sa sœur Suzanne exploite le côté éveillé du rêve, celui qui mène à l'action et incite à faire des expériences, le tout illustré dans 10 huiles de sa collection.

50e anniversaire d'Elvis Presley

MEMPHIS, Tennessee (AP) — Plus de 400 fans d'Elvis Presley ont célébré samedi à Memphis, quatre jours avant la date, le 50e anniversaire de naissance de leur idole.

Venus d'aussi loin que le Japon et l'Allemagne de l'Ouest, ils se sont réunis à Graceland, la maison où Presley a vécu et décédé, pour

parler du King, écouter les anecdotes contées par ses amis et assister à un spectaculaire feu d'artifice.

Elvis Presley, mort le 16 août 1977 d'un malaise cardiaque, aurait eu 50 ans aujourd'hui.

Des responsables de Graceland Enterprises, l'organisme qui gère la demeure de Presley et les attractions touristi-

ques connexes, avaient monté plusieurs heures de films et d'enregistrements sur vidéo de concerts d'Elvis, de conférences de presse et d'entrevues, ce qui a ravi les fans du King.

Gordon Stoker, Matthews et Hoyt Hawkins, qui ont accompagné Elvis Presley pendant des années, ont notamment

interprété un pot-pourri de ses chansons favorites.

Enfin, Jack Soden, le directeur exécutif de Graceland Enterprises, a dévoilé les plans d'une fontaine qui sera érigée en mémoire de Presley dans ce qui est présentement un petit centre d'achat, en face de Graceland.

DUO

POUR VOIX OBSTINÉES

théâtre
d'aujourd'hui

TEXTE/MARYSE PELLETIER MISE EN SCÈNE/FRANÇOIS BARBEAU
AVEC HELENE MERCIER/PAUL SAVOIE/GILLES MICHAUD
DECOR/ANDRÉ BÉNAULT COSTUMES/JEAN-YVES CADIEUX
ECLAIRAGE/JOCELYN PROLY SON/FRANÇOIS TRUDEAU

DÈS LE 17 JANVIER/MARDI AU SAMEDI 20 H 30/Dimanche 15 H
2 BILLETS ADULTE POUR LE PRIX DE 1 \$ SAUF SAMEDI JUSQU'AU 23 JANVIER
RÉS.: 523-1211/1297 PAPINEAU, MÉTRO PAPINEAU

LA BELLE VIE

Écoutez
Pierre Bourgault
de 19h45 à 22h45
du lundi au vendredi

Un appel au divertissement et à la détente avec musique, entrevues et propos saisissants.

*ton choix...
c'est toujours
le meilleur*

CKAC 73

MICHEL PICCOLI • ANGELA MOLINA • LOU CASTEL

Les yeux la Bouche

ELYSÉE 1

35 MILTON 842-6053

UN PETIT CHEF D'ŒUVRE.

SEM. 7.10, 9.05

ELYSÉE 2

35 MILTON 842-6053

L'AMOUR, L'AVENTURE... LA PASSION...

70MM DOLBY STEREO

Fort Saganne

CATHERINE CHENOVE

Le PARISIEN 1

480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL 12.45, 4.30, 8.15

Vous n'aurez jamais tant ri depuis

La Cage aux Folles

BELMONDO

JOYEUSES PÂQUES

Le PARISIEN 4

480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL 12.15, 2.05, 3.55, 5.50, 7.50, 9.50

PIERRE RICHARD + PIERRE RICHARD

LE JUMEAU

PARISIEN: 1.10, 3.15, 5.50, 7.25, 9.30. LAVAL: 7.10, 9.20. GREENFIELD: 7.05, 9.10. VERSAILLES: 7.10, 9.10

Le PARISIEN 3

480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL CENTRE LAVAL 868-7776

GREENFIELD PARK 2 VERSAILLES 2

PL. GREENFIELD PARK 671-8129 PLACE VERSAILLES 353-7880

LE PATRONAGE BLEU

On pourrait publier une épaisse anthologie des cours de morale publique que le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, a donnés gratuitement et quotidiennement à son prédécesseur et adversaire, M. John Turner, durant la dernière campagne électorale. Les portes de l'enfer n'étaient pas assez larges pour laisser passer tous les péchés libéraux de patronage que le Parti progressiste-conservateur avait la ferme intention d'éviter dès son arrivée au pouvoir. La voix humaine, même celle si riche du chef conservateur, ne disposait pas d'assez de trémoins pour témoigner de l'étendue de son scandale. Certes, il admettait avoir fauté lui-même, une seule fois mon père ! dans la fatigue du soir et sous le ronron hypnotisant d'un avion de campagne, en avançant qu'il mettrait lui aussi son nez « dans l'auge », si l'occasion prochaine se présentait. Mais il s'était publiquement couvert des cendres du repentir et, il faut l'admettre, son numéro avait de la classe. Même M. Turner a fini par y succomber, un soir de débat télédiffusé, et avec lui une large part de l'électorat canadien.

La comédie est finie, et avec elle la dignité empruntée. Le bilan des nominations partisans du PC en quatre mois de pouvoir n'équivaut pas encore tout à fait à celui des libéraux : les récompenses les plus rentables et les postes les plus prestigieux étaient en effet déjà comblés, par les bons soins de M. Trudeau. Mais la manière est la même, et révèle au surplus un sens de l'organisation et du système qui paraît devoir surpasser celui de son modèle.

On s'est ménagé une période de transition, pour se donner l'air de voler au-dessus de la mêlée. La nomination d'un néo-démocrate, M. Stephen Lewis, au poste d'ambassadeur aux Nations unies, et celle d'un libéral, M. Lloyd Francis, à celui d'ambassadeur au Portugal, auront brouillé les pistes. Mais à l'approche des Fêtes, de la relâche universelle, les listes sont passées du blanc pur au bleu pâle puis au bleu vif. Une première portée de vingt nominations, au début de décembre, donnait le ton. Elles étaient parfois anodines : des conservateurs de Sept-Îles (comité du premier ministre oblige) entraient au Conseil des arts ou à l'obscure Administration de pilotage des Laurentides. Mais d'autres pesaient plus lourd. La Cour de la citoyenneté, qui devrait avoir droit à des juges au curriculum pertinent, restait le traditionnel nid de patronage avec deux nominations de « conservatrices » connues. Un leveur de fonds de Québec se retrouvait, sans consultation avec les intéressés, président du Centre national des arts d'Ottawa. Deux anciens députés conservateurs héritaient de la présidence de la Commission de la capitale nationale et de celle du Conseil des ports nationaux. À la veille de Noël, une série de 52 nominations suivait, avec sa large part de récompenses du

même ordre. Le gouvernement, par exemple, renouvelait le conseil d'administration de Petro Canada : sur onze membres, neuf étaient actifs au sein du Parti conservateur. On ne se donnait même plus la peine de doser le mélange. Enfin, on apprenait la semaine dernière que, sans le moindre appel d'offres, l'agence centrale de « placement » des quelque \$ 60 millions que le gouvernement consacre à sa publicité chaque année était confiée à deux conservateurs notoires. Bref, on ne se gêne plus, et pourquoi le ferait-on ? Les prochaines élections ne sont pas pour demain.

En quatre mois, un gouvernement ne peut rompre entièrement avec toutes les mauvaises traditions. Mais en ce cas particulier, la simple décence exigeait que M. Mulroney donne rapidement tous les signes de vouloir mettre en place un système qui corrige les abus. Après tout, il doit une large part de sa victoire électorale au dégoût qu'il a lui-même stimulé chez les Canadiens à l'égard de ces pratiques.

Pour ce qui est des nominations, il avait d'ailleurs tracé lui-même la voie du redressement. On allait définir des critères objectifs de qualifications pour les postes en cause, disait-il, et confier l'examen systématique des candidatures à un comité parlementaire, en s'inspirant du modèle américain. Il n'est plus vaguement question, aujourd'hui, que de confier l'examen des « grandes nominations » à un tel comité. (Il serait de toute façon difficile, par exemple, de remettre sans autre procédure à un organisateur du parti un poste comme celui de gouverneur général de la Banque du Canada, ou de président de la Société des postes.) Pour le reste, on a fait plus cynique que les libéraux : on a ouvertement constitué des comités partisans, dans chaque province, pour soumettre des listes de personnes « compétentes ». Les critères de cette compétence ? Ils ne seront pas publiés, sans doute parce que non publiables.

Pour ce qui est du contrat de placement publicitaire, qui défiait actuellement la chronique, on aurait pu tout simplement s'inspirer de la pratique québécoise qui procède en cette affaire par appel d'offres. Évidemment, il aurait fallu être habité d'un esprit de réforme des mœurs politiques. On ne saurait l'être moins.

Avide de profiter à son tour de l'auge, après tant d'années de patience dans le froid, le gouvernement Mulroney table aussi sur l'indifférence des Canadiens, cette espèce de résignation chronique devant l'arrogance et le sans-gêne de la classe politique. Mais parce qu'il a beaucoup promis, il portera la responsabilité de celui qui déçoit le plus. Il a fait de la fausse représentation et sa parole, désormais, ne peut plus trouver la même audience.

— LISE BISSONNETTE

Les performances de Via Rail

VIA RAIL se félicite à juste titre de la ponctualité de ses trains durant la période des Fêtes dont les performances contrastent singulièrement avec les contre-performances pitoyables de l'année dernière qu'un rapport d'enquête avait cruellement mises en évidence.

Piquée à vif, Via Rail a tout mis en oeuvre cette année pour redorer son blason. Elle y a réussi. De façon générale, le taux de ponctualité de ses trains a été de plus de 80 pour cent, mande un long communiqué émis la semaine dernière par la société d'État, et les retards qui se sont produits ont été d'une durée très réduite. Ainsi « le Chaleur », entre Montréal et Gaspé, dont la ponctualité était de zéro l'année dernière, s'en tire cette année avec un taux de 31 pour cent.

Même le LRC, sorti des usines Bombardier, qui était sévèrement critiqué dans le rapport des enquêteurs, a largement amélioré sa fiche avec une disponibilité moyenne de 81 pour cent de ses voitures et de 70 pour cent de ses locomotives (contre 62 et 55 pour cent respectivement l'année dernière). Le « Toronto-Windsor » et le « Montréal-Québec » affichent des taux presque parfaits de 96 et 92 pour cent.

Certes, la météo y est pour quel-

que chose. Mais le beau temps relatif n'explique pas tout. Les températures ont été très froides dans l'Ouest, plus froides même que la moyenne de l'an dernier. Il s'en est suivi les inévitables gels de conduites et ruptures de rails. Mais les retards ont été moins nombreux et surtout moins longs.

Via Rail avait décidé d'y « mettre le paquet » : trains de réserve en attente, entretien avant et après la période de pointe, réduction de la longueur des trains diminuant les risques de gel, puissance motrice plus élevée que la normale, répartition plus soignée de l'équipement, locomotives disposées à des points stratégiques, personnel spécialisé présent à bord des trains et prêt à intervenir, équipes de secours disponibles dans les grandes gares...

C'est dire que Via Rail n'aura rien ménagé pour regagner la confiance de sa clientèle. Mais à quel prix ? Le communiqué de la société d'État ne dit rien d'une note qui doit être saluée qu'on peut se demander si les contribuables ont les moyens de subventionner un niveau de service qui exige des mesures aussi exceptionnelles que coûteuses.

Car, toute importantes qu'elles soient, les dispositions prises ces der-

nières semaines par Via Rail ne corrigent en rien les deux causes principales du manque de ponctualité de ses trains, à savoir la vétusté de son matériel roulant et les lacunes de ses ententes d'exploitation avec le CN et le CP.

Le groupe d'enquête de la Commission canadienne des transports recommandait en conséquence :

— que Via Rail remplace son parc de locomotives et de voitures par de l'équipement nouveau, moderne, pouvant être utilisé en toute confiance dans un environnement nord-américain, et pourvu d'un système électrique pour toutes les fonctions de chauffage, de climatisation et d'éclairage;

— que de nouvelles ententes d'exploitation soient conclues entre Via Rail et les compagnies propriétaires des voies ferrées en vue de modifier le mode de paiement actuel par un nouveau contrat comportant des primes et des retenues de l'ordre de 30 pour cent selon une norme convenue de respect des horaires.

L'euphorie suscitée par les performances du temps des Fêtes ne doit pas faire oublier qu'encore rien n'a été fait qui garantisse l'avenir.

— JEAN FRANCOEUR

Après la bouée, le filet

EN AOÛT dernier, la commission parlementaire de l'Agriculture avait lancé une bouée de sauvetage aux sept grévistes de la faim de Saint Cyrille-de-Wendover qui cherchaient à dramatiser aux yeux du public le problème des faillites agricoles.

Dans un geste humanitaire, la commission avait prié les protestataires de cesser leur jeûne, en échange de quoi elle étudierait sans délai leurs doléances.

Les sept jeûneurs s'étaient empressés de saisir la main tendue. La commission les a donc reçus les 10 et 11 octobre lors d'audiences publiques à l'hôtel du Parlement. Ont également comparu l'Union des producteurs agricoles (UPA), le président de l'Office du crédit agricole du Québec (OCAQ) et le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon.

Les témoignages des grévistes, mal conseillés, ont été plutôt décevants. Aucun d'entre eux n'a présenté de dossier cohérent ni remis à la commission les documents pertinents. Un des leaders a même profité de l'occasion pour se livrer à une attaque en règle contre le président de l'OCAQ, pour des raisons, note le

rapport de la commission, « qui sont parfois peu en relations avec les fonctions de prêteur » de l'Office.

Toute l'affaire a connu son épilogue, peu avant l'ajournement des Fêtes, avec le dépôt à l'Assemblée nationale du rapport de la commission, un document relativement plus élaboré que ceux que les parlementaires soumettent à l'ordinaire.

La commission ne fait pas sienne la principale revendication des grévistes, à savoir un moratoire sur toutes les faillites d'agriculteurs.

Cette mesure est contre-indiquée, précise en annexe le conseiller spécial de la commission, M. Robert Saint-Louis, de l'Université Laval. Un tel moratoire, explique M. Saint-Louis, ferait chuter le prix des terres agricoles; il tarirait les sources de financement privé; il annihilerait les efforts déployés par les institutions publiques et privées pour se doter d'un personnel compétent et de moyens professionnels. Enfin, il compromettrait un volet important du financement agricole, soit le crédit à la production.

Par contre, la commission appuie

les mesures suivantes :

— création d'un comité permanent qui aurait pour tâche de rechercher avec tout agriculteur en sérieuse difficulté et avec l'ensemble de ses créanciers les solutions susceptibles d'éviter la faillite ou l'abandon forcé;

— formation d'une commission d'appel devant laquelle tout agriculteur pourrait contester les décisions de l'Office du crédit agricole.

Finalement, la commission note que, dans cette affaire, il a été fait état de présumés actes criminels et recommande donc que le procureur général fasse enquête et prenne les procédures appropriées.

Ce rapport ne ferme pas le dossier des faillites agricoles. Au contraire, en vertu d'un mandat d'initiative prévu par la réforme parlementaire, la commission entreprendra d'ici peu une consultation de portée plus générale sur la relève agricole, le financement et l'endettement.

On verra mieux si l'agriculture, une des industries les plus protégées au Québec et ailleurs, a besoin d'un additionnel filet de sécurité.

— J.F.

1984 : passé ou avenir ?

BILLET

JACQUES-G. RUELLAND

L'auteur est professeur de philosophie au collège Édouard-Montpetit.

QUE PENSERAIT George Orwell de l'année 1984 ? À 81 ans, serait-il étonné que l'année qui vient de s'achever ressemble si peu à la terrifiante description qu'il en faisait dans son célèbre roman ? Ou bien aurait-il des raisons de voir, au seul de 1985, le monde se muer progressivement et inéluctablement en société totalitaire ?

Combattant de la première heure pour la liberté, Orwell nous réitérait sans doute ses inlassables avertissements. Plus que jamais, il verrait dans la folle course aux armements un danger permanent pour la paix et la prospérité de tous les peuples. Il verrait dans la famine dont souffre l'Afrique entière et la terreur qui règne en Amérique latine, les séquelles de l'impérialisme par lequel les nations riches s'octroient le droit d'imposer leur puissance. Plus que jamais, il verrait en Pologne et au Nicaragua, en Inde et en Afrique du Sud des peuples déchirés par

des idéologies meurtrières et des dirigeants pour qui la vie n'a aucune valeur.

Il verrait le racisme, le sexisme et toutes les différences érigées en systèmes discriminatoires, prospérer à travers toutes les nations qui, hier encore, s'indignaient contre le totalitarisme. Partout où il irait, il verrait fleurir le patronage, le carriérisme outrancier et l'ambition démentielle de presque tous ceux qui, de près ou de loin, se mêlent de diriger les hommes. Il verrait des professeurs sexistes, des philosophes dévorés d'ambition, des intellectuels intolérants et, à leur suite, un cortège d'enfants et de personnes dépourvues d'esprit critique toutes prêtes à adopter leurs stéréotypes.

Plus que jamais, Orwell reconnaîtrait que 1984 ne correspond pas exactement, mot pour mot, à la pseudo-prophétie qu'il écrivit en 1948, mais il comprendrait sans doute que 1984 pourrait bien se réaliser en 1985 si nous n'y prenons garde.

1985 débutera par la première expédition exclusivement militaire de la navette spatiale. Mission tellement secrète que l'heure même du lancement n'est pas connue du grand public. Faut-il y voir un autre sinistre présage, une autre ombre de la grande catastrophe qui me-

nace de plus en plus notre planète ? Faut-il avoir peur de la science au point de ne voir en elle que l'instrument de la folie des hommes ?

La folie n'est pas dans le fait de lancer une navette spatiale, à un coût exorbitant, pour faire des expériences militaires. La folie est dans le fait qu'au moment même où s'élèveront dans le ciel américains ces tonnes de millions de dollars, des peuples entiers continueront de crever de faim et de terreur. Au moment même où la navette s'envolera, nos propres dirigeants ne feront rien contre ceux qui détournent, à leur seul profit, l'aide alimentaire que nous envoyons candidelement en Afrique.

1985 ne verra pas la fin de ces manœuvres iniques et de la démenée humaine. 1985 ne verra pas la fin de l'arrogance de tous ceux qui se prennent pour les princes de ce monde, que ce soit à la tête de l'État, à la direction d'une entreprise, à la présidence d'une société savante, en classe ou dans une chambre à coucher. Mais 1985 nous rapprochera peut-être d'une prise de conscience collective sur la valeur de la liberté et sur le prix que nous payons déjà pour avoir laissé le pouvoir à quelques fous. En 1985, ce sera encore 1984 qu'il faudra relire !

LETTRES AU DEVOIR

Discours contradictoires

IL Y A quelques semaines, à l'occasion du jour du Souvenir, le premier ministre du Québec jugeait à propos de livrer à ses collègues de l'Assemblée nationale un discours dans lequel il faisait état, entre autres choses, de l'« incroyablement légère » avec laquelle on traite la vie d'autrui, et où il affirmait qu'il ne saurait y avoir de paix véritable tant que nous n'aurons pas « un profond respect pour la vie humaine ».

Ces propos sont édifiants. Ils le sont moins, toutefois, quand on s'arrête à considérer que celui qui les a tenus est le chef d'un gouvernement qui non seulement tolère que l'on tue par avortement des êtres humains avant leur naissance, mais qui a même rendu la chose plus facile en autorisant la mise sur pied de cliniques d'avortement dans les CLSC.

Plus récemment, dans le cadre d'une conférence sur les droits de l'Homme et la paix des nations, qui commémorait le 36^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme par l'ONU, le juge Jules Deschênes, de la Cour supérieure, aurait déclaré (voir le DEVOIR du 11 décembre dernier) que « la menace de destruction nucléaire ne disparaîtra que le jour où l'on reconnaîtra la primauté du droit à la vie et où l'on s'engagera résolument sur le chemin du respect des droits humains ».

Fort bien. Mais je serais plus impressionné si l'honorable juge acceptait de préciser de quelle façon il entend, lui, oeuvrer à la reconnaissance de la primauté du droit à la vie. Devons-nous nous attendre, par exemple, à ce que le juriste réputé qu'est le juge Deschênes travaille dorénavant à l'élimination de cette fiction voulant qu'un être humain, avant sa naissance, n'est pas une personne au sens juridique du mot et que, par conséquent, il ne jouit d'aucun droit. Fiction légale, dont les données fournies par cette jeune spécialité médicale qu'est la fétologie démontreraient tôt ou tard l'absurdité, mais qui, pour le moment, ne contribue pas peu à rendre acceptable la mise à mort, par avortement, d'à peu près 65,000 petits êtres humains innocents et sans défense, chaque année, au Canada.

Lors de cette même conférence, M. Jean-Louis Roy, directeur du DEVOIR, aurait affirmé que les médias ont un rôle primordial à jouer dans la promotion du respect des droits humains.

Je ne peux qu'applaudir à cette belle déclaration. Je me permets quand même de demander à M. Roy ce qu'il entend faire concrètement pour atteindre cet objectif. Même si le plus élémentaire réalisme m'interdit de penser que les éditorialistes du DEVOIR seront dorénavant à l'avant-garde de la lutte contre l'avortement, je me prends à penser que M. Roy a peut-être voulu dire qu'il juge important, voire nécessaire, que puissent librement s'exprimer, dans les pages du journal qu'il dirige, ceux et celles qui voient dans l'avortement non seulement la négation du plus fondamental des droits humains, mais aussi une cause généralement insoufflée de la banalisation de cette violence qui est le fléau et l'un des traits marquants de notre monde contemporain.

La notion d'un lien de cause à effet entre le non-respect du droit à la vie et au moins l'un parmi maintes formes de violence n'est d'ailleurs probablement pas étrangère au titre « Le désarment mondial passe par la re-

connaissance du droit à la vie », qui coiffait l'article précité du DEVOIR. Mais attention ! il y a droit à la vie et droit à la vie : on devrait donc, je pense — question d'éviter tout malentendu —, préciser de quel genre de droit à la vie on veut parler.

Si c'est de celui que l'on reconnaît à certaines catégories d'êtres humains, pour le nier à d'autres, quand on trouve cela commode, je crains fort qu'une reconnaissance du droit à la vie qui serait ainsi entachée de sélectivité ne soit pas vraiment le gage de paix que l'on semble rechercher.

J'aimerais, à cet égard, rappeler les propos de mère Térèse, prix Nobel de la paix en 1979 : « Le plus grand obstacle à la paix, à l'heure actuelle, est le crime contre l'enfant à naître. » Car, ajoute cette femme qui s'est méritée une admiration universelle pour son inlassable labeur auprès des plus malheureux de la terre, « l'avortement est le crime qui tue non seulement l'enfant, mais la conscience de toutes les personnes qui y sont mêlées », c'est-à-dire non seulement la conscience des personnes directement impliquées, mais aussi celle de tous ceux et celles qui préconisent, approuvent ou tolèrent l'avortement.

Il me semble nettement utopique, en tout cas, d'envisager un monde libéré de cette ultime forme de violence que serait l'annihilation par l'arme nucléaire, si l'on néglige au préalable de dénoncer, de combattre et, idéalement, d'éliminer ces autres formes de violence que sont l'avortement, l'infanticide et l'euthanasie.

— Dr W.-ANDRÉ LAFRANCE

Ottawa, 17 décembre.

Des accusations mal fondées

LE 26 OCTOBRE dernier, je fus interviewé par un de vos journalistes concernant la politique de distribution de notre société, les Messageries de presse Benjamin, Enr., de même que j'ai eu à me prononcer relativement à la politique de l'Association des distributeurs de périodiques du Canada.

Des extraits de cet entretien parurent dans votre journal le 27 octobre.

J'avais tout d'abord certifié catégoriquement qu'aucun détaillant n'est tenu d'accepter quelque revue que nous distribuons, si tel est son choix.

Or, dans votre article, vous mentionnez un détaillant anonyme qui aurait contredit mes affirmations.

Je désire rectifier de telles allégations et clarifier un point de la loi fédérale à cet égard.

Si un détaillant se croit obligé d'accepter une publication en provenance de notre agence, il peut attirer l'attention du gouvernement fédéral à cet égard afin que le gouvernement nous poursuive en justice pour infraction à l'article 31.4 (I) et (II) de la Loi relative aux enquêteurs sur les coalitions concernant les ventes liées.

Si votre quotidien, toute association ou individu pense pouvoir accuser ma société d'imposer des revues à quelque détaillant que ce soit, je suis prêt à le mener en justice soit pour diffamation ou pour calomnie. Ceci s'adresse spécialement à votre informateur anonyme qui n'a même pas eu le courage de s'identifier, aussi bien qu'à votre journaliste qui n'a pas vérifié le bien-fondé de telles accusations.

Finalement, et une fois pour toutes, qu'il soit clair pour tous et chacun que tout détaillant a le droit de choix, qu'il peut accepter ou refuser de vendre quelque revue que ce soit.

— GERALD BENJAMIN
directeur exécutif,
Messageries
de presse Benjamin.

Lasalle, 5 novembre.

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

Une loi ironique

DANS VOTRE LIVRAISON du 29 décembre dernier, M. Gilles Lesage fait judicieusement et éloquemment état de la façon pour le moins discrète dont Me Jacques Lachapelle a été nommé président de la Commission des droits de la personne du Québec en remplacement de Mme Francine Fournier.

C'est avec raison que vous faites référence à votre dossier du printemps dernier qui démontrait combien est politique, au sens partisan du terme, la nomination du successeur de Mme Fournier.

Il est plus que déplorable que la « démission » de Mme Fournier soit basée sur des considérations basement politiques quand elle avait su, avec plus ou moins de succès, alerter l'opinion publique sur des violations de droits incompatibles avec notre démocratie.

Il suffit de rappeler que la loi 111, par son article 28, suspendait les droits judiciaires contenus dans la Charte des droits et libertés de la personne et instaurait, entre autres, la présomption de culpabilité.

Cette nomination en catimini s'inscrit dans la lignée des mesures restrictives des droits au Québec dont la suspension de la charte canadienne des droits pour les citoyens et citoyennes du Québec est un exemple majeur.

D'ailleurs, l'utilisation de la notion de droits et libertés à des fins purement partisans n'est plus à démontrer, et les conséquences peuvent en être très graves, comme le signale la dernière phrase de l'article de M. Lesage : « Depuis octobre 1983, la charte des droits a préséance sur toutes les autres lois québécoises. »

Il faut se rappeler que la dernière commission parlementaire à étudier les éventuelles modifications dont la charte devait être l'objet remonte à octobre 1981, et qu'à cette occasion l'ODD, comme d'autres groupes d'ailleurs, a réclamé que la charte québécoise soit une loi fondamentale qui primerait sur toutes les autres lois du Québec.

La publication en grande pompe par le premier ministre, M. René Lévesque, en octobre 1983, de la charte amendée, a malheureusement porté fruit puisque l'impression qui en ressort est à l'effet que la charte a un statut particulier de primauté sur toutes les autres lois quand, dans les faits, elle se trouve être une loi dont le gouvernement peut suspendre l'application selon son bon plaisir; l'adoption, en décembre 1984, de la loi 3 sur la restructuration scolaire en est le dernier exemple.

Pour ce faire, le gouvernement n'a qu'à se prévaloir de l'article 52 de la charte qui stipule qu'« aucune disposition d'une loi, même postérieure à la charte, ne peut déroger aux articles 1 à 38, sauf dans la mesure prévue par ces articles, à moins que cette loi n'énonce expressivement que cette disposition s'applique malgré la charte ».

Il est pour le moins ironique qu'une loi qui devrait restreindre les abus du pouvoir politique concernant les droits et libertés des personnes soit justement utilisée pour raffermir le pouvoir des gouvernants sur les gouvernés.

Comme on peut le constater, la lutte pour la reconnaissance et le respect des droits et libertés est loin d'être terminée, au contraire.

— JEAN-CLAUDE BERNHEIM
coordonnateur,
Office des droits des détenus-e.s.
Montréal, 7 janvier.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Bo-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél. : 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR : Édition quotidienne, 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement, 75¢. Pour information : Montréal : 332-3891 ; à Québec : 687-2022

ABONNEMENT : Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger : 225\$ par année; 6 mois 115\$; 3 mois 60\$; édition du samedi 65\$ par année. Poste avec chèque ou mandat-poste à : LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information : (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES EVENEMENTS

UNE ÉTUDE DE RENTABILITÉ RELATIVE

L'anglais et le français sur le marché du travail au Québec

GILLES GRENIER

L'auteur est professeur adjoint au département de science économique de l'Université d'Ottawa.

LA DISCUSSION concernant le statut économique des anglophones et des francophones au Québec ne soulève plus autant de passions qu'elle l'a déjà fait. La raison principale de cette constatation réside sûrement dans le progrès considérable que les francophones ont accompli au cours des deux dernières décennies, progrès qui a résulté en une diminution importante des écarts de revenus entre anglophones et francophones. Cette diminution des écarts de revenus a d'ailleurs été documentée d'une façon extensive dans une étude récente publiée par le Conseil économique du Canada (Jac-André Boulet et Laval Lavallée, *L'évolution des disparités linguistiques de revenus de travail au Canada de 1970 à 1980*, document no 245, Conseil économique du Canada, octobre 1983). Cette étude montre que les différences entre les revenus des anglophones et des francophones ont diminué dans toutes les régions du Canada et que, dans le cas des revenus des femmes, les francophones auraient même un léger avantage sur les anglophones.

Cependant, la question pertinente ne concerne pas uniquement les comparaisons de revenus moyens entre groupes linguistiques. Elle concerne aussi, et peut-être principalement, la rentabilité relative de chacune des langues sur le marché du travail. Par exemple, il se pourrait que les revenus des travailleurs d'un groupe linguistique soient aussi élevés que ceux des travailleurs d'un autre groupe linguistique, mais si les travailleurs du premier groupe doivent être bilingues pour réaliser ces revenus alors que ceux du deuxième groupe n'ont pas à l'être, on peut difficilement dire que les deux langues sont égales. Une juste appréciation du statut des langues française et anglaise sur le marché du travail exige donc que l'on considère les avantages que les membres de chaque groupe linguistique retirent de l'apprentissage de l'autre langue.

De plus, dans un contexte de changement rapide tel que celui qui a eu lieu au Québec, l'ajustement à l'évolution de l'environnement linguistique ne se fait pas instantanément. Il faut, en effet, du temps à une personne pour apprendre une langue ou pour s'habituer à l'utiliser au travail. Certains travailleurs peuvent prendre plus de temps à s'ajuster que d'autres; certains peuvent même ne jamais parvenir à s'ajuster. En général, on peut penser que les travailleurs les plus avancés dans leur cycle de vie, c'est-à-dire les plus âgés, se sont moins bien adaptés aux changements linguistiques que les plus jeunes. Étant donné ces circonstances, une juste appréciation du statut du français au Québec et de son évolution future exige que l'on considère séparément les comportements des travailleurs jeunes et âgés. À partir de données du recensement de 1981, ce texte présente une analyse de la situation linguistique du marché du travail québécois qui tient compte de ces considérations.

L'évolution entre 1970 et 1980

D'abord, il est utile de donner un aperçu de la situation globale de l'évolution des revenus de travail des francophones et des anglophones au Québec. Le tableau 1, qui est tiré de l'étude du Conseil économique du Canada mentionnée plus haut, présente les revenus de travail moyens des

hommes et des femmes francophones et anglophones en 1970 et 1980. On note que l'écart relatif de revenu moyen entre les hommes anglophones et francophones au Québec a diminué de plus de la moitié durant la décennie, passant de 38 % à 16 %. Chez les femmes, on a observé aussi une diminution, l'écart relatif de revenu moyen passant de 14 % à 10 %. Même si les écarts ne sont pas complètement éliminés, ces chiffres justifient quand même un certain optimisme quant au progrès accompli par les francophones. Ceci d'autant plus que des comparaisons semblables pour l'ensemble du Canada ont montré des écarts encore plus faibles (et même à l'avantage des francophones dans certains cas); la raison de ce dernier résultat étant que les revenus sont plus élevés au Québec que dans le reste du Canada. On peut mentionner, de plus, que ce progrès accompli par les francophones apparaît encore plus remarquable quand on compare ces derniers résultats à ceux du recensement de 1961 (voir Jac-André Boulet, *La langue et le revenu du travail à Montréal*, Conseil économique du Canada, 1980).

Cependant, malgré la baisse des écarts de revenus moyens, certains faits suggèrent des conclusions moins optimistes quant à l'évolution de la situation des deux langues. En effet, la rentabilité relative du bilinguisme pour les anglophones et les francophones du Québec semble avoir très peu changé au cours de la décennie. On peut le voir assez clairement à partir du tableau 2 (tiré de la même étude du Conseil économique du Canada) qui montre les revenus moyens des hommes et des femmes francophones et anglophones en 1970 et 1980, selon qu'ils se déclarent bilingues ou non. Pour les hommes francophones, on note qu'un travailleur bilingue gagnait en moyenne 44 % de plus qu'un travailleur unilingue en 1970. En 1980, l'avantage du bilinguisme pour les hommes francophones avait légèrement diminué, passant à 37 %. Par contre, chez les hommes anglophones, un travailleur bilingue ne gagnait en moyenne que 3 % de plus qu'un travailleur unilingue en 1970 et 4 % de plus en 1980. On observe le même phénomène chez les femmes, les francophones bilingues gagnant 20 % de plus que les francophones unilingues pour les deux années, alors que chez les anglophones, il n'y avait aucune différence entre les revenus des bilingues et des unilingues pour ces deux années également.

Vus sous cet angle, ces résultats sont assez troublants car ils suggèrent que, malgré les politiques de francisation mises de l'avant par le gouvernement du Québec, le gain relatif que les anglophones retirent de la connaissance du français est demeuré très minime, alors que le gain relatif que les francophones retirent de la connaissance de l'anglais est encore très grand. Il est évident que s'il est possible pour un anglophone unilingue de gagner autant qu'un anglophone bilingue, il est difficile de proclamer que le français est solidement établi comme principale langue de travail au Québec.

Les rendements du bilinguisme selon l'âge en 1980

Tel que mentionné plus haut, l'ajustement à des changements de politiques linguistiques tels que ceux qui se sont produits au Québec prend du temps. Ainsi, il est possible que les chiffres présentés dans le tableau 2 ne reflètent qu'une situation temporaire. Par exemple, il se peut qu'il y ait des délais entre l'implantation de politiques de francisation et le mo-

ment où les revenus des travailleurs sont affectés et que les rendements du bilinguisme pour les anglophones aient augmenté après 1980. Ceci pourrait expliquer, d'ailleurs, pourquoi plusieurs anglophones sont devenus bilingues malgré les faibles avantages monétaires apparents.

Une façon de mesurer cette relative inertie face aux changements de l'environnement linguistique consiste à considérer les rendements du bilinguisme selon l'âge. En effet, les travailleurs les plus jeunes qui font face à des changements d'environnement linguistique ont davantage à s'adapter rapidement, car c'est leur carrière qui va en être affectée. Par contre, les travailleurs plus âgés ont moins intérêt à faire ces ajustements car les avantages qu'ils pourraient en retirer s'échelonnent sur une période plus courte. De plus, s'ils sont déjà intégrés au système, il est plus facile pour eux de se protéger pour s'y maintenir. Par exemple, un anglophone unilingue d'un certain âge qui occupe déjà un poste important au sein d'une organisation pourra, en général, maintenir son statut sans avoir à apprendre le français. Par contre, un jeune anglophone qui aspire à un poste de commandement dans la même organisation pourrait juger que sa seule alternative est d'apprendre le français ou d'aller travailler ailleurs. Ce comportement différent entre les groupes d'âge pourrait fausser jusqu'à un certain point les comparaisons faites sur l'ensemble des travailleurs de chaque groupe linguistique. Ainsi, le faible rendement apparent de la connaissance du français chez les anglophones pourrait être expliqué par la présence d'un nombre relativement grand d'unilingues chez les gens plus âgés et d'un nombre relativement grand de bilingues chez les jeunes.

Le tableau 3 présente les rapports des revenus de travail moyens des bilingues sur ceux des unilingues pour différents groupes d'âges. Ce tableau a été construit à partir de la bande échantillon à grande diffusion du recensement de 1981, qui comprend un échantillon d'un cinquième de la population. Ont été retenues les personnes âgées de 15 à 64 ans qui ont déclaré un revenu de travail et un nombre de semaines travaillées positifs. Notons que, même si ces données ont la même source que celles des deux tableaux précédents, soit le recensement de 1981, il y a quelques divergences dans les résultats globaux qui sont dues à des différences dans la sélection de l'échantillon.

Considérons d'abord la situation chez les francophones. La principale constatation qui se dégage de ce tableau est la faible différence relative entre les revenus des bilingues et des unilingues chez les travailleurs les plus jeunes, principalement ceux âgés de moins de 25 ans. Chez les hommes âgés de 15 à 24 ans, l'avantage des bilingues par rapport aux unilingues n'est que de 7 %, alors qu'il est de 44 %, par exemple, pour ceux âgés de 45 à 54 ans, et de 35 % pour l'ensemble des groupes d'âges. Chez les femmes âgées de 15 à 24 ans, l'avantage des bilingues par rapport aux unilingues est de 7 %, comparé à 24 % pour l'ensemble des groupes d'âges. On remarque aussi un phénomène semblable mais moins prononcé chez les personnes âgées de 25 à 34 ans. On peut donc conclure de ces résultats qu'il y a eu une nette diminution de l'importance du rendement du bilinguisme pour les francophones appartenant aux couches les plus jeunes de la population. Dans la mesure où les plus vieux se retirent et sont remplacés par des plus jeunes, ceci laisse présager un plus grand rôle pour la langue française dans l'avenir.

Chez les anglophones, tel que mentionné précédemment, le bilinguisme est beaucoup moins payant pour l'ensemble des groupes d'âges que pour les francophones. Cependant, on note que, lorsqu'on prend les groupes d'âges séparément, le rendement du bilinguisme est plus élevé pour chaque groupe individuel que pour l'ensemble. Ceci est vrai pour tous les groupes d'âges en ce qui concerne les femmes et pour tous les groupes d'âges sauf un en ce qui concerne les hommes. Cette situation, qui peut sembler paradoxale, s'explique par le fait que les unilingues sont proportionnellement plus nombreux parmi les travailleurs plus âgés (dont les revenus sont plus élevés) et que les bilingues sont proportionnellement plus nombreux chez les jeunes (dont les revenus sont plus faibles). On note aussi que c'est seulement chez les moins de 25 ans que le bilinguisme est plus payant chez les anglophones que chez les francophones. Cependant, chez les hommes anglophones, contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, la rentabilité du bilinguisme ne semble pas être plus élevée chez les plus jeunes que chez les plus vieux. Par contre, chez les femmes, la rentabilité du bilinguisme est plus élevée pour les moins de 25 ans.

Le tableau 4 montre la proportion des travailleurs qui sont bilingues parmi l'ensemble des travailleurs pour chaque groupe d'âges. Même si le bilinguisme rapporte plus aux francophones qu'aux anglophones, ce sont quand même ces derniers qui comptent proportionnellement le plus de personnes se déclarant bilingues. Chez les hommes, 66 % des anglophones sont bilingues, comparativement à 44 % des francophones. Chez les femmes, 60 % des anglophones sont bilingues, comparativement à 38 % des francophones. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que les anglophones anticipent que

l'importance du français dans la vie économique va s'accroître dans l'avenir. Ou peut-être les anglophones apprennent-ils le français pour des raisons non pécuniaires ?

Il est aussi intéressant de constater que la proportion des bilingues chez les francophones est un peu plus faible chez les moins de 25 ans que chez les autres groupes d'âges, soit 35 % pour les hommes et pour les femmes, alors que pour les autres groupes d'âges la proportion des bilingues varie assez peu. Ceci est en accord avec ce qui a été observé plus haut, à savoir que le bilinguisme semble être moins payant pour les jeunes francophones que pour les plus âgés. Chez les anglophones, d'autre part, c'est le groupe de travailleurs les plus âgés, ceux de 55 à 64 ans, qui compte la plus faible proportion de bilingues, soit 57 % pour les hommes et 48 % pour les femmes. Ceci s'explique par le fait que les personnes qui sont plus avancées dans leur cycle de vie ont peut-être moins intérêt à faire les investissements nécessaires pour apprendre une deuxième langue. On note aussi que la proportion des bilingues est plus élevée chez les moins de 35 ans. Cependant, cette tendance est assez faible pour les hommes, alors qu'elle est plus forte pour les femmes, ce qui est en accord avec ce fait, noté plus haut, que la rentabilité du bilinguisme semble être plus élevée pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes.

Les départs des anglophones du Québec entre 1976 et 1981

Un autre facteur qui peut compliquer l'analyse faite jusqu'à maintenant est que plusieurs anglophones ont quitté le Québec entre 1976 et 1981. Dans la mesure où ces départs ne se sont pas faits uniformément parmi les bilingues et les unilingues et parmi les différents groupes d'âges, ceci peut affecter certaines comparaisons qui sont faites. Ainsi, on a mentionné que le faible rendement apparent du bilinguisme pour l'ensemble des groupes d'âges chez les anglophones pouvait être attribué en partie à une surreprésentation des unilingues chez les travailleurs plus âgés et à une surreprésentation des bilingues chez les plus jeunes. La raison de ce phénomène pourrait être que la propension à quitter le Québec pour les anglophones unilingues serait plus forte chez les plus jeunes que chez les plus âgés. À l'intérieur d'un groupe d'âges donné, il est aussi possible qu'il se fasse une auto-sélection dans les départs : par exemple, parmi les anglophones unilingues, ceux qui ont la chance de trouver un emploi rémunérateur au Québec décident de rester et ceux qui n'ont pas cette chance décident de partir. Dans ces conditions, la comparaison des revenus des bilingues et des unilingues peut sous-estimer le vrai rendement du bilinguisme puisque les unilingues qui sont partis, s'ils étaient restés, auraient obtenu un revenu plus faible que ceux qui sont restés.

Évidemment, il n'est pas possible de savoir combien les anglophones qui sont partis auraient gagné s'ils étaient restés. Mais on peut quand même évaluer l'ampleur du phénomène en regardant combien ont quitté le Québec. Dans le recensement, il y a une question qui porte sur le lieu de résidence cinq ans auparavant, soit en juin 1976 pour le recensement de 1981. On peut dire que cette question tombe à point puisqu'elle porte sur une date juste quelques mois avant le changement de gouvernement au Québec. On peut aussi penser que tous les anglophones qui ont eu l'intention de quitter le Québec après les élections de 1976 ont eu le temps de le faire dans les cinq années qui ont suivi, de telle sorte que les réponses à cette question reflètent bien la propension des anglophones à quitter le Québec. Le tableau 5 porte sur les personnes qui ont répondu qu'elles résidaient au Québec en 1976, peu importe l'endroit au Canada où elles habitaient en 1981 et peu importe qu'elles aient déclaré un revenu ou non. Le tableau indique les pourcentages de ces personnes qui ne vivaient plus au Québec en 1981, selon l'âge, le sexe et le bilinguisme en 1981.

On remarque que 17 % des hommes et des femmes anglophones qui résidaient au Québec en 1976 habitaient ailleurs au Canada en 1981. Notons, cependant, que ce chiffre ne tient pas compte des personnes qui sont venues s'établir au Québec au cours de la même période, non plus qu'il ne tient compte de celles qui ont quitté le Québec pour aller s'établir à l'extérieur du Canada, étant donné que ces personnes n'ont évidemment pas répondu au recensement de 1981.

Ce qu'il y a de plus remarquable à propos de ce tableau est sans doute la variation importante selon l'âge dans les taux de départ, les plus jeunes ayant tendance à partir en beaucoup plus grand nombre que les plus âgés. Ainsi, parmi les moins de 35 ans, un anglophone sur quatre a quitté le Québec. Par contre, à l'autre extrême, parmi les plus de 55 ans, seulement un sur 10 a quitté. On constate, de plus, qu'il n'y a à peu près pas de différence entre les hommes et les femmes dans les proportions qui ont quitté. Le fait que plusieurs jeunes ont quitté ne devrait pas nous surprendre, car on sait que ceux-ci sont, en général, plus mobiles que les plus âgés. Quand les conditions du marché du travail se modifient, il leur est plus facile de se déplacer pour faire une carrière ailleurs, étant donné que leurs attaches

Revenu moyen de travail selon la langue maternelle et le sexe, Québec, 1970 et 1980				
	Homme		Femme	
	1970	1980	1970	1980
	(dollars)			
Francophone	6309	16372	3690	9948
Anglophone	8687	18990	4220	10956
Anglophone divisé par francophone	1,38	1,16	1,14	1,10

Source: Boulet et Lavallée, op. cit., et calculs de l'auteur (à partir des recensements de 1971 et 1981).

Revenu moyen de travail selon la langue maternelle, le sexe et la connaissance de la langue seconde, Québec, 1970 et 1980				
	Homme		Femme	
	1970	1980	1970	1980
	(dollars)			
Francophone				
Bilingue	7528	19270	4100	11077
Unilingue	5247	14076	3428	9248
Bilingue/unilingue	1,44	1,37	1,20	1,20
Anglophone				
Bilingue	8818	19271	4189	10944
Unilingue	8555	18451	4243	10975
Bilingue/unilingue	1,03	1,04	0,99	1,00

Source: Boulet et Lavallée, op. cit., et calculs de l'auteur (à partir des recensements de 1971 et 1981).

Rapport du revenu moyen de travail des bilingues sur celui des unilingues, selon la langue maternelle, le sexe et le groupe d'âges, Québec, 1980				
Groupe d'âges	Homme		Femme	
	Francophone	Anglophone	Francophone	Anglophone
	(Revenus des bilingues/revenus des unilingues)			
15-24	1,07	1,11	1,07	1,20
25-34	1,18	1,14	1,23	1,04
35-44	1,31	1,17	1,25	1,06
45-54	1,44	1,08	1,34	1,09
55-64	1,39	1,11	1,24	1,15
Total	1,35	1,08	1,24	1,01

Source: Bande échantillon à grande diffusion du recensement de 1981 et calculs de l'auteur.

Proportion des travailleurs bilingues selon la langue maternelle, le sexe et le groupe d'âges, Québec, 1981				
Groupe d'âges	Homme		Femme	
	Francophone	Anglophone	Francophone	Anglophone
	(pourcentages)			
15-24	35	68	35	74
25-34	46	69	39	67
35-44	48	65	39	59
45-54	47	64	37	58
55-64	44	57	42	48
Total	44	66	38	64

Source: Bande échantillon à grande diffusion du recensement de 1981 et calculs de l'auteur.

Proportion des anglophones vivant au Québec en 1976 qui ont quitté pour une autre région du Canada entre 1976 et 1981, selon le sexe, le groupe d'âges et le bilinguisme en 1981						
Groupe d'âges en 1981	Homme			Femme		
	Total	Bilingue	Unilingue	Total	Bilingue	Unilingue
	(pourcentages)					
20-24	24	20	31	25	20	35
25-34	24	20	35	24	20	31
35-44	19	15	27	18	13	24
45-54	14	9	21	14	9	20
55-64	9	4	15	11	6	11
65 +	8	2	13	9	6	11
Total	17	13	23	17	14	21

Source: Bande d'échantillon à grande diffusion du recensement du Canada et calculs de l'auteur.

Source: Bande d'échantillon à grande diffusion du recensement du Canada et calculs de l'auteur.

familiales ou professionnelles sont plus faibles. Face aux changements de l'environnement linguistique, ils avaient le choix de s'ajuster en acceptant de travailler en français ou en allant s'établir ailleurs. Les chiffres du tableau montrent qu'une forte proportion a choisi la dernière option.

Étant donné que la question du recensement sur le bilinguisme porte sur la situation en 1981, on ne sait pas si les anglophones qui se sont déclarés bilingues en 1981 le sont devenus après 1976 ou s'ils l'étaient déjà auparavant. On ne peut donc pas estimer combien se sont ajustés au nouvel environnement linguistique en apprenant le français plutôt qu'en s'en allant. On note, par ailleurs, qu'il y a des différences importantes pour tous les groupes d'âges dans les taux de départ entre les bilingues et les unilingues. Ainsi, pour l'ensemble des groupes d'âges, 23 % des hommes et 21 % des femmes qui se sont déclarés unilingues en 1981 n'habitaient plus le Québec, comparativement à 13 % et 14 % seulement pour les bilingues. Il semble donc clair que l'importance accrue du français a joué un rôle dans la décision de rester ou non, ceux qui étaient bilingues ou qui étaient prêts à le devenir étant restés en plus grand nombre.

Conclusion

L'argumentation de l'analyse qui précède peut se résumer comme suit. Même s'il y a eu une baisse considérable des écarts de revenus entre anglophones et francophones au Québec au cours des années '70, la rentabilité de la connaissance de la langue seconde est encore, en moyenne, beaucoup plus grande pour les francophones que pour les anglophones et semble avoir très peu changé au cours de la décennie, du moins si l'on compare les revenus moyens de l'ensemble des bilingues

et des unilingues pour chaque groupe. Cependant, cette différence dans la rentabilité de la connaissance de la langue seconde varie beaucoup selon l'âge : elle est plus grande pour les anglophones que pour les francophones chez les travailleurs jeunes alors qu'on a la situation contraire chez les travailleurs plus âgés. Ceci suggère qu'il y a eu une tendance récente vers une plus grande utilisation du français sur le marché du travail au Québec qui a affecté de façon plus prononcée les travailleurs jeunes que les travailleurs âgés. De plus, on a observé que plusieurs anglophones ont choisi de s'ajuster aux changements de l'environnement linguistique en quittant le Québec, et ceci dans une proportion beaucoup plus grande chez les travailleurs jeunes que chez les travailleurs âgés. Sans les départs de ces jeunes travailleurs anglophones, l'écart de revenu entre anglophones et francophones au Québec aurait été plus faible en 1980 que celui observé, comme l'a déjà relevé l'étude de Boulet et Lavallée.

De ces résultats, peut-on conclure que les politiques linguistiques du gouvernement du Québec ont atteint leur but et que la prédominance de la langue française sur le marché du travail est maintenant assurée ? D'une certaine façon, il faut répondre non à cette question parce qu'il est encore possible pour un nombre non négligeable d'anglophones de vivre au Québec et d'y gagner leur vie fort convenablement sans avoir à connaître le français. D'un autre côté, l'évolution de la situation chez les jeunes suggère une certaine optimisme pour ceux qui veulent que la prédominance du français se réalise, car elle montre une nette tendance vers l'augmentation du rendement du français sur le marché du travail. Dans la mesure où cette tendance se poursuivra, la prédominance du français devrait s'en trouver assurée dans l'avenir.

LETTRES AU DEVOIR

Voici venir les « pont/bridge »

LA COUR supérieure a décrété que le droit, pour un commerce, d'afficher dans n'importe quelle langue était une forme de la liberté d'expression garantie par la Charte des droits de la personne. Ainsi donc, les personnes morales que sont les commerces sont mises sur le même pied que les individus — les personnes « physiques », comme on dit en jargon juridique. Avec de tels principes, j'imagine qu'on va bientôt permettre aux personnes morales de souscrire aux partis politiques, en mettant sur un pied d'égalité Monsieur Tout-le-Monde et n'importe quelle multinationale. Enfin, passons.

J'aimerais plutôt attirer l'attention sur les effets de cette décision dans un domaine que je connais bien, puisque j'y travaille depuis 1973 : celui de la publicité commerciale. Je me rappelle un directeur artistique anglophone qui avait ressenti l'adoption de la loi 101 comme une véritable libération : enfin, on avait fini de bousiller ses visuels avec deux fois trop de copie ! Eh bien ! voilà exactement à quoi on va retourner : des images surchargées de texte.

Il est illusoire, en effet, de croire qu'il peut y avoir « liberté » en ce domaine. Aucun annonceur ne voudra prendre le risque de s'aliéner sa clientèle anglophone. Sur tous les panneaux-réclames, sur toutes les affiches, sur toutes les annonces de métro, on va désormais retrouver un texte français et un texte anglais.

Les « pont/bridge » et « rue Peel/street » ne sont pas loin.

Pour les créateurs publicitaires, cela veut dire le retour d'un cauchemar qu'ils pensaient révolu : le problème de concilier un visuel et deux slogans dans deux langues différentes. Un panneau-réclame comme celui qu'on a vu récemment pour le Club Med, où l'on ironisait sur les grèves interminables, en jouant sur les deux sens du mot « grève » (plage et conflit de travail), un tel panneau donc ne sera plus possible, puisque l'anglais ne peut pas rendre ce double sens. Et ce que cela signifie, en pratique, c'est qu'on va retourner au temps où l'on concevait toujours en anglais pour ensuite traduire en français, étant donné que l'anglais a toujours plus de wit, plus de oomph, plus de punch !

Dans le Québec décomplexé d'aujourd'hui, la publicité francophone vient donc, une fois de plus, de reculer. Une fois de plus, parce que la part de la création francophone dans les messages que l'on peut voir à la télévision française au Québec est passée du tiers qu'elle était avant le référendum à moins de 20 % aujourd'hui. (À titre de comparaison, toute la publicité télévisée au Mexique est de création mexicaine.) Évidemment, si vous dites que cela témoigne de notre « culture de colonisés », M. Jean-Louis Roy va se moquer de votre « vieille botine idéologique ».

Mais ce qui est plus grave, c'est que la publicité est aussi une industrie, qu'elle constitue, par exemple, le gagne-pain principal des membres de l'Union des artistes, qu'elle permet aux artisans du cinéma de survivre quand il ne se tourne pas de films à Montréal, etc. Comment voulez-vous que subsiste une culture québécoise, quand ses créateurs ne pourront même plus gagner leur vie ?

— ROBERT LALIBERTÉ
Montréal, 3 janvier.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Le livre blanc

permet à la personne qui quitte l'aide sociale pour un emploi, de conserver une partie de ses prestations. Dans la proposition gouvernementale, on retrancherait des prestations un montant égal à la moitié du salaire gagné, soit un taux d'imposition implicite de 50 %.

Présentement, la perte subite de l'assistance publique rend souvent peu attrayant l'acceptation d'un travail faiblement rémunéré, car le bénéficiaire doit parfois absorber un taux d'imposition implicite de 80, voire de 100 %.

Avec le nouveau système, non seulement y a-t-il un intérêt évident à travailler, mais l'aide qui est maintenue en partie rend acceptable un salaire moindre qui, dans le passé, n'aurait pas justifié aux yeux du bénéficiaire le saut dans le marché du travail.

Or ces emplois à salaires moindres devenus intéressants pour l'individu, le seraient également pour les entreprises, qui pourraient en créer un plus grand nombre, tout en contrôlant leurs coûts de production et en améliorant leur situation concurrentielle.

Des simulations économétriques menées à l'université Laval démontrent que la réforme devrait entraîner une baisse permanente du taux de chômage de 1,5 %.

L'économie générale du Québec serait de surcroît stimulée par la baisse générale des impôts, évaluée approximativement à \$250 millions.

Le coût d'implantation de l'impôt négatif pour le trésor de la province serait de même ampleur, mais à condition que le gouvernement fédéral en défraie la moitié. Présentement, en vertu du Régime canadien d'assistance publique, Ottawa paie déjà 50 % de la note de l'aide sociale.

On espère à Québec que le gouvernement conservateur sera disposé à appuyer une mesure incitant les assistés sociaux à retourner au travail et intéressé par la façon dont la province croit se décharger de la délicate question de l'universalité des allocations familiales.

Les propositions du livre blanc seront débattues publiquement et le gouvernement espère une implantation graduelle pouvant s'échelonner sur trois ou quatre ans, en débutant dans le prochain discours du budget ce printemps.

Selon les informations obtenues, le livre blanc ne propose pas de changements au Régime d'épargne-actions (REA), ni aux autres abris fiscaux.

Dans le calcul du revenu imposable, on propose une prise en compte intégrée des besoins familiaux et des coûts reliés au travail, particulièrement les frais de garde pour lesquels l'aide fiscale sera plus généreuse. Il n'est toutefois pas question d'imposer les unités familiales en tant que telles, plutôt que les individus comme on le fait présentement.

Par ailleurs, le livre blanc ne traite pas de l'impôt sur les successions, dont l'abolition a été maintes fois réclamée par les milieux d'affaires.

Selon de nombreux fiscalistes, le livre blanc pourrait se révéler le plus important moteur de réforme fiscale depuis le rapport (fédéral) Carter, en 1966, et ne manquera pas de susciter l'intérêt du gouvernement conservateur à Ottawa, et celui des autres provinces.

Impôt négatif et aide sociale

L'impôt négatif permet à une personne bénéficiant de l'aide sociale de ne pas perdre tous ses avantages lorsqu'elle accepte de prendre un emploi faiblement rémunéré, ce qui l'encourage à se chercher du travail.

Le projet proposé par le livre blanc, que déposera jeudi le ministre des Finances, M. Yves Duhaime, ne serait pas obligatoire et s'adresserait aux personnes aptes au travail. Aucun bénéficiaire apte au travail ne verrait ses prestations baisser à la suite du refus d'un emploi, d'un stage en entreprise, d'un retour aux études ou d'un travail communautaire, selon les informations obtenues par la Presse canadienne.

Toutefois, ces personnes verraient l'aide qui leur est versée gelée aux montants actuels, sans ajustement pour l'inflation en cas de refus.

Pour l'instant tout au moins, le gouvernement a donc opté pour la carotte plutôt que pour le bâton afin d'inciter les assistés sociaux à sortir de la trappe de la pauvreté.

Pour les jeunes de moins de 30 ans, les prestations ne seraient pas haussées, mais tout revenu gagné jusqu'à concurrence du montant des prestations offertes aux bénéficiaires de 30

ans et plus n'entraînerait aucune coupure dans l'aide déjà reçue. Au delà de cette somme, les prestations seraient coupées de la moitié du revenu gagné, tout comme pour leurs aînés.

Présentement, un assisté social qui décide de retourner au travail le fait souvent pour très peu d'argent en plus de ce qu'il reçoit déjà, et dans certains cas extrêmes, accepter un travail le place dans une situation où son revenu réel demeure le même.

L'impôt négatif fait qu'il sera toujours payant de sortir pour obtenir un travail, même à temps partiel.

Par exemple, dans le système actuel un chef de famille de deux enfants bénéficiant de l'aide sociale qui décide d'aller travailler au salaire minimum (\$8,000 par année) verra son revenu disponible passer de \$11,000 à \$12,500, pour une augmentation nette de \$1,500. Sur les \$8,000 qu'il aura gagnés, les gouvernements en auront retenu plus de \$6,000 (impôt payé et perte de bénéfices sociaux), ce qui signifie un taux marginal implicite de taxation de 80 %. Avec l'impôt négatif, l'individu conserverait \$4,000 en aide gouvernementale, ce qui porterait son revenu total à \$16,500.

Le taux d'imposition implicite actuel de cet exemple est beaucoup plus élevé que le taux de 60 % imposé aux riches sur la dernière tranche de leur revenus.

Le livre blanc propose de ramener ce taux implicite à 50 %.

◆ Partisanerie

tel seront responsables du contrat et leur nouvelle compagnie s'appelle Média Canada. M. Andre s'est retrouvé dans l'eau chaude hier lorsqu'un quotidien de Toronto rapportait les propos d'un ex-collègue de M. Simpson, M. Peter Swain, accusant M. Nantel de s'être engagé à verser une partie de ses profits au Parti conservateur.

Or, rejoint hier, M. Nantel, qui était responsable de la publicité pour les conservateurs au Québec durant la campagne électorale l'été dernier, a déclaré que « il y a eu un malentendu ».

« Ce que j'ai dit, c'est que ce n'était pas moi comme individu qui étais associé à Média Canada mais Socancom (une compagnie qui l'a créée) et j'y représente les actionnaires. » Cela ne m'empêchera pas, a ajouté M. Nantel au cours d'un entretien téléphonique hier, de passer du temps à des activités partisans, s'il y a des profits ».

Dans l'entourage de M. Nantel, on murmure hier que si M. Swain avait été tenu à l'écart du contrat de publicité, ce n'était pas parce qu'il avait refusé de promettre de renflouer la caisse mais bien parce qu'il refusait de laisser les « gens du Québec » s'occuper de leurs contrats et de leurs affaires sans être un satellite du siège social de Toronto. En soirée hier, M. Swain revenait sur ses propos en disant ne rien savoir d'un plan visant à verser de l'argent au Parti conservateur.

Au ministère des Approvisionnement et Services, M. Andre a répété à plusieurs reprises hier que « je n'ai absolument rien à voir avec cela, rien du tout », se dissociant complètement de la bataille interne des conservateurs, bataille qui a amené le ministre à expliquer comment il s'y est pris pour octroyer le contrat.

M. Andre a raconté qu'au lendemain de la victoire des conservateurs, il a pris contact avec M. Simpson, qui avait joué un rôle dans les contrats de publicité du gouvernement conservateur de 1979, ainsi qu'avec M. Nantel, « dont nous savions qu'il pouvait faire le travail ». « Nous leur avons dit: essayez de vous entendre », M. Nantel était responsable de la publicité des conservateurs au Québec durant la campagne électorale.

Mais ce contrat, pour de la publicité qui représente environ \$60 millions par année, ne touche que le placement de la publicité. Tout le domaine touchant la conception des campagnes publicitaires gouvernementales échappe lui aussi aux appels d'offres publics.

Présentement, la plupart des ministères désireux de mettre sur pied un programme d'information gouvernementale consultent le ministère des Approvisionnements et Services qui suggère des noms de consultants susceptibles de satisfaire aux besoins du ministère. La pratique de l'appel d'offre permanent (standing offer) a souvent cours, en vertu de laquelle un nombre de compagnies sont inscrites en permanence sur une liste. Certains ministères s'en remettent au ministère des Approvisionnements et Services alors que d'autres préfèrent et peuvent choisir eux-mêmes leurs contractants.

M. Andre ne veut pas réformer de fond en comble le système mais le centraliser davantage en s'assurant que les toutes les compagnies qui font affaire avec le gouvernement soient « solvables » et que tous les ministères passent par son ministère.

« Mon ministère évaluera les compagnies et nous mettrons sur pied une liste-ressource d'environ 70 ou 80. Lorsqu'un ministère veut procéder à de la publicité, le groupe de service des communications ici recommandera deux ou trois agences », a expliqué le ministre hier.

M. Andre espère ainsi qu'un « élément de compétition » fera son entrée dans le système. Et de cette manière, a-t-il précisé, « nous saurons si les compagnies peuvent faire le travail, nous pourrions surveiller, jeter un coup d'oeil à leur rapport annuel et s'assurer qu'elles sont solvables ».

« Il y aura peut-être quelques compagnies conservatrices », avoue M. Andre.

Le système n'est pas partout le même. Au Québec, le système mis en place par le gouvernement provincial s'appuie aussi sur l'appel d'offres permanent et il est aussi centralisé. Mais c'est l'ordinateur (« Rosalie ») qui sélectionne, à partir de critères bien définis.

Les agences sont donc inscrites à ce fichier central qui, pour chaque contrat, identifie les dix agences susceptibles de satisfaire aux exigences qui lui ont été communiquées. Un jury de fonctionnaires en sélectionne ensuite trois ou quatre qui soumettront des propositions plus élaborées. Ensuite le jury arrêtera son choix « par pointage ».

« C'est administratif. Il n'y a aucune intervention politique là-dedans », assure le sous-ministre adjoint au ministère des Communications du Québec, M. Jean-Claude Picard.

À Ottawa, on n'envisage pas un tel système. En ce qui touche précisément le placement de la publicité dans les médias, on estime qu'il est plus économique de s'en remettre à une seule agence, parce qu'il est ainsi possible de réaliser des économies d'échelle.

D'ailleurs, le système en place à Ottawa est d'inspiration conservatrice puisque ce sont les conservateurs de M. Joe Clark qui, en 1979, l'avaient instauré en remplacement de la panoplie d'agences qui faisaient affaire avec le gouvernement. Les libéraux de M. Pierre Trudeau ont trouvé l'idée bonne et l'ont gardée. Ils ont simplement congédié les responsables et mis en place une nouvelle équipe libérale.

À Québec, M. Picard admet que des économies d'échelle sont réalisées en gardant la même compagnie mais il ajoute que son gouvernement confie la distribution de sa publicité à une seule agence durant deux ans. Choisis avec l'aide de « Rosalie ».

À Ottawa, le gouvernement a conclu une entente pour trois mois seulement car le ministre se demande si le versement d'un montant mensuel fixe est la meilleure solution. Il envisage notamment de verser à son agence, Média Canada, un pourcentage de son chiffre d'affaires. En gardant la même compagnie dirigée par des proches du premier ministre.

◆ Le Mali

37 ou 38 boursiers actifs aux termes de l'aide bilatérale. « Présent surtout dans les projets de développement d'infrastructures (hydraulique, transport, téléphone), les Canadiens, « peut-être parce que le Canada n'est pas un empire », suggère un Malien, jouissent ici d'une excellente réputation.

Seule ombre au tableau, une aide canadienne de 10,000 tonnes de maïs promise en janvier 84 n'arrivera à destination qu'en février 85. Le cas n'est pas unique. Mais pour en connaître les raisons particulières, il faudrait semble-t-il s'adresser au ministère des Approvisionnements et Services, à Ottawa.

Des cannes à pêche... et du poisson

« Lorsque leurs ressources ont disparu, les Maliens, qui étaient habitués à se nourrir des produits de l'élevage et de l'agriculture traditionnelle, ont vécu une période de flottement et d'abandon de soi. Aujourd'hui les gens ont traversé tout le désespoir possible et veulent travailler. Il faut des efforts. Pas donner gratuitement, mais leur donner les moyens de s'aider eux-mêmes. »

Le vente aujourd'hui à Tombouctou, c'est l'Harmattan arrivé avec un mois et demi d'avance, qui charrie le sable jusque dans les yeux, les oreilles, la bouche et réduit la visibilité à bien peu de chose : une véritable poudrière, moins le froid, au petit village de Bogvatt, 1,500 habitants, une équipe de 25 hommes soigneusement enturbannés creusent la terre, rythmiquement, en s'aidant de chants et de cris. D'autres transportent la terre déplacée, d'autres encore, un peu plus loin, fabriquent des briques d'argile, qui serviront à la construction d'un petit centre communautaire. Tout à l'heure, ils seront remplacés par une seconde équipe qui poursuivra le travail jusqu'à la tombée du jour. Pour leur permettre de creuser le puits de 20 mètres qui leur fournira l'eau nécessaire à leurs besoins et permettre l'aménagement de petits champs de cultures maraichères. Il n'a pas fallu grand-chose : des pelles, et pour la quinquantaine d'ouvriers, une aide du programme alimentaire mondial qui dans le cadre de ses programmes réguliers « Vivres contre travail » fournit gratuitement aux villageois impliqués dans de telles initiatives de base une ration alimentaire mensuelle couvrant à peu près les besoins de cinq personnes.

Des vivres pour pouvoir travailler, du travail pour vivre : la désormais célèbre parabole de soeur Térèse, qui en Inde réclameait « des cannes à pêche plutôt que du poisson » est connue jusqu'au fin fond des campagnes maliennes. Le gouverneur de la région de Tombouctou, où l'on estime que 450,000 personnes, soit le trois quart de la population, seront au cours des prochains mois « personnes sinistrées » réclame à tout venant « le tiers de la valeur des céréales envoyées à titre d'aide alimentaire pour que nous puissions financer des projets qui vont sauver des gens ». A Mopti, un professeur, Mohammed, lui fait écho en termes plus directs : « L'aide alimentaire est parfois nécessaire, mais c'est aussi une façon de tuer les gens en se faisant croire qu'on est en train de les aider. Moi je préfère sauver 20 familles sur 100 en leur donnant vraiment les moyens d'assurer leur subsistance. Dans 10 ou 20 ans, ils seront à nouveau 100 familles : cela vaut mieux que de donner à manger à 100 familles pendant deux mois. »

« Si l'on envoie comme prévu 30,000 tonnes d'aide dans la région de Tombouctou, souligne Eugène Van Camfort, je crois que chaque habitant, pris individuellement, ne recevra jamais plus de 400 ou 500 grammes de céréales sur l'année. Et encore, quel pourcentage de l'aide arrivera jusqu'aux véritables destinataires ? »

Acheter, mais comment ?

En admettant que toute cette aide, malgré les difficiles conditions de

transport, une très mauvaise gestion et de grosses difficultés d'acheminement des denrées depuis les centres de distribution jusqu'aux petits villages, arrive à destination ? Une partie seulement de ces céréales sera distribuée gratuitement, alors que déjà, un mois à peine après la fin des récoltes, des paysans, devant les magasins de l'État comme devant les échoppes des commerçants privés, contemplant les poches vides des sacs de céréales qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter. Face aux « hommes sans portes » qui refusent de leur faire crédit, la situation des agriculteurs comme des éleveurs, à Tombouctou, Gao, Lere ou Mopti, n'est guère reluisante. « Le boeuf de huit ans qui se vendait près de 175,000 francs cfa (environ \$ 450 CAN) il y a trois ans s'achète cette année à un tiers du prix, énumère Mohammed, un ancien nomade, fils d'éleveur aujourd'hui sédentarisé. On trouve des bêtes à 12,500 cfa, parfois moins. 12,500 cfa, c'est le prix de 100 kilos de mil, pas assez pour 100 kilos de riz qui suffisent à peine à nourrir cinq personnes pendant un mois. » Les commerçants n'achètent plus, sûrs de voir mourir les bêtes, fatiguées et malades, avant d'avoir pu rejoindre de nouveaux pâturages.

Problème en soi, la sécheresse en aggrave d'autres : en juin dernier, avec trois ans de retard sur les délais prévus, le Mali réintégrait la « zone cfa », l'union monétaire ouest africaine. La dévaluation de 50 % provoquée par le passage du franc malien au franc cfa a entraîné une égale diminution des salaires dans la fonction publique pléthorique : son entretien représente 80 % du budget de l'État : un petit fonctionnaire gagne aujourd'hui 12,500 cfa. Le hic, c'est que les prix, depuis plusieurs années inférieurs à ceux pratiqués dans les pays voisins, n'ont pas suivi : une boîte de lait de 450 grammes qui coûtait 800 francs maliens vaut aujourd'hui 550 cfa, le riz passe au kilo de 300 francs maliens à 250 cfa, la boîte d'allumettes à 25 fm a gardé son prix en changeant de devise. Au total, une inflation de près de 100 %, qui s'ajoute à une perte du pouvoir d'achat estimée, depuis le blocage des salaires il y a cinq ans, à un peu plus de 40 %.

Impuissant face à cette flambée des prix, le gouvernement n'a pas non plus depuis trois mois les moyens de payer des fonctionnaires. « Le Mali a toujours connu des fins d'année difficiles, souligne un haut fonctionnaire, mais jusqu'à présent la Banque de France, avec laquelle il entretenait des rapports privilégiés, lui octroyait une rallonge qui permettait d'assurer le paiement d'au moins une mensualité sur trois en attendant le nouvel exercice budgétaire. Avec le passage à l'UMCA ce n'est plus possible. »

Alors ? Les Maliens n'ont qu'une façon de s'en sortir : la « magouille ». Pendant la nuit, l'apprenti chauffeur vole, pour la revendre, l'essence du camion : tant pis si le chauffeur, à qui le propriétaire avait donné la quantité juste d'essence pour le trajet à parcourir, se trouve en panne à 20 kilomètres de son point d'arrivée. Problème des familles tentaculaires au sein desquelles par tradition celui qui gagne doit assurer l'alimentation de tous les autres : l'homme qui ne peut nourrir les siens se retrouve au bas de l'échelle sociale.

« Le fonctionnaire qui a 12 personnes à faire manger et n'a pas été payé n'a qu'une chose en tête, trouver de l'argent. Il ne va pas travailler ou alors, s'il peut détourner des ressources de son travail, il va le faire. Le gouvernement voit bien ce qui se passe, mais que peut-il faire, au-delà des menaces ? Moi je veux me nourrir, nourrir ma famille, les habiller, leur donner les soins de santé nécessaires. Le reste, c'est du superflu. Et puis, les dirigeants aussi magouillent : eux, ils ont pris des goûts d'Occidentaux et ce qu'ils veulent c'est une situation. »

Faut-il s'étonner d'apprendre que les casseroles données par l'UNICEF aux cantines scolaires de Tombouctou se soient retrouvées... sur les étagères d'un commerçant de la ville ? « Il ne faut pas dire imbéciles de Noirs qui ne font que des magouilles, avertit Serge Cogels, de Médecins sans frontières, mais bien imbéciles de Blancs qui envoient de la bouffe et ne sont pas capables de la gérer ou de comprendre le système dans lequel cette aide est reçue. » Lentement, les « Toubabous » (Blancs en Bambara) apprennent. Tandis que, depuis quelques années, le gouvernement s'attaque avec plus de décision à la mauvaise gestion qui a pour beaucoup contribué à mener le pays au bord de la ruine, les pays donateurs, eux, s'efforcent de mieux surveiller l'administration de leurs apports. Depuis 1981, le Mali est même le théâtre d'une expérience unique dans les pays en développement, le Programme de restructuration du marché céréalier, qui vise à la libéralisation de la commercialisation des céréales, et au sein duquel, pour une fois, les pays donateurs ont accepté de coordonner leurs efforts... et leurs influences. Les résultats sont là, encourageants. Mais si la sécheresse, une fois de plus, venait tout compromettre ?

À SUIVRE

◆ Une première

voir déterminer un cadre et un calendrier pour de nouvelles négociations sur les armes nucléaires et spatiales.

Il s'agit de savoir si, comme semble le souhaiter Washington, le désarmement peut être maintenant débattu au sein de deux grands forums : l'un sur les armes défensives (notamment spatiales) et l'autre sur les armes dites offensives, c'est-à-dire les engins nucléaires intercontinentaux et ceux de portée intermédiaire comme les fusées Pershing II déployées en RFA.

Moscou, pour l'instant, semble essentiellement intéressé par une négociation sur la première catégorie d'armes, afin de freiner au ma-

ximum le projet américain de « guerre des étoiles ».

Dans le meilleur des cas, on escomptait que les deux parties pourraient annoncer ce soir d'une part le cadre de ses nouvelles négociations et d'autre part, le calendrier des rencontres.

Faute d'accord à ce sujet, et à moins d'une rupture, MM. Shultz et Gromyko pourraient plus simplement décider de se retrouver une nouvelle fois, d'ici à quelques semaines, pour poursuivre leurs contacts exploratoires.

Quel que soit le résultat de la rencontre de Genève, constatent les observateurs, les deux super grands paraissent en tout cas décidés à reprendre le dialogue sur le désarmement à un niveau élevé, et ceci en dépit de l'occupation de l'Afghanistan par l'Armée rouge et des « contre-mesures » soviétiques décidées après le déploiement des Pershing II et des missiles de croisière en Europe (notamment la mise en place de fusées SS-22 en RDA et en Tchécoslovaquie).

Une petite manifestation en faveur des Juifs d'Union soviétique s'est déroulée hier devant la mission d'Union soviétique, comme pour rappeler aux négociateurs que la question des droits de l'homme ne devait pas être oubliée.

Cependant, de l'autre côté de la rue, deux moines japonais en robe safran priaient au son des tambourins « pour la santé mentale des dirigeants des superpuissances ».

Alors que les deux hommes d'État se rencontraient à Genève, les États-Unis ont annoncé l'ouverture de deux autres rencontres américano-soviétiques portant sur la coopération bilatérale dans des domaines aussi divers que les échanges commerciaux et les secours en mer.

Des analystes privés considèrent ces discussions comme autant d'indices d'un léger dégel entre les deux super-grands après quatre années au cours desquelles leurs relations s'étaient détériorées.

Pour la première fois depuis 1978, des spécialistes américains et soviétiques de l'économie et du commerce vont se rencontrer à Moscou pendant trois jours à partir d'aujourd'hui mardi dans le cadre d'un accord industriel et technique à long terme, a annoncé un porte-parole du département d'État.

« Le groupe de travail discutera de l'état du commerce américano-soviétique, examinera les obstacles à l'expansion des échanges et cherchera à localiser les secteurs dans lesquels les deux parties estiment qu'un accroissement des échanges serait dans leur intérêt mutuel », a précisé M. Alan Romberg.

À Washington, pour la première fois, la marine marchande soviétique et les gardes-côtes américains ont entamé hier trois jours de négociations sur l'amélioration de la coopération en matière de sauvetage en mer entre les côtes de Sibérie et de l'Alaska, a ajouté M. Romberg.

La France a favorablement accueilli hier la reprise du dialogue américano-soviétique, tout en réaffirmant son opposition à la militarisation de l'espace.

« La reprise du dialogue américano-soviétique correspond au vœu de la France », a déclaré un porte-parole du ministère français des Relations extérieures.

« Le processus risque d'être long et difficile, mais la France souhaite qu'il aboutisse à une réduction substantielle et équilibrée des arsenaux nucléaires des deux puissances les plus armées pour les ramener au plus bas niveau », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, le ministre français de la Défense, M. Charles Hernu, a réaffirmé son opposition au projet américain de « bouclier » déployé dans l'espace et capable d'intercepter les missiles ennemis.

La France « reste attachée à la paix dans l'espace », a déclaré le ministre à l'occasion de la cérémonie traditionnelle des vœux.

M. Hernu a rappelé à ce propos les propositions françaises formulées en juin 84 à la tribune des Nations unies et qui doivent « permettre des projets significatifs afin d'éviter que ne s'enclenchent de nouveaux cycles de la course aux armements ».

La France « reste confiante dans la validité de sa politique de dissuasion nucléaire. Quelles que soient les mutations technologiques à venir la dissuasion subsistera. Elle reste pour longtemps encore la clé de voûte de notre sécurité et de notre défense », a affirmé le ministre français.

M. Hernu a encore indiqué qu'il avait pris, dès 1984, « des décisions importantes qui renforceront la capacité de pénétration de nos têtes nucléaires ».

Sur le plan français, 1985 « marquera une étape importante dans l'accroissement de notre potentiel de dissuasion : la mise sur pied de la Force d'action rapide (FAR) sera achevée avec la création de la division aéromobile et notre capacité nucléaire franchira un cap essentiel avec la mise en service actif du septième sous-marin nucléaire armé de missiles M-4 à ogives multiples », a poursuivi le ministre français de la Défense.

Enfin, la rencontre Gromyko-Shultz passera dans l'histoire comme l'un des événements ayant attiré le plus grand nombre de journalistes à Genève.

On dénombre actuellement plus de 800 accréditations pour cette rencontre, selon M. Robert Vieux, chef du protocole à Genève.

La visite de l'empereur Hiro-Hito du Japon en 1971 avait donné lieu à 850 accréditations, et il y en avait eu pratiquement autant pour la rencontre entre le président Jimmy Carter et le président Hafez al-Assad de Syrie en 1977.

Mais les journalistes, aussi nombreux qu'ils puissent être, en sont réduits à dévorer les maigres nouvelles qui leur sont chichement distribuées.

Les seuls éléments d'information solides donnés à l'issue des deux premières séances de travail portaient

sur leur durée, et sur le fait que la seconde avait débuté avec une heure de retard.

Face à cette avalanche de nouvelles, les journalistes américains de l'hôtel Intercontinental en étaient réduits hier à s'entretenir les uns les autres...

◆ L'idée

exigent qu'elle demeure.

Ces principes posés, M. Pisani a présenté son plan dont les grandes lignes sont les suivantes :

■ la Nouvelle-Calédonie formera un État souverain. Elle sera un État de droit, démocratique et multiracial, membre à part entière de l'ONU ;

■ le nouvel État, a-t-il précisé, aura en propre un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif et un pouvoir judiciaire. Le traité d'association stipulera que la République française se verra confier la pleine responsabilité de la défense du nouvel État et de la sécurité publique sur son territoire.

Après avoir souligné que « l'élément le plus substantiel de la souveraineté réside sans doute ici dans la réappropriation du territoire », M. Pisani a indiqué que le nouvel État souverain « aura la maîtrise de son territoire, du sol, du sous-sol, des espaces maritimes et aériens ».

Il a en outre proposé que la ville de Nouméa qui, a-t-il dit, « pose des problèmes économiques, juridiques et institutionnels » soit « dotée d'un statut spécial ». « Le foncier, bâti et non bâti de Nouméa, a-t-il précisé, fera l'objet d'une concession globale de longue durée au profit d'un organisme mixte de gestion, d'indemnisation et d'arbitrage ».

M. Pisani a indiqué que son plan pourrait entrer en application selon le calendrier suivant :

■ dépôt de son rapport au président François Mitterrand avant le 1er février ;

■ session parlementaire extraordinaire en février ;

■ référendum en Nouvelle-Calédonie en juillet 1985 ;

■ et, en cas d'approbation du projet, accession éventuelle à l'indépendance le 1er janvier 1986.

Le délégué du gouvernement français a précisé que tous les électeurs ayant résidé depuis au moins trois ans dans le territoire participeront à la consultation.

M. Pisani a indiqué qu'il s'abstenait de tout commentaire pendant deux semaines afin de laisser le temps à la population du territoire d'assimiler son projet.

À Nouméa, les indépendantistes canaques n'ont pas réagi pour l'instant aux propositions du délégué français.

M. Yves Magner, porte-parole du gouvernement territorial, a déclaré ne pas « avoir été vraiment surpris par la teneur de ces propositions ».

« Pour l'instant, a-t-il ajouté, nous continuerons à combattre pour le maintien de la Calédonie dans la République. Nous retenons quand même avec satisfaction que nous serons appelés à faire ce choix dans le respect des règles démocratiques ».

À Paris, le projet a provoqué des réactions mitigées.

M. Jacques Toubon, secrétaire général du Rassemblement pour la République (néo-gaulliste) dit l'émancipation néo-calédonienne, le RCPR, a remporté les dernières élections dans le territoire boycottées par les indépendantistes, a déclaré que son parti ferait campagne contre l'indépendance.

Le secrétaire général du RPR s'est réservé le droit de déposer un recours devant le conseil constitutionnel, contre la disposition du plan Pisani n'accordant le droit de vote qu'à ceux qui peuvent justifier trois ans de présence sur le territoire.

M. Jacques Lafleur, chef du RCPR, se tenait à côté de M. Toubon pendant sa déclaration.

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe parlementaire UDF (opposition) à l'Assemblée nationale, s'est également élevé contre le projet Pisani. « Le gouvernement français opte résolument pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Nous ne pouvons accepter cette vision unilatérale de l'avenir de ce qui est toujours pour nous une partie intégrante de la France ».

M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national (extrême-droite) a réaffirmé que la Nouvelle-Calédonie devait rester française et a jugé qu'il n'y a aucune raison à un scrutin d'autodétermination. C'est une initiative inutile.

Voix discordante au sein de l'opposition, M. Olivier Stirn, député UDF et ancien secrétaire d'État aux Dom-Tom sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, a déclaré : « Le plan Pisani est responsable et je l'approuve sans réserves. J'espère que toutes les communautés le comprendront et l'approuveront ensemble ».

Le plan Pisani a également été approuvé par M. Lionel Jospin, premier secrétaire du Parti socialiste, qui a déclaré que le projet « constituait un ensemble équilibré qui représente le seul parti raisonnable à l'époque actuelle ».

« Cette politique s'efforce de répondre de façon originale à une situation finalement assez classique du point de vue historique, celle de la décolonisation », a dit M. Jospin. Faisant référence à la guerre d'Algérie, le chef du Parti socialiste a ajouté : « Nous ne voulons pas que les Caldoches deviennent des Pieds noirs : nous voulons qu'ils puissent continuer à vivre sur une terre qu'ils considèrent, d'une certaine façon, comme la leur ».

M. Maxime Gremetz, membre du bureau politique du Parti communiste, a bien accueilli le projet comme allant « dans le sens de la reconnaissance du droit à l'indépendance du peuple canaque ».

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ

POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA
RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

844-3361

8 janvier

par la PC et l'AP

1918: le président américain Woodrow Wilson expose au Congrès son programme en 14 points pour la paix mondiale.

1815: une force américaine commandée par le général Andrew Jackson a vaincu les troupes

LES AFFAIRES... EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

Nestlé obtient le feu vert

La commission fédérale américaine du commerce a approuvé en fin de semaine dernière l'acquisition par Nestlé de la société Carnation pour la somme de \$3 milliards.

En septembre dernier, on se rappellera que Nestlé avait manifesté son intention d'acheter toutes les actions de Carnation au prix de \$83 l'unité. Pour ce faire, Nestlé devait cependant obtenir au préalable l'approbation de la commission fédérale américaine du commerce. Nestlé est une compagnie suisse qui se spécialise dans la

vente de produits alimentaires à travers le monde. Son chiffre d'affaires l'an dernier s'élevait à \$12,7 milliards.

Carnation, de son côté, est une société dont le siège social est situé à Los Angeles, qui vend elle aussi des produits alimentaires ainsi que des produits tels que du lait évaporé, des déjeuners surgelés et de la crème glacée. Ses ventes en 1983 totalisaient \$3,4 milliards.

Rumeurs d'OPA autour de la Midland Bank

Les difficultés causées à la Midland Bank par les pertes de sa filiale californienne Crocker International donnent lieu présentement dans les milieux boursiers à des rumeurs selon lesquelles elle ferait l'objet prochainement d'une offre publique d'achat.

Le nom le plus fréquemment mentionné parmi les

acquéreurs éventuels est le Bat Industries (anciennement British American Tobacco), le numéro un mondial du tabac, qui ne fait aucun secret de son ambition de créer au sein de son groupe un vaste conglomérat financier dans le cadre de la diversification de ses activités visant à réduire sa dépendance du tabac.

Un autre est celui de la British Petroleum qui a annoncé le mois dernier qu'elle allait fonder sa propre banque, la BP Finance International, pour assurer une vaste gamme de services bancaires au sein du groupe y compris l'exécution d'opérations de changes, la gestion des investissements et le placement des liquidités du groupe et la fourniture d'expertise en matière de financement de projets, de création de nouvelles activités et de fusions, acquisitions et ventes d'entreprises.

Hier, le bruit s'est répandu au New York Stock Exchange que des discussions étaient présentement en cours entre le président de Bat Industries, M. Patrick Sheehy, et celui de la Midland, sir Donald Barron.

Une filiale d'ITT obtient un important contrat

ITT

La multinationale ITT a annoncé hier que sa filiale FELEC Services avait obtenu deux contrats de la défense américaine totalisant la somme de \$418 millions. Ces contrats consistent essentiellement à poursuivre les opérations de maintenance et de support technique sur les dispositifs de sécurité du Pentagone.

Spar vend des actifs de Northway-Gestalt

La société Spar Aérospace Limitée a vendu à la firme Monaghan Delph Miller Limited de Don Mills, Ontario, les éléments de l'actif qu'elle détenait dans les opérations de cartographie traditionnelle et numérique de sa filiale en propriété exclusive, Northway-Gestalt Corporation.

Redpath vend sa division d'emballage

Les industries Redpath Limitée ont finalisé la transaction d'achat de toutes les actions de Donlee Manufacturing Industries Limited ainsi que la vente de la Division d'emballage de Redpath, le tout conformément aux termes déjà annoncés. La transaction Donlee a eu lieu le 2 janvier 1985, et la vente de la Division d'emballage, le 3 janvier dernier.

CN Rail modernise ses vieilles locomotives

CN Rail dépensera \$32 millions cette année pour remettre à neuf 43 de ses locomotives. La compagnie de chemin de fer a souligné dans un communiqué qu'elle a émis hier que tous ces travaux s'inscrivaient dans le cadre d'un important programme de modernisation de ses installations destiné à rendre plus opérationnelles 300 de ses plus vieilles locomotives.

CN RAIL

gramme de modernisation de ses installations destiné à rendre plus opérationnelles 300 de ses plus vieilles locomotives.

De bonnes affaires pour Ford en Europe

Selon les dirigeants européens de la compagnie Ford, la société se serait assurée en 1984 d'une part record du marché européen.

Le constructeur américain estime que les ventes de voitures neuves atteindront au total un peu plus de 10 millions d'unités cette année en Europe occidentale, soit environ 2% de moins que les 10,267,000 de 1983.

Néanmoins, ses ventes totales se sont maintenues à 1,290,000 unités, juste en deçà du record de 1,296,000 de l'année précédente. Malgré tout, sa part du marché s'est accrue pour la quatrième année consécutive, atteignant maintenant 12,9%.

Les dirigeants de Ford ont tenu à préciser dans un communiqué que la compagnie demeurerait le leader en Grande-Bretagne, au Danemark, en Irlande et en Norvège. En RFA, ses ventes ont atteint ses plus hauts sommets en 1984, atteignant 284,000, ce qui a eu pour effet de faire passer sa part de marché sur ce territoire à 12,2%.

Toutefois, en Grande-Bretagne, ses ventes de voitures sont retombées à un peu plus de 480,000 (contre 518,000 l'année précédente), sa part du marché baissant à 27,8%, contre 28,9% en 1983.

Time air achète un concurrent

Time Air Ltd. de Lethbridge, la deuxième plus grande compagnie aérienne de l'Alberta, vient de faire l'achat de la société Southern Frontier Airlines, un transporteur provincial de faible envergure, pour une somme qui n'a pas été dévoilée.

La transaction doit cependant être approuvée au préalable par la commission canadienne des transports.

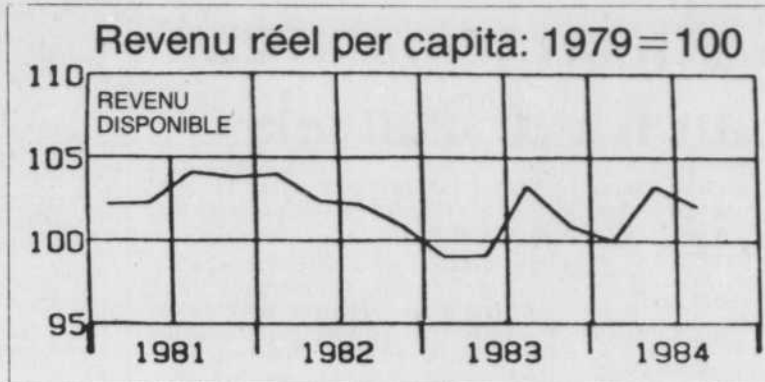
Selon John Winter, expert-conseil en économie

Les consommateurs n'ont pas les revenus nécessaires pour relancer l'économie

OTTAWA (PC) — Les consommateurs ne disposent tout simplement pas des revenus nécessaires pour jouer le premier rôle dans une éventuelle reprise économique et les politiques de réduction du déficit du gouvernement Mulroney pourraient bien les confiner aux couloirs, affirme un expert-conseil en économie.

« Il suffit que les revenus réels disponibles augmentent pour que la hausse du nombre d'emplois, combinée à la baisse des taux d'intérêts, entraîne une croissance économique », a déclaré lundi un associé senior de la firme d'expert-conseil Clayton Research Associates Ltd. « Malheureusement, une telle croissance paraît improbable à court terme ».

Selon M. John Winter, le revenu disponible par capita — le revenu moyen des Canadiens après impôt — était d'environ \$11,500 au troisième trimestre de l'an dernier, ce qui, une fois rajusté en fonction du taux d'inflation, n'est pas plus élevé qu'il y a trois ans.



En fait, les chiffres de Statistique Canada révèlent que ce revenu disponible, après ajustement au taux d'inflation, a diminué de 1,2 pour cent au troisième trimestre, par rapport à l'année précédente.

Cette chute faisait suite à une hausse d'à peine 0,8% durant les 12 mois antérieurs, elle-même précédée d'une période de 12 mois de ré-

cession, marquée par une diminution de 2,9%.

En d'autres mots, les revenus ne se sont jamais remis de la récession.

« Et selon moi, explique M. Winter, si le gouvernement fédéral tente de régler le problème du déficit, cela veut dire que les impôts vont augmenter, et si cela se produit, ce sont

les revenus disponibles qui vont être affectés ».

Selon l'analyse économique mensuelle rendue publique par Statistique Canada, lundi, les dépenses des consommateurs en ce qui concerne plus particulièrement les articles durables, comme l'ameublement, semblent vouloir chuter.

L'organisme fédéral attribue cette détérioration à la stagnation des revenus réels, un niveau de confiance presque nul chez les consommateurs et l'hésitation à se procurer du crédit à un moment où les coûts du financement sont élevés.

Sous un angle plus positif, l'agence note cependant que les consommateurs augmentent leurs dépenses au chapitre des services — allant des coupes de cheveux aux repas au restaurant en passant par les services juridiques.

L'économie pourrait également bénéficier des épargnes des Canadiens, à condition que ces derniers acceptent de les sortir de leurs bas de laine.

Gulf, Texaco et Shell haussent leurs prix

LAURENT SOUMIS

Les pétrolières de la région de Montréal ont vécu, hier, une journée particulièrement mouvementée à la suite de l'annonce des augmentations et des baisses du prix du carburant automobile par certains géants de l'industrie.

Du point de vue des consommateurs, la tendance a toutefois été à la hausse. Et depuis hier, de nombreux automobilistes montréalais doivent déboursier à la pompe une moyenne de 1,1 cent de plus pour chaque litre d'essence.

La danse des prix a commencé, en fin de semaine dernière, lorsque la Compagnie Impériale (Esso) a annoncé une hausse prévue de 1,1 cent le litre, maintenant le prix du précieux liquide à 58,1 cent pour un litre de régulier. L'huile à chauffage enregistrait toutefois une augmentation d'un cent le litre.

Gulf a ensuite décidé de maintenir la hausse du prix de l'essence et de l'huile à chauffage dans la mesure de celle initialement projetée par Esso.

Shell a adopté la même politique, haussant de 1,1 cent le litre le prix de l'essence et de 1 cent celui du combustible lourd. Selon la Presse Canadienne, Texaco aurait fait de même.

Selon M. Jacques Viau, porte-parole de Shell, « cette hausse reflète la croissance des frais d'exploitation, la majoration des bénéfices des détaillants et l'augmentation proportionnelle des taxes de vente ».

« Au cours de la dernière année,

les prix se sont maintenus à un niveau relativement stable », a déclaré M. Viau. La nouvelle situation implique un ajustement de l'offre face à la demande dans le contexte de la fermeture de trois raffineries montréalaises et d'un taux d'inflation de 4%.

M. Jacques Viau ne croit pas que « l'actuel réajustement » ne dégénère en une nouvelle guerre de prix, mais constate que « le marché est encore plus fluide dans la région de Québec où une guerre locale des prix a fait descendre, dimanche, le prix de l'essence à 52 cents ».

Selon M. Viau, les marchés torontois et sud-ontariens connaissent eux-aussi des revirements extrêmement imprévisibles.

Porte-parole de Gulf, M. Marcel Bergeron, a dit souhaiter que « les événements des dernières heures n'entraînent pas une nouvelle guerre de prix aussi douloureuse que la dernière ».

Deux autres grandes sociétés, Pétro-Canada et Suncor, nous ont fait savoir par la voix de leurs représentants respectifs, Mme Carole Presault et M. Raymond Larocque, qu'elles ne modifieraient pas leurs prix « pour l'instant », estimant plus profitable « d'observer les mouvements de la concurrence ».

En fin d'après-midi, hier, Ultramar refusait quant à elle de commenter les événements et de fournir des indications sur les prix pratiqués.

Il nous a été impossible d'obtenir des commentaires de la part des Pétroles Irving.

Selon les données qu'ont bien voulu nous fournir les sociétés contentantes, il semblait évident, hier soir, que les automobilistes avaient intérêt à choisir leur station-service en fonction du type de carburant dé-

siré. Ainsi, Sunoco offrait l'essence régulière au plus bas prix, c'est-à-dire à 57,8 cents le litre. Pour l'ordinaire sans plomb, le meilleur prix pratiqué

Voir page 12 : Pétrole

Amende de \$ 1.8 million

La BNE ne pourra en appeler de la décision

WASHINGTON (Reuter-PC) — La Cour suprême des États-Unis a, à l'unanimité, refusé à la Banque de Nouvelle-Écosse d'en appeler d'une amende de \$1,825,000 à laquelle elle avait été condamnée en mars 1983. Cette amende lui avait été imposée parce qu'elle avait refusé de se plier au mandat d'un grand jury de Floride qui exigeait de la banque, dont le siège social est à Toronto, qu'elle lui transmette des documents financiers se trouvant à ses succursales des Bahamas et des îles Cayman.

À Toronto, la direction de la banque n'a pas tardé à exprimer sa déception. Le tribunal n'a pas précisé les raisons justifiant sa décision.

La banque avait alors maintenu qu'elle ne voulait pas contrevenir aux lois des Bahamas et de Cay-

man, qui commandent la confidentialité sur les dépôts bancaires.

Le grand jury faisait pour sa part enquête sur quatre sociétés et deux particuliers relativement à des évasions fiscales et au commerce de la drogue.

La Banque de Nouvelle-Écosse avait été condamnée à \$25,000 d'amende par jour, avant que les Bahamas et Cayman lèvent l'interdiction de communication sur les documents demandés par le grand jury.

Dans sa pétition, la banque torontoise maintenait que, dans cette affaire, le gouvernement américain aurait dû négocier lui-même avec les autorités des Bahamas et de Cayman. Un accord est ainsi survenu en août dernier entre les États-Unis et Cayman pour les cas de trafic de stupéfiants.

Cam Peters : un jeune de 18 ans qui dirige de main de maître sa propre compagnie

JEFF ADAMS

CALGARY (PC) — Bien qu'il n'ait que 18 ans, Cam Peters a tout de l'homme d'affaires prospère.

Confortablement installé dans le luxueux divan de son bureau, il contemple la vie avec optimisme. « Ce que je crains le plus, c'est de vivre et de mourir sans que personne ne puisse se souvenir de moi ».

Il semble que Cam ne court pas grands risques à ce sujet.

Alors que les jeunes de son âge s'intéressent avant tout à leur prochain week-end ou à préparer le prochain examen, Cam administre sa propre compagnie de distribution de logiciels d'ordinateur.

Il a fondé cette compagnie en 1983, alors que, toujours étudiant de 12ème année, il inventa un programme d'ordinateur pour aider les enseignants à entreposer et tabuliser les notes des étudiants. Depuis lors, ce logiciel a été vendu dans plus de 100 écoles.

Une compagnie torontoise est intéressée à commercialiser ce programme dans tout le pays et Cam prévoit lui-même trouver 500 nouveaux clients en 1985.

Cam a poudu une autre idée qui lui permettra probablement de faire de nouveaux profits au cours de l'année. Il a trouvé une façon spéciale de transférer un graphique d'un écran d'ordinateur à une imprimante. Cette nouvelle idée, ainsi que diverses ententes passées avec d'importants distributeurs de logiciels, devraient permettre à sa firme, la Soft-Products Ltd., de devenir très rentable.

À l'instar de tous les hommes d'affaires, Peters n'aime pas révéler l'importance de son chiffre d'affaires. Il admet toutefois que « lorsque j'achète quelque chose, j'aime obtenir ce qu'il y a de mieux ».

En s'exprimant ainsi, Cam ne se montre aucunement arrogant. Il demeure très poli et semble tout au plus réaliste et en pleine possession de ses moyens.

Cam avoue devoir à ses parents, qui vivent à Carstairs, une région d'élevage à environ 60 kilomètres au nord de Calgary, d'être devenu un spécialiste des ordinateurs.

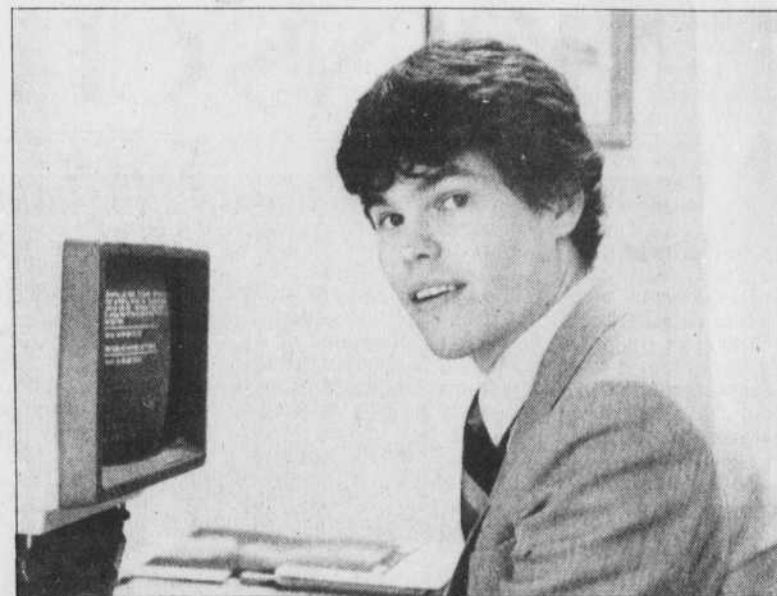
Lorsqu'il a commencé à s'intéresser aux gadgets électroniques, il y a environ quatre ans, « ils ont assez cru en moi pour m'acheter un ordinateur de \$4,000 ».

Il était évident, à l'époque, que Cam ne s'intéressait pas qu'aux jeux vidéo. Il demeurait face à l'écran cathodique durant des heures, tentant de créer de nouveaux logiciels utilitaires.

Dès qu'il eut atteint l'âge de 16 ans, il obtint son permis de conduire et put, dès lors, se rendre souvent à Calgary où il allait expérimenter sur des ordinateurs plus puissants.

Dès qu'il eut terminé sa 11ème année, il avait assez d'expérience pour être embauché par une firme locale afin d'enseigner la programmation à des jeunes. Il dut toutefois s'exiler à Calgary où il loua un appartement. Quelques mois plus tard, il créait sa propre compagnie tout en poursuivant ses études, en 12ème année.

Cam est incertain de la réponse à fournir lorsqu'on lui demande s'il



M. Cam Peters

n'estime pas avoir perdu aux changes en assumant de telles responsabilités à un âge si tendre.

« Tout dépend des jours. Lorsque tout va bien je n'y pense pas. Lorsque la tâche est très lourde, c'est différent. Mais il faut admettre que la plupart du temps d'adore cette vie ».

Durant les week-ends, il retourne à Carstairs pour y revoir ses camarades d'école. Cam admet toutefois que la majorité de ses nouveaux amis et connaissances sont des collègues de l'industrie de l'informati-

que. « Ils sont tous beaucoup plus âgés que moi ».

Cam aimerait poursuivre des études universitaires, en médecine tout probablement, mais il affirme qu'il ne pourra s'inscrire aussi longtemps que sa compagnie ne sera pas fermement établie.

Son amie de coeur, Kathy, poursuit ses études dans un high school de Toronto. Ils espèrent se voir un peu plus souvent, cette année, mais Cam admet que ses obligations d'administrateur l'empêchent souvent de se rendre dans la Ville Reine.

CROISSANCE COMPOSÉE par AN*

1 AN	10.4%
3 ANS	21.2%
5 ANS	19.9%

au 30/09/84



LE SUCCÈS A UN NOM:

FONDS DYNAMIQUE

SANS FRAIS D'ACQUISITION

DU CANADA AMÉRICAIN DE REVENU D'ÉPARGNE

Le FONDS AMÉRICAIN DYNAMIQUE investit dans les actions de sociétés américaines à grand potentiel de croissance ou dont les actifs sont sous-évalués par la Bourse.

*Rendement comprend gains de capital réalisés et dividendes reinvestis. Fonds Américain et de Revenu lancés en nov. 79; d'Épargne lancé le 30 avril 84.

Pour obtenir gratuitement les prospectus, appelez: La Gestion Fonds Dynamique ltée Montréal 842-1416, de partout ailleurs 1-800-361-5149

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

La fusion entre Occidental Petroleum et Diamond Shamrock subitement abandonnée quelques heures après avoir été annoncée

LOS ANGELES (AFP) — La compagnie pétrolière américaine Occidental Petroleum a

annoncé abruptement hier soir que la fusion annoncée avec la compagnie pétrolière Dia-

mond Shamrock avait été abandonnée. Les conseils de direc-

tion des deux compa-

gnies s'étaient réunis dans la journée pour étudier cette opération, qui avait été annoncée officiellement par les di-

rections quelques heures plus tôt. Mais en fin de journée, après la clôture de Wall-Street, le porte-parole d'Occidental Petroleum a indiqué: « L'accord de principe pour cette fusion a été annulé ». Il s'est refusé à toute autre précision.

Cette opération, d'un montant dépassant 3 milliards de dollars, de-

vait permettre à Occidental Petroleum de de-

venir la septième société pétrolière américaine. Les deux sociétés

avaient annoncé en début de journée que l'opération serait réalisée par la création par Occidental Petroleum d'une nouvelle société, basée dans le Delaware, dont les actions seront échangées avec les ac-

tions Occidental et les actions Diamond Shamrock, dans les deux cas sur la base d'une action nouvelle pour une an-

cienne. L'action Diamond Shamrock a été lundi la plus échangée à Wall Street, et a clôturé en baisse de 1 dollar, à 20

dollars. L'action Occidental, également très échangée, a clôturé elle aussi en baisse de 1 dollar, à 24 dollars. Les analystes, s'inter-

Le dollar US atteint un nouveau sommet face au franc français

PARIS (AFP) — Poursuivant sur sa lancée, le dollar américain a ouvert la semaine en hausse marquée face aux principales monnaies, inscri-

vant un nouveau record contre le franc français, tandis que l'or marque un nouveau repli.

A New York, après la fermeture des marchés européens, le billet vert s'est très légèrement re-

plié pour s'échanger au niveau élevé de 3.1740-50 marks allemands, 0.8337-45 livre sterling, 2.6400-10 francs suisses et 9.7140-70 francs français. Quelques heures plus tôt, sur le marché officiel français, le dollar US avait battu à 9,7260 son précédent record, inscrit le 2 janvier à 9,720 ff.

Lors du fixing à Francfort, il s'est échangé à 3,1767 dm, après avoir brièvement dépassé dans la

matinée la barre des 3,18 dm pour la première fois depuis janvier 1973. La Bundesbank, qui avait réussi à casser, en septembre, la vague de spéculation sur le dollar américain, n'est pas officiellement intervenue.

La hausse généralisée du dollar US s'est tra-

duite par un nouvel affaiblissement de l'or, qui s'est replié de \$298.10 US à \$297.40 US l'once sur le marché américain.

En hausse rapide et pratiquement constante depuis le début de l'année, la monnaie américaine a bénéficié lundi, expliquent des cambistes, d'une progression plus forte qu'attendue de la masse monétaire aux États-Unis, selon les dernières statistiques hebdomadaires. Ce gonflement laisse craindre de nouvelles tensions sur les taux d'intérêts américains, qui provoqueraient en retour une consolidation du billet vert.

À Londres, les bookmakers ont engagé, lundi, les paris sur la chute de la livre et offert une cote 7 contre 2 à celui qui trouvera la date éventuelle à laquelle la livre sterling vaudra exactement 1 dollar américain. La monnaie britannique a perdu 21 % de sa valeur par rapport au billet vert et s'échangeait lundi à \$1.14 US à Londres. Il y a quatre ans, elle valait \$2.42 US.

prochaines heures, il faut conclure que le consommateur qui comparera les grilles tarifaires sera vraisemblablement l'agent économique le mieux informé de l'industrie.

A l'heure actuelle, les automobilistes de Sherbrooke paient généralement le litre d'essence 54.5 cents alors qu'à Dorval il faut déboursier 59.9 cents.

Il apparaît que les gens de Québec sont les moins chers, soit autour de 53-54 cents. A Montréal, c'est dans l'est que le prix est le plus bas avec 56.9 cents le litre chez certains détaillants.

Pour l'analyste financier Philippe Hervieu, de Nesbitt Thomson, à Montréal, le mouvement

◆ Pétrole

était celui d'Esso à 60.4 cents le litre.

La super sans-plomb de Pétro-Canada se vendait à 60.9 cents dans un libre service, alors que Sunoco offrait le diesel à 47 cents.

En ce qui concerne l'huile à chauffage, et sans considérer les es-

comptes consenties en fonction du volume d'achat, Esso remportait la palme à 37.8 cents le litre.

Toute la journée, hier, et depuis leurs quar-

tiers-généralux, l'état-major des sociétés ont surveillé étroitement « chacun des mou-

vements de la concurrence dans la crainte du déclenchement d'une nouvelle guerre de prix ».

Comme nous l'a déclaré, M. Marcel Ber-

geron, porte-parole de Gulf, « dans un marché si fluide et si changeant, les journalistes sont nos premières sources d'information ».

Etant donné la grande probabilité que certaines sociétés modifient leurs prix au cours des

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA
RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS
844-3361

TORONTO HILTON HARBOUR CASTLE

UN NIVEAU SUPÉRIEUR DE LUXE À MOINS CHER

TARIFS - JOURS DE SEMAINE/CHAMBRE SIMPLE

PAR CHAMBRE, PAR NUIT

COURANTS

164 \$ Étage Plus
154 \$ Suite junior
134 \$
114 \$
99 \$

NIVEAU SUPÉRIEUR

125 \$ Étage Plus
115 \$ Suite junior
99 \$
89 \$
79 \$

Chambre double: 105 de plus.

TORONTO HILTON HARBOUR CASTLE

AVANTAGES:

- Le seul hôtel du centre-ville au bord du lac
- Départ Express de Hilton (pas d'arrêt à la caisse)
- Transport à l'aéroport assuré par Grey Coach Express (direct)
- Piscine intérieure, saunas, bain tourbillon, courts de squash, gymnase
- Les membres de l'Aéropal sont crédités de 1000 miles (2 609 km par nuit)

Le tarif spécial de 76\$ pour la fin de semaine vaut pour une chambre simple ou double. Arrivée: le vendredi ou le samedi. Minimum: 2 nuits.

POUR RÉSERVER communiquez avec votre agent de voyages, le service de réservations Hilton, tout hôtel Hilton International, ou appelez-nous au (416) 869-1600.

Offre soumise à la disponibilité des chambres.
Taxe provinciale de 5% en sus.
Tarifs en vigueur jusqu'au 31 avril 1985.

OÙ TOUT LE MONDE EST CHEZ SOI

Spécial sur le Salon de l'automobile 85

Lundi le 14 janvier 85

Sommaire

- Réflexion sur le bilan de l'année 1984
- Les nouveautés 1985
- Le tableau de bord de l'Industrie automobile au Québec, par marques

- Quels sont les améliorations que marqueront 1985
- la sécurité
- la protection anti-rouille
- l'économie d'énergie
- les performances
- etc.

Le guide de l'acheteur 1985

Réservez dès maintenant votre copie chez votre dépositaire

Pour information publicitaire prière de communiquer avec: Francine Côté
844-3361



POURQUOI MALTRAITER LES ENFANTS?

Sous la pression d'une situation économique, familiale ou personnelle difficile, ou parce qu'ils en demandent trop à leurs enfants, certains parents perdent le contrôle de leurs moyens et abusent de la fragilité de leurs enfants.

POURQUOI?

RENSEIGNEZ-VOUS sur ce problème et soyez prêt à aider un enfant ou des parents qui auraient besoin d'un conseil.

ÉCRIVEZ-NOUS pour recevoir un dépliant gratuit à:
La Fondation de Recherche pour la Protection de l'Enfance au Québec
C.P. 626, Succursale C
Montréal (Québec) H2L 4L5

Nom _____

Adresse _____

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

INFORMATIQUE

Coup d'oeil sur la haute technologie et ses millionnaires

MIKE FUHRMANN
(de La Presse Canadienne)

Devenir millionnaire est le rêve de tous les capitalistes bien nés. Mitch Kapor a non seulement réalisé ce rêve, il connaît même le délicieux problème consistant à savoir de quelle façon dépenser ce qu'il touche.

« Il m'a fallu quelques années avant de savoir dépenser mon salaire de façon intelligente », de dire Kapor qui a fait fortune dans les logiciels d'ordinateur. « Je n'ai jamais voulu rouler en Mercedes. Combien peut-on dépenser sur un stéréo? Ou encore en vacances, même si vous voyagez toujours en première classe? »

Le problème de Kapor — si c'en est un — est de plus en plus répandu dans l'industrie des ordinateurs où les fortunes se font de plus en plus rapidement. Un livre récent, *The Computer Entrepreneurs*, qui trace le profil de 65 personnes ayant ainsi fait fortune, décrit Kapor comme étant l'exemple le plus frappant d'un jeune homme qui a tourné le dos à la contestation pour réaliser des profits rapides.

Kapor a créé la firme Lotus Development en 1982 afin de commercialiser un logiciel appelé 1-2-3 qui est devenu très populaire auprès des propriétaires de micro-ordinateurs.

Un an et demi plus tard, lorsque Lotus décida de lancer une émission d'actions sur le marché, la fortune de Kapor était déjà estimée à \$50 millions.

Dans l'industrie de l'informatique, c'est Steve Jobs qui a certes remporté le succès le plus retentissant. À l'âge de 13 ans, Jobs a téléphoné au président de la firme Hewlett-Packard, lui demandant de prêter des pièces d'équipement électronique pour sa classe de science. Il devint un mordu de l'informatique. Aujourd'hui âgé de 29 ans, Jobs possède une fortune personnelle évaluée à quelque \$200 millions. La compagnie qu'il a fondée il y a sept ans en Californie, Apple Computer, a vendu pour plus de \$1 milliard d'ordinateurs, en 1983.

Un des Américains les plus méconnus dans ce domaine est Dustin Heuston. Ce dernier se vit refuser à quelque 600 reprises des demandes de prêt afin de fonder une nouvelle compagnie. C'est une banque anglaise qui, finalement, lui consentit un prêt, en 1980. Il créa ainsi la Witcat Systems qui a vendu \$23 millions de systèmes d'ordinateur éducatifs, en 1984.

Des hommes d'affaires décrits dans *The Computer Entrepreneurs*, plus de 50 % ont fondé des compagnies en Californie vers le milieu des années 70.

Un seul Canadien a les honneurs de ce livre. Il s'agit de Jack Tramiel, un immigrant d'origine polonaise. Ce survivant des camps de concentration nazis, qui dirigeait une échoppe de réparation de machines à écrire à Toronto, a transformé celle-ci en centre d'électronique qui s'est éventuellement transformé en la firme Commodore International, un géant de l'électronique ayant aujourd'hui son siège social aux États-Unis.

« Je ne suis pas en affaires par amour, mais pour faire de l'argent », a déjà confié Tramiel à un journaliste. Reconnu comme étant un concurrent féroce, Tramiel affirme que « le monde des affaires n'a rien de sportif. C'est une guerre perpétuelle ».

L'industrie de l'électronique a également fait des victimes. Le plus connu est Adam Osborne. La Osborne Computer, fondée par un ingénieur chimiste en 1981, a créé le premier micro-ordinateur portable et est devenue une des firmes à la croissance la plus rapide en Amérique du Nord.

« Nous grandissons si rapidement que je n'ai même pas le temps d'examiner les états de compte », affirmait Osborne au moment où sa compagnie affichait des chiffres de ventes de \$10 millions par mois. Malheureusement, la faillite fut aussi rapide que la réussite et Osborne fit banqueroute en 1983.

La bière O'Keefe en canette est maintenant en vente un peu partout

(PC) — La bière O'Keefe est maintenant disponible en canette, au même prix que la bière en bouteille, dans les bars, tavernes, clubs, discothèques, brasseries, restaurants et tout autre endroit de consommation sur place.

En annonçant cette décision, qui est entrée en vigueur immédiatement, le vice-président des ventes

chez O'Keefe, M. André Déry, a déclaré hier qu'elle s'inscrivait dans la foulée de la réduction de 25 % du prix de la bière en canette annoncée le 3 décembre dernier.

« La réponse du public ayant été plus que favorable, la compagnie a décidé d'étendre cette politique à tous les détenteurs de permis, y compris les propriétaires d'établissements », a-t-il précisé.

Métro-Richelieu s'installe en Abitibi et dans le nord-est ontarien

Le Groupe des Epiciers sans Métro-Richelieu vient de mettre les pieds en Abitibi et dans le nord-est de l'Ontario par la signature d'une entente d'une durée minimale de 5 ans avec le Groupe Motemurro, qui assure la distribution alimentaire dans ces régions pour une douzaine de supermarchés.

Cette entente permettra à Métro-Richelieu, qui détient déjà environ le quart du marché québécois de l'alimentation d'augmenter cette part de plus de 1 %, grâce à un accroissement de son volume de ventes au détail de \$100 millions. En 1983, Métro-

Richelieu a totalisé des ventes au gros de \$1,3 milliard et ses ventes au détail dépassent \$2 milliards par année.

L'entente prévoit aussi que chaque Groupe devient actionnaire de l'autre. Les bannières Métro, Richelieu et Ami remplaceront celles de Servi, qu'affichaient ces magasins du nord-ouest québécois et du nord-est ontarien depuis 1981.

En fait, c'est une filiale du Groupe Motemurro, A. de la Chevrotière Ltée, qui assurera la distribution alimentaire dans les régions concernées par l'entente.

Provigo fermera trois magasins dans le West Island le 26 janvier prochain

CLAUDE TURCOTTE

Provigo fermera trois magasins dans le West Island le 26 janvier prochain, après en avoir déjà fermé quelques autres ailleurs, mais cela ne veut aucunement dire que la première chaîne dans l'alimentation de détail au Québec lance la serviette. Provigo investira cette année \$10 millions dans la restauration d'anciens magasins situés pour la plupart dans la région métropolitaine et ouvrira vraisemblablement un second Maxi.

Le directeur des relations publiques de Provigo, M. Jacques Lesage, a confirmé hier la fermeture de trois magasins dans le West Island, soit à Valois, Lachine et Dorval. Ces trois établissements sont relativement petits et appartenaient antérieurement à la chaîne Dominion.

Ces magasins ont présentement environ 45 employés permanents et une soixantaine d'employés à temps partiel. La plupart des permanents pourront faire valoir leur droit d'ancienneté et obtenir un poste dans un autre magasin Provigo. On prévoit cependant que de 20 à 25 employés à temps partiel devront être mis à pied, alors que les autres seront réembauchés dans d'autres magasins du réseau.

La décision de fermer ces magasins s'inscrit dans un plan de rationalisation, a expliqué M. Lesage.

Dans le passé récent, des magasins Provigo ont été fermés à Ville Saint-Laurent (L'Acadie-Sauvé), Ville LaSalle et Longueuil. Toutefois, Provigo ouvrait un plus grand magasin encore à Ville Saint-Laurent, dans un ex-Quatre-Frères (sur Décarie). À Longueuil, le Provigo fermé a été remplacé par un Maxi, plusieurs fois plus grand.

Il continue donc d'y avoir beaucoup d'action dans le monde de l'alimentation au détail au Québec, particulièrement dans la région métropolitaine. Selon M. Lesage, les trois magasins du West Island auraient sans doute dû être fermés à l'époque où ils appartenaient à Dominion. Avec le plan de rationalisation qui est appliqué maintenant, il faut établir des magasins qui justifient une restauration et ceux qui ne le justifient pas.

Les trois fermetures annoncées entrent évidemment dans la deuxième catégorie. Tous trois accumulaient des déficits de fonctionnement. Il est probable du reste que d'autres magasins devront éventuellement être fermés, mais Provigo n'a pas d'annonce à faire à ce sujet présentement.

Par ailleurs, M. Lesage a formellement nié que les fermetures de magasins dans le West Island découlent d'une froideur des Anglophones envers Provigo.

Comme cela était prévisible avec l'arrivée à Montréal de Super Car-



Malgré la fermeture de trois magasins dans le West Island, Provigo investira \$ 10 millions cette année dans la modernisation d'anciens magasins situés pour la plupart dans la région métropolitaine.

naval et l'ouverture par certains concurrents de magasins à très grande surface, tel le Marché du jour à Laval par Steinberg et le Maxi à Longueuil par Provigo, d'autres magasins plus petits, moins bien situés, devaient faire les frais de l'évolution des goûts et des habitudes des consommateurs.

Steinberg s'est lui aussi lancé dans un programme massif de restauration

de ces magasins traditionnels. Il ouvrira probablement un autre Marché du jour dans le West Island cette fois, alors que Provigo devrait installer à Laval un Maxi.

Pour sa part, Super Carnaval a deux magasins dans la région, l'un à Longueuil, l'autre à St-Léonard. La direction de l'entreprise a l'intention d'en ouvrir un troisième avant longtemps.

Pour l'acquisition d'un pont, d'une voie ferrée et d'un tunnel
Le CN et le CP offrent \$ 25 millions à Conrail

(PC) — Il faudra attendre encore quelques mois avant de savoir ce qu'il adviendra de trois propriétés ferroviaires appartenant à des sociétés américaines et se trouvant dans le sud de l'Ontario.

Le Canadien national et le Canadien pacifique se sont en effet mis ensemble pour offrir \$25 millions US (\$32 millions canadiens) à la compagnie de chemin de fer américaine Conrail pour acquérir un pont à Niagara Falls, une voie ferrée double de 360 kilomètres tra-

versant le sud de l'Ontario, soit de Niagara Falls à Windsor, ainsi que le tunnel ferroviaire réunissant Détroit et Windsor sous la rivière Détroit.

La Commission canadienne des Transports avait donné son aval à cette transaction. Mais les avocats d'Erie Express Ltd. et de Trans-Ontario Rail Holdings en ont appelé de cette décision.

Le gouvernement canadien procède actuellement à l'évaluation de ces appels. Le ministre des Transports, M. Don

Mazankowski, a précisé que cette étude permettra d'établir s'il serait préférable de laisser la voie libre à Erie ou Trans-Ontario comme acquéreur éventuel.

Conrail a pour sa part indiqué qu'elle ne vendra ses propriétés à nul autre groupe que le tandem CN-CP. Le ministère des Affaires des consommateurs a déjà accordé son appui à une telle transaction, selon lui, elle permettrait une plus grande compétition entre les services ferroviaires

dans le sud de l'Ontario.

Avant Noël, le cabinet a par ailleurs permis au CN de prendre part à cette transaction. Toutefois, la société d'Etat doit encore obtenir la permission du Conseil du Trésor.

Trans-Ontario appartient à 50 % à la famille de brasseurs américains Stroh et le reste à deux sociétés d'investissement canadiennes. Quant à Erie Express, Keewhit Investments Ltd., de Toronto, en détient 80 pour cent des actifs.

BELL CANADA



E.B. Fitzgerald

Bell Canada annonce la nomination de M. Edmund B. Fitzgerald de Nashville (Tennessee) au conseil d'administration de la société. M. Fitzgerald est président et chef de la direction de Northern Telecom Limited. Il est également administrateur d'Entreprises Bell Canada Inc. (BCE) et de plusieurs autres compagnies aux États-Unis.

Service offert par la société durant les fêtes
Les clients de Via Rail se disent satisfaits

OTTAWA (PC) — Quarante-vingt pour cent des passagers qui ont emprunté les trains de VIA Rail au cours de la période des fêtes disent avoir apprécié le service reçu et la société de la Couronne affirme qu'il y a eu deux fois moins de retards que l'année précédente.

Dans un sondage effectué pour VIA au cours de la période des fêtes, 52 % des voyageurs affirment avoir eu un meilleur service que l'an passé alors que seulement 10 % affirment que le service était pire.

Quelque 21 % des personnes interrogées ont cité un meilleur service comme raison de leur satisfaction, alors que 20 % parlent de la ponctualité du train, 13 % des trains moins bondés et 9 % d'un confort plus grand.

Les trains de VIA dans le corridor situé entre Québec et Windsor ont été à l'heure dans 86 % des cas au cours de la période des fêtes, contre seulement 42 % l'an dernier, affirme la société de la Couronne.

Quant il y a eu retard dans cette région, il a été de 39 minutes par voyage en moyenne.

Le train Montréal-Gaspé a réussi à respecter son horaire dans 31 % des cas, alors qu'il n'avait jamais réussi à être à l'heure l'an dernier.

Quant au train Montréal-Halifax qui n'avait jamais pu respecter son horaire l'an dernier, il a réussi à être à l'heure 71 % du temps au cours de la période des fêtes qui vient de se terminer.

Les nouveaux trains LRC, qui avaient été la source de nombreux problèmes au cours des derniers mois, ont été à l'heure 81 % du temps, contre 36 % l'an dernier.

D'autre part, fort peu de passagers ont eu à voyager debout au cours de la période des fêtes. VIA a, cependant, dû no-

liser des autobus 36 fois pour transporter des passagers qui n'auraient pu avoir de sièges dans ses trains.

De plus, pas moins de 202 passagers ont été envoyés à leur destination par avion aux frais de VIA.

Seulement trois trains ont dû être annulés au cours de la période des fêtes, dont deux

liaisons Montréal-Trois-Rivières-Québec le 1er janvier.

Selon le vice-président de VIA, M. Eldon Hösman, la société de la Couronne a démontré que « même avec des équipements chauffés à la vapeur et vieux de 30 ans et malgré des conditions atmosphériques difficiles, nous avons pu offrir à nos passagers d'agréables voyages ».

Seule Delta a des vols sans escale pour Boston.

Prenez l'un de nos Wide-Rid[®] TriStar pour Boston à 7h00, 10h45 ou 18h05. Ou encore prenez le départ à 14h25. Tous les vols sans escale. Appelez Delta au 337-5520 ou consultez votre agent de voyages.

Delta, quelle équipe!^{MD}

Détenteur d'un permis du Québec.
Départs de l'aéroport de Dorval.
Horaires sous réserve de changement sans préavis.

RAPPEL
CONCOURS
DE JOURNALISME
ÉCONOMIQUE

Date limite pour la réception des candidatures:

31 janvier 1985

Trois catégories:

- Quotidiens
- Hebdomadaires régionaux
- Magazines et autres périodiques

Prix: 2 000 \$ au lauréat de chacune des trois catégories

Ce concours est organisé en collaboration avec Alcan par la Fondation québécoise d'éducation économique.

Renseignements:
M. Pierre Chagnon
Fondation québécoise
d'éducation économique
420, rue La Gauchetière ouest
Bureau 5330
Montréal (Québec)
(514) 282-7700

RAPPEL

MESSIEURS
QUAND LE LUXE DEVIENT ACCESSIBLE

SOLDES D'HIVER

ÉCONOMISEZ

Jusqu'à **50%** et plus

LES COLLECTIONS « HAUTE COUTURE »
DES STYLISTES EUROPÉENS
DE LA MODE MASCULINE

VALENTINO • ARMANI • GIANFRANCO FERRE • ZEGNA
CERRUTTI 1881 • UNGARO • HERMES • CHANEL • LANCEL
NINA RICCI • TED LAPIDUS • RODIER • FENDI
MISSONI • BORSALINO • PRATESI • HUGO BOSS • CELINE
ET TANT D'AUTRES

SELECTION LIMITEE DE TAILLES COURTES ET LONGUES

CHAUSSURES SIGNÉES PAR

VALENTINO • CERRUTTI 1881 • ARMANI • FILI. ROSSETTI également réduits

MODE POUR TAILLES FORTES

EMMANUEL UNGARO

HABITS, VESTONS, BLAZERS, PANTALONS, CHEMISES
TAILLES 46 à 52 également réduits.

QUELQUES PRIX RÉDUITS:

- HABITS fait en Italie par Armani \$248
- VESTONS SPORTS par HUGO BOSS \$175
- CHEMISES par TED LAPIDUS \$30
- CRAVATES par Armani \$10
- CHAUSSURES par Armani \$77⁵⁰
- CHANDAIL par Rodier \$62⁵⁰
- PANTALON Velour côtelé \$67⁵⁰

Et tant d'autres aubaines!!!



EN 85.
DYNAMISEZ VOTRE REER

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

MONTREAL

Premier gain de l'année

MONTREAL (PC) — Les cours ont connu leur première journée gagnante de cette année, hier, à la Bourse de Montréal, alors que l'indice du portefeuille a ajouté 0,36 de point et se trouvait à 117,36 points en clôture.

Cinq des six secteurs de classification des titres ont réalisé des gains.

Le volume des échanges a été de 1,749,522 actions; à comparer à 1,442,728 à la séance de vendredi dernier. Le secteur des produits de la forêt a gagné 1,23 point à 143,10; celui des services publics, 0,32 de point à 121,31; celui des hydrocarbures, 0,12 à 118,45; celui des mines, 0,06 de point à 110,34; et celui des biens d'équipement, 0,07 de point à 109,24. Mais le secteur des banques a fléchi de 0,07 de point à 115,53.

L'industrielle la plus active, du point de vue du volume, a été Unigresco B, en hausse de 1-4 à \$25,25 dans le virement de 119,458 actions. Chez les hydrocarbures et minières, c'est Muscoche, en recul de 10 cents à \$2,00 dans le virement de 23,900 actions, qui a été le titre vedette.

Parmi les autres titres mouvementés, il y a eu: Royal Trustco A, moins 5-8 à \$16,78; Imasco, moins 1-2 à \$45,1-2; Long Lac Minerals, moins 1-2 à \$37; Banque nationale, moins 3-8 à \$14; Falconbridge Copper, moins 1-4 à \$14-1/4; et Placer, moins 1-8 à \$21-1/2.

Mais Northern Telecom a ajouté 5-8 à \$42-3/4; Banque de Montréal, 1-2 à \$25-5/8; Alcan, 1-4 à \$37; Gulf Canada, 1-4 à \$14-7/8; et Banque royale, 1-8 à \$29-3/4. Sont demeurés inchangés: Entreprises Bell Canada à \$34-1/2; Echo Bay Mines à \$103-1/4; Hiram Walker à \$24-3/8; et PanCanadian à \$28-1/4.

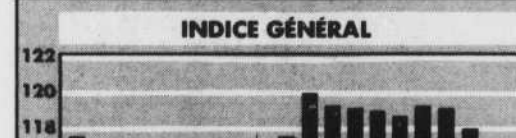
On a rapporté 93 titres en avance contre 126 en recul, alors que 95 sont demeurés sur leurs positions, pour un total de 314; à comparer à respectivement 66, 137, 89 et 292, lors de la séance de vendredi.

Chez les titres juniors, on a noté: Yorbeau Resources, en baisse de cinq cents à 75 cents dans le virement de 31,200 actions; Baxorex Inc., en recul de six cents à 52 cents dans le virement de 17,000 actions; et Dumont, perdant un cent à 16 cents dans le virement de 17,000 actions.

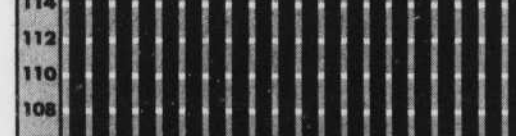
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XXM MARCHÉ		XCO HYDRO-CARBURE		XCS BANCAIRE	
0,36	117,36	0,12	118,45	0,07	115,53
VARIATIONS DES TITRES		XCF PRODUITS FORESTIERS		XCM MINES ET METAUX	
93	126	1,23	143,10	0,08	110,34

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

Options

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Ab	10	185	210	210	210
Ab	11	185	210	210	210
Ab	12	185	210	210	210

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



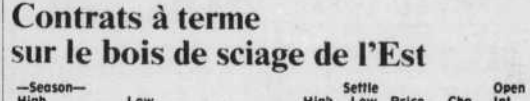
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



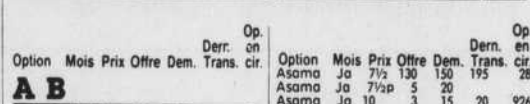
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



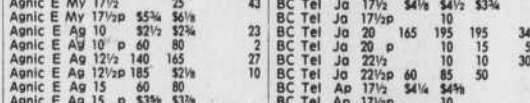
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



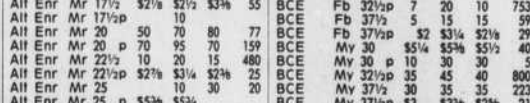
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



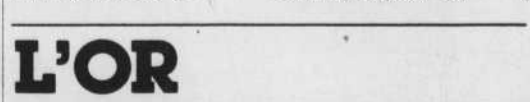
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



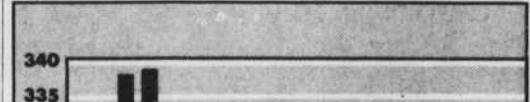
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



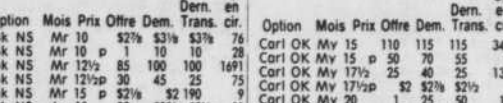
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



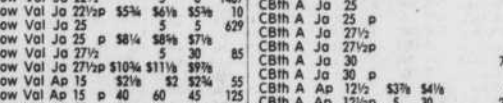
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



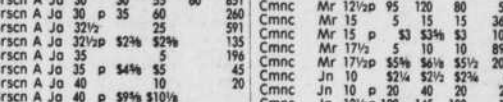
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



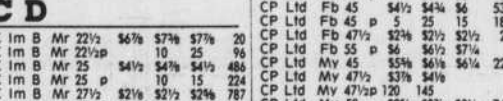
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



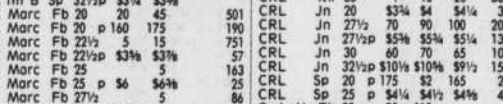
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



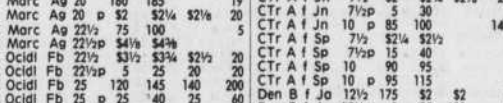
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



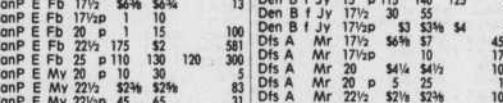
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



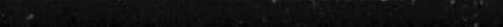
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



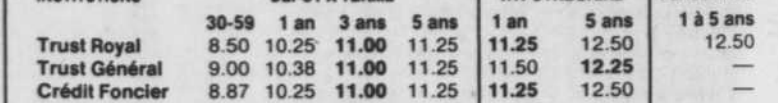
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



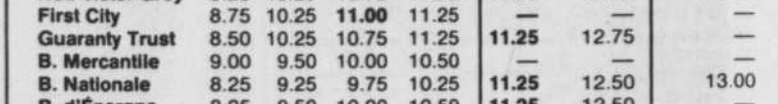
TAUX D'INTERET

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



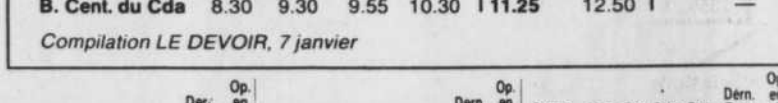
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



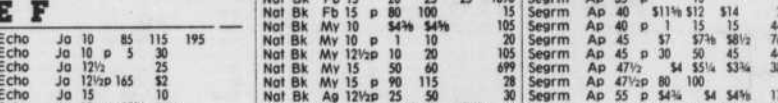
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



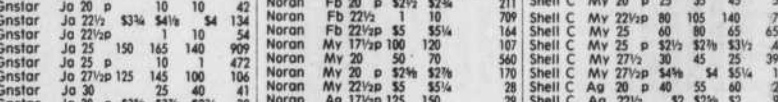
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



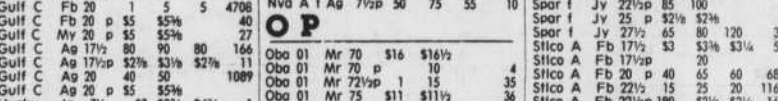
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



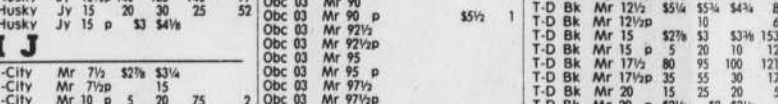
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



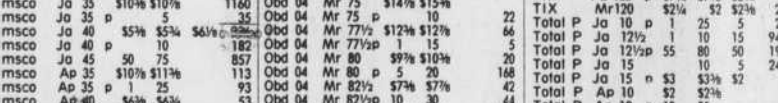
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



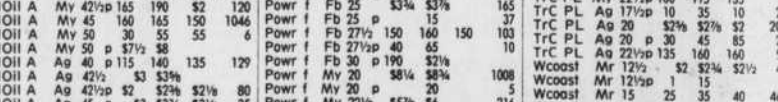
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



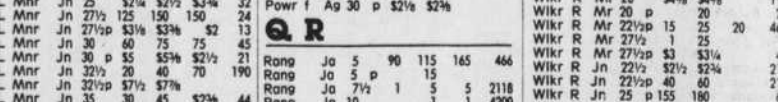
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



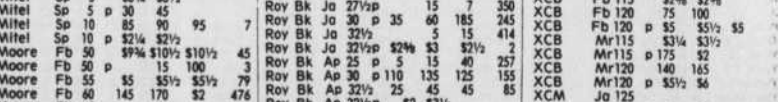
LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 0,11 CENTS US



LE DEVOIR ECONOMIQUE

Malgré des tensions sociales qui créent un véritable état de guerre

Le développement intégré de l'Amazonie orientale se concrétise

FRANÇOIS CASTERAN

BRASILIA (AFP) — Le premier grand rêve amazonien, le développement intégré de l'Amazonie orientale, prend forme avec la mise en marche de son moteur, la centrale hydroélectrique de Tucuruí, sur le fleuve Tocantins, d'une puissance prévue de 8,000 mégawatts.

Depuis 1982, 30,000 ouvriers se sont relayés jour et nuit pour construire, en pleine forêt, un ouvrage gigantesque qui a demandé la production de 230,000 mètres cubes de béton par mois. Au Brésil, les ouvrages pharaoniques comme on les appelle, se mesurent en maracana, le plus grand stade du monde (200,000 places): Tucuruí, c'est quatre maracana.

Situé à 700 km de la mer, à la porte de la grande forêt amazonienne, le barrage de Tucuruí, inauguré par le président de la République, le gé-

néral Joao Figueiredo, est un impressionnant ensemble de béton de 13 km de long, dont le déversoir principal laisse passer 100,000 mètres cubes d'eau par seconde.

Tucuruí fournira l'énergie à la province minière de Carajás dont le nom est associé aux fabuleuses richesses du sous-sol amazonien: la plus grande réserve de fer du monde (18 milliards de tonnes), 1,4 milliard de tonnes de bauxite, 60 millions de tonnes de manganèse, 47 millions de tonnes de nickel.

Une montagne de fer

La montagne de fer de Carajás avait été découverte par hasard en 1967 par un géologue, Augusto dos Santos, dont l'hélicoptère avait dû effectuer un atterrissage forcé sur les monts Carajás. Il cherchait du manganèse, il a trouvé la plus grande réserve de fer du monde.

Le projet Carajás — fer, métaux

non-ferreux et vastes projets agricoles — demandera un investissement total de près de \$40 milliards. Le fer de Carajás, qui a déjà suscité l'intérêt de nombreuses sociétés étrangères et notamment japonaises, sera extrait au rythme de 15 millions de tonnes par an jusqu'en 1987, puis, à partir de cette date, au rythme de 35 millions de tonnes.

Enclavée dans la forêt amazonienne, Carajás exportera sa production par une ligne de chemin de fer de 890 km, en cours d'achèvement, qui reliera Carajás au port d'Itaqui, dans l'État du Maranhão.

Le développement intégré de la région comprend également la production de 640,000 tonnes d'alumine et de 240,000 tonnes d'aluminium par an, ainsi qu'un million de tonnes de cuivre et 6,5 tonnes d'or.

Les projets agricoles prévoient la mise en valeur de 15 millions d'hec-

tares pour une production annuelle de 10 millions de tonnes de riz, de 2,5 millions de tonnes de maïs, de 5 millions de tonnes de manioc et de 720,000 tonnes de haricots noirs.

Élevage

En ce qui concerne l'élevage, le projet Carajás prévoit la création de 200 fermes modèles de 5,000 hectares chacune.

Selon des estimations d'experts, les terres cultivées de l'Amazonie orientale, qui sont actuellement de 12 millions d'hectares, pourraient être quadruplées, tandis que les 3,800 km de voies navigables de la région pourraient être rentabilisées.

L'exploitation des immenses richesses du triangle amazonien: Bélem, Carajás, São Luis do Maranhão, est cependant d'un prix écologique et humain élevé.

Le percement d'une gouttière de 800 km pour l'installation de la ligne

de haute tension reliant Tucuruí à Bélem, capitale de l'Amazonie orientale, aurait été faite à l'aide de défoliants contenant de la dioxine, un poison mortel pour l'homme et les animaux. Une interminable polémique sur les dégâts provoqués par les défoliants se poursuit entre la société Elettronorte, responsable de la construction de Tucuruí, et les autorités locales qui affirment que le poison a fait plusieurs dizaines de morts dans la région.

Forêt inondée

D'autre part, les 2,430 km² du lac formé par le barrage ont noyé des centaines de milliers d'arbres qui n'ont pu être retirés à temps. La Capemi (Caisse de retraite des militaires), chargée de la supervision des travaux, n'avait pu réaliser les clauses du contrat d'abattage et de commercialisation du bois et s'était vu impliquée dans l'un des grands scandales brésiliens de ces dernières années.

Elettronorte, à grands renforts de publicité, avait diffusé son programme de sauvetage de la faune de Tucuruí. Le projet a effectivement permis le sauvetage de milliers d'animaux dont l'habitat a été complètement détruit.

Le projet Carajás et la construc-

tion de la ligne de chemin de fer Carajás-Itaqui ont par ailleurs entraîné le déplacement forcé de groupes indigènes dont les réserves étaient situées dans les limites du projet.

Mais les projets agricoles sont, de loin, ceux qui provoquent le plus de conflits. Grands propriétaires fonciers, sociétés ou particuliers, sont en conflit permanent avec les possesseurs, candidats à l'accès à la propriété par usucapion: la loi brésilienne leur accorde en effet la propriété de la terre après un an et un jour d'occupation et d'exploitation de terres libres. Mais que ce soient les grands exploitants qui font valoir des titres de propriété antérieurs à l'usucapion ou les possesseurs qui occupent des lopins de terres déjà cadastrés, les conflits éclatent partout.

De fait, l'Amazonie orientale est un territoire en état de guerre permanente: maisons incendiées, viols, tortures, embuscades mortelles, règlements de compte avec tueurs professionnels.

Après le défi économique amazonien, le gouvernement brésilien devra donc relever le défi social. Les populations du Nordeste qui fuient la misère commencent à s'engouffrer dans cette porte de l'Amazonie, créant une situation de tension qui gagne toute la région.

Le CN compte ré-usiner 43 locomotives cette année au coût de \$32 millions

(PC) — CN Rail fera ré-usiner 43 locomotives, au prix global d'environ \$32 millions, à ses ateliers principaux de la Pointe-Saint-Charles à Montréal, cette année. Ce travail s'inscrit dans un programme de huit ans prévoyant la reconstruction de 300 locomotives et se terminant en 1992.

CN Rail reconstruit ses propres locomotives à la Pointe-Saint-Charles cette année. Cinquante unités ont été complètement ré-usinées à ce jour, au prix de \$37 millions.

Au cours de la première année du programme, on a ré-usiné 12 locomotives, puis 10 à

la deuxième année. Le programme s'est arrêté en 1983 pour reprendre en 1984, alors que 28 locomotives ont été remises à neuf.

Les locomotives ainsi refaites remontent aux années 1950 et font partie du parc de puissance moyenne, séries 4000 et 7000 de CN Rail, et sont

AVIS PUBLICS

PRENEZ AVIS que la requérante Transport L. Pellet Inc. s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour se faire transférer de Transport Valcam Inc., tous les droits et privilèges rattachés au certificat de permis M-300378-003.

Toute personne peut intervenir ou s'opposer à la demande dans les cinq (5) jours de la deuxième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505, rue Sherbrooke, Montréal, Québec H2L 1K2.

Me SERGE L. COULOMBE, PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS

1ère parution: 7 janvier 1985
2ème parution: 8 janvier 1985

PRENEZ AVIS que MICHEL DION, domicilié et résident à 326 Boul. Peron Est, C.P. 76, New-Richmond, Qué. G9C 2D3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de déchets solides dans la Région 01, pour exécuter un contrat qu'il a obtenu de la Corporation Municipale de New-Richmond, et ce pour une durée de trois cent soixante-quatre (364) jours.

Toute personne intéressée peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les cinq jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis.

Bernard PIUZE, avocat
2030 Boul. Père Lelièvre, suite 374, Duberger, (Qué.)
G1P 2X1

Tel: 687-1372
Première parution: 7 janvier 1985
Deuxième parution: 8 janvier 1985

AVIS est donné que Léo Beauregard & Fils (Canada) Ltée résident et domiciliés au 805, Benoît à St-Hilaire, Qué. détenteur du permis M-10097 Région 06 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Les Fermes M.R.N. Inc. résident et domiciliés au 2415, St-Simon à Ste-Madeleine, Qué. région 06 conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 8 janvier 1985
2ème parution: 9 janvier 1985

DECES

LATREMOILLE, Louis. —

Après une longue maladie à Montréal, le 4 janvier 1985 à l'âge de 32 ans, est décédé, M. Louis Latremolle fils de M. et Mme Emile Latremolle et Françoise Dion. Outre ses parents il laisse ses frères François (Michèle Bédard) et Marc, ses sœurs Aude et Christine, ses neveux et nièces Chantal, Pascale, Ariane, Corinne et Frédéric, ses oncles, tantes, cousins et cousines. Les funérailles auront lieu jeudi le 10 janvier. Le convoi funéraire partira des Salons Urgel Bourgie Ltée et J.R. Deslauriers, 5650 Côte des Neiges, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges où le service sera célébré à 2 heures P.M. et de là au cimetière Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à l'Association du Diabète du Québec, 1111 rue St-Dominique, Montréal, H2X 3V6, seraient appréciés.

Allied Van Lines, Inc. Chicago, Ill., a fait une demande auprès de la Commission des Transports du Québec pour déposer des contrats ALLV 128-A pour le compte de National Advanced Systems Corp., et contrat ALLV 364 pour le compte de Eli Lilly and Company effectif 1er février 1985.

Pour obtenir des plus amples renseignements, veuillez s'il vous plaît consulter la demande déposée auprès de la Commission. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution du dit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

Première publication: 7 janvier 1985
Deuxième publication: 8 janvier 1985

W. David McConnell, officier de tarif
2033 Tenaga Dr.
Mississauga, Ontario L5H 3K1
24 décembre 1984

CANADA PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

(Chambre de l'adoption)

A dame Carmen Villeneuve

ORDONNANCE

La tribunaux ont ordonné de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal, 410 est, rue Bellechasse, le 4 février 1985 à 9:30 a.m. et vous avise qu'une copie de la requête en adoption concernant Joseph Pierre Ronald PAULHUS, né le 25 juillet 1966 a été déposée à votre intention au greffe de l'adoption.

Vous êtes avisés qu'à défaut de vous présenter à cette date et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, le requérant pourra obtenir un jugement par défaut.

Montréal, le 20 décembre 1984.

Greffier adjoint

VILLE DE TEMISCAMING

RÈGLEMENT NO 216

AVIS PUBLIC

D'ENREGISTREMENT

Date: 8 janvier 1985

AVIS est donné aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la Ville de Temiscaming le 29 novembre 1984, ainsi qu'aux locataires d'immeubles situés sur le territoire municipal.

QUE le Conseil a adopté lors de la séance du 17 décembre 1984, le Règlement No. 216 dont l'objet est d'incorporer certains normes complémentaires (conditions préalables aux permis et certificats, les marges de recul, les marges latérales, les cours arrière, l'occupation au sol et les superficies de terrains, le dit visant la classe de zone 1B et la classe de zone PB).

QUE les propriétaires et locataires visés ci-dessus peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin.

QUE telle demande se fait selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 de la Loi sur les Cités et Villes, suivant laquelle les propriétaires et locataires habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures (9h) à dix-neuf (19h), les 14 et 15 du mois de janvier 1985, à l'Hôtel de Ville.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 71 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement sera réputé approuvé.

QUE tout propriétaire et locataire habile à voter peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville aux heures régulières de bureau pendant la période d'enregistrement.

ET QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé subséquemment, dans les meilleurs délais, par un avis public affiché à l'Hôtel de Ville et publié dans un journal local.

DONNE A TEMISCAMING ce 8e jour du mois de janvier 1985.

Richard Shank

Secrétaire-Trésorier

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: SERGE CONTANT, chauffeur d'autobus, demeurant et résidant au 121, rue De La Barre, app. 147, Longueuil, Québec J4K 2T3.

FAILLITE

AVIS est par les présentes donné que SERGE CONTANT a fait une cession le 27e jour de décembre 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de janvier 1985, à 9:30 heures, au bureau du syndic.

Ce 4e jour de janvier 1985.

CLAUDE MOQUIN, C.A.

Syndic

MOQUIN, MENARD, GIROUX, DAoust INC.

85, rue St-Charles Ouest, bureau 101, Longueuil, (Québec) J4H 3W7

Tel: (514) 875-6215/679-7020

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: ENTREPRISES ELECTRIQUES LAJOIE INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social à 3401, rue St-Catherine Est, Montréal, Québec H1W 2E1.

FAILLITE

AVIS est par les présentes donné que ENTREPRISES ELECTRIQUES LAJOIE INC., a fait une cession le 27e jour de décembre 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de janvier 1985, à 10:00 heures, au bureau du syndic.

Ce 4e jour de janvier 1985.

JEAN-GUY DAoust, C.A.

Syndic

MOQUIN, MENARD, GIROUX, DAoust INC.

85, rue St-Charles Ouest, bureau 101, Longueuil, (Québec) J4H 3W7

Tel: (514) 875-6215/679-7020

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

C.S. NO 11-004260-846

NO 053569

Dans l'affaire de la faillite de:

L.J.R. FASHIONS INC., corps politique légalement constitué par lettres patentes ayant son bureau chef et sa place d'affaires dans la Ville et District de Montréal, Province de Québec, au 4200 Boul. St. Laurent.

DEBITEUR

AVIS est par les présentes donné que L.J.R. FASHIONS INC., de la Ville et District de Montréal, Province de Québec, a déposé une cession sous la Loi des Faillites, 1949, le 28ème jour de décembre 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15ème jour de janvier 1985 à 15:00 heures de l'après-midi, au bureau du Secrétaire Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. Dorchester, Basileire 00 — Tour ouest, Chambre 07, Salle #1 ou #2, Montréal, et que pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent produire entre nos mains avant l'assemblée, les preuves de réclamation et si nécessaire, les procurations.

DATE A MONTRÉAL, ce 2ème jour de janvier 1985.

LEON FRIEDMAN, C.A. & LEON FRIEDMAN & ASSOCIÉS INC.

SYNDIC

LEON FRIEDMAN & ASSOCIÉS INC.

5075 de Sorel St, Montréal, Québec H4P 1G6

Tel: (514) 731-7905

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS DALBLOU INC., société légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 10, avenue des Merles, L'Estrel, Québec J0T 1E0.

FAILLITE

AVIS est par les présentes donné que SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS DALBLOU INC. a fait une cession le 27e jour de décembre 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de janvier 1985, à 9:30 heures, au bureau du syndic.

Ce 4e jour de janvier 1985.

CLAUDE MOQUIN, C.A.

Syndic

MOQUIN, MENARD, GIROUX, DAoust INC.

85, rue St-Charles Ouest, bureau 101, Longueuil, (Québec) J4H 3W7

Tel: (514) 875-6215/679-7020

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: NORMAND ROY, dentiste, demeurant et résidant au 30, Berlioz Rive, app. 404, Verdun, Québec H3E 1L3.

FAILLITE

AVIS est par les présentes donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre NORMAND ROY, le 11e jour de décembre 1984, que la faillite est réputée rétroagir et commencer au 28e jour de novembre 1984 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 15e jour de janvier 1985 à 10:30 heures au bureau du syndic officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boulevard Dorchester Ouest, Basileire 00, Tour ouest, Chambre 07, Salle #1 ou #2, Montréal, Qué. H2Z 1X4.

Date de Montréal, ce 3ème jour de janvier 1985.

JACQUES HUARD, C.A.

Syndic

MOQUIN, MENARD, GIROUX, DAoust INC.

85, rue St-Charles Ouest, bureau 101, Longueuil, (Québec) J4H 3W7

Tel: (514) 875-6215/679-7020

Bureau de: BLAIS, FORTIER, TOUCHE ROSS, L.T.E.E.

1 Place Ville-Marie, bureau 2240, Montréal, Qué. H3B 3M4

Tel: (514) 861-6721

COMMUNAUTÉ URBAIN DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES

85-025-P

Achat de pièces "R.C.A." pour la réparation de radios portatifs.

Toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement, sous pli cacheté, entre les mains du Secrétaire, au 2, Complexe Desjardins, 21e étage, Montréal, avant 12:00 heures le 22 janvier 1985, pour y être ouverte à 12:00 heures, le même jour.

On obtiendra sans frais le dossier de soumission à la Section des achats de la Communauté urbaine de Montréal, 30 avenue Manseau, Outremont (Tél.: 934-2403).

Les soumissions pour être valides, devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé de 5% du montant total de la soumission.

Le secrétaire

Suzanne Jalbert

Montréal, Québec

Le 8 janvier 1985.

COMMUNAUTÉ URBAIN DE MONTRÉAL

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, à son assemblée tenue le 19 décembre 1984, a adopté les règlements suivants:

— "Règlement no 65-2 modifiant le règlement no 65 relatif au contrôle intérimaire de l'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Montréal".

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité du territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

— "Règlement no 74 relatif à la rémunération et à l'allocation de dépenses des commissaires de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal".

Le Secrétaire,

Suzanne Jalbert

Montréal, Québec

Le 8 janvier 1985.

LES ANNONCES CLASSEES

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste:

C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

■ App/logements

COURT TERME, meubles, superbe app. ou maison, tout inclus, 3 à 12 mois. Trac-Vacances, 288-4194. 01-02-85

OUTREMONT, rue Bernard, 5½ chauffé, 675\$ par mois. Libre début février — 272-5951. 14-01-85

OUTREMONT, 833 Dollard, 6½ à louer, 2 s.b., salon/foyer, entièrement rénové, disponible immédiatement. 750\$/mois non chauffé. 270-5369. 9-1-85

■ Espaces commerciaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE avec pharmacie, 2500 p.c. complètement finis sans équipement. Très bien située à Longueuil, Chemin Chambly, avec beaucoup de stationnement. 677-3203. 16-1-85

■ Cours

COURS DE CONDITIONNEMENT physique en piscine — 14 janvier au 7 mars — 1er cours gratuit. Il n'est pas nécessaire de savoir nager. Centre-ville, Côte des Neiges, Montréal-est, Marie-Claire & Dorval. Information et inscription. Aquaphysique. 767-3146. 10-1-85

■ App./Logements

PLATEAU MONT-ROYAL, luxueux 5½ complètement rénové. Libre immédiatement. 595\$. 524-4291, soir. 523-1485. 16-1-85

V.M.R. grand 3½ meublé, entièrement équipé à sous-sol. De février à juillet. Possibilité de prolongation, très ensoleillé, beaux meubles en chêne. 739-7329 — 351-6654. 9-1-85

■ App./Logements

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

Record de tous les temps en Finlande: — 50

L'Europe entière balayée par la neige et le verglas

PARIS (AFP) — L'Europe, recouverte depuis dimanche par la neige et le verglas qui entravent les moyens de communication, continuait hier de battre des records de froid, aucune amélioration n'étant prévue pour les jours suivants.

La neige, qui avait jusqu'à présent épargné l'ouest et le sud-ouest de la France, s'est étendue sur l'ensemble du pays. Un peu partout, des localités sont privées d'eau et d'électricité alors que la circulation routière, aérienne, voire ferroviaire, est fortement perturbée. Dix personnes sont mortes de froid depuis la fin de la semaine dernière. La quasi-totalité du pays connaît jour et nuit des températures au-dessous de zéro. Au sud du pays, les records de 1971 et 1956 ont été approchés ou battus.

Mais le record de froid vient de Finlande, qui a battu son record du siècle avec une température de -50,1 degrés centigrades dans le nord. En Suède, deux personnes sont mortes de froid.

En Autriche, où les températures ont atteint -30, la plupart des trains internationaux ont plusieurs heures de retard à leur arrivée à Vienne. Les transports urbains connaissent de sérieuses perturbations. Des lignes de métro et de tramways sont interrompues.

La circulation des automobiles et des trains est également très perturbée en Pologne.

Aux Pays-Bas, des températures minimales de -13, accompagnées de tempêtes de neige, ont été enregistrées. En Belgique, le trafic routier est pratiquement bloqué sur tout le territoire.

La Suisse a connu son week-end le plus froid depuis 15 ans, avec des températures de -15 à Genève, -17 à Zurich et -42 dans le Jura neuchâtelois.

La neige tombe sur le sud de l'Angleterre et en Allemagne. L'Est de la Bavière a connu, dans la nuit de dimanche à hier, une température de -31.

En Yougoslavie, la ville de Kladovo (est de Belgrade) était coupée



Le mauvais temps n'est pas exclusif à l'Europe. Cette photo, prise hier à Charlottetown, en fait foi

du reste du pays par la neige lundi matin.

En Italie, il a fait dans la nuit de dimanche à lundi -11 à Milan, -38 à Livigno (Lombardie, nord) et -7 à Rome, où pour la première fois depuis 14 ans il a neigé pendant près de 20 heures.

En Espagne, il faisait -4 à Madrid hier matin, tandis qu'au Pays Basque, où le thermomètre est descendu à -10 — température la plus basse depuis les années 40 —, des milliers de voitures sont tombées en panne.

En Grèce, la situation s'est améliorée après les mauvais temps qui avaient affecté le centre et le nord du pays. Certains villages de montagne restent toutefois isolés.

Seuls, le Portugal et la Turquie sont épargnés.

Au Maroc par ailleurs, deux passagers ont été blessés lors du déraillement de sept voitures de l'express « Maghreb arabe » dans une tempête dimanche avant l'aube, rapportait hier le quotidien « l'Opinion ».

Selon le journal, le train aurait heurté un obstacle sur la voie à 24 kilomètres de Meknes, dans le centre du Maroc.

Les passagers ont brisé les vitres pour sortir des trois derniers wagons du train qui s'étaient renversés.

« L'Opinion » ajoute que le trafic a été interrompu pour deux jours sur la ligne pour dégager la voie. C'est le premier accident survenu au « Maghreb arabe » depuis son entrée en service l'an passé entre Rabat et Casablanca.

Le mauvais temps qui sévit ac-

tuellement au Maroc a fait d'autres victimes.

À Rabat, une femme est morte samedi après avoir été heurtée par des débris tombés d'un immeuble apparemment sous l'effet d'un vent violent. Plusieurs voitures en stationnement ont en outre été endommagées par des chutes d'arbres dans la capitale marocaine.

Sur la côte atlantique, un marin a péri lors de l'évacuation d'un cargo espagnol en difficulté dans la tempête, ont annoncé les autorités du port de Safi. Vingt-deux membres d'équipage ont été évacués et trois sont restés à bord du bateau, qui accuse une forte gîte.

Plusieurs axes routiers ont par ailleurs été coupés par des inondations dans les plaines ou par la neige en altitude au-dessus de 1.500 mè-

tres, a annoncé le ministère de l'Équipement.

Des routes de l'Atlas, à l'est de Fes et de Marrakech, sont bloquées par des congères et la route Casablanca-Agadir est impraticable en raison de la crue du Wadi Tamri.

La tempête qui sévit depuis une semaine a cependant fait naître l'espoir d'un retour à la normale pour les récoltes de céréales après quatre ans de sécheresse.

Chez nous enfin, les habitants des Maritimes ont fait face en fin de semaine à une tempête qui a pratiquement paralysé la circulation automobile et a causé de nombreuses pannes d'électricité.

L'ouest de Terre-Neuve a été la région la plus durement touchée tout au long de la fin de semaine. Une accumulation de 40 centimètres de neige et des vents de plus de 100 km/h ont rendus la plupart des routes de la région impraticables.

Les météorologues prévoient que le pire restait à venir. Selon eux, la tempête devrait se poursuivre jusqu'à mardi.

Samedi, la tempête a causé trois pannes d'électricité majeures en Nouvelle-Écosse, qui ont laissé des milliers d'usagers dans l'obscurité durant plusieurs heures. La ville de Yarmouth a reçu les plus fortes accumulations de neige avec plus de 26 centimètres.

À l'Île-du-Prince-Édouard, les employés de la voirie et les réparateurs de la compagnie Maritime Electric ont eu fort à faire pour garder les routes praticables et rétablir le courant dans l'est de la province. Samedi soir, environ 17 centimètres de neige étaient tombés sur l'île.

Au Nouveau-Brunswick, entre 10 et 13 centimètres de neige sont tombés sur le sud de la province, causant plusieurs accrochages.

Par ailleurs, à part un accident mortel en Nouvelle-Écosse, aucun accident majeur n'a été enregistré dans les Maritimes en raison du mauvais temps.

Toutefois, certaines liaisons par autobus ont été annulées et certains vols ont été retardés.

Bébé «commercial»

La Cour se prononcera vendredi

LONDRES (AFP) — Mme Kim Cotton, 28 ans, la mère porteuse du premier bébé commercial britannique, a supplié hier les services sociaux de permettre aux parents adoptifs, un couple américain, de prendre possession de la petite fille qu'ils ont achetée.

L'enfant, âgée de trois jours, est actuellement retenue à la maternité Victoria de Barnet, dans le nord de Londres, à la requête des services sociaux de ce quartier. Un tribunal pour enfants doit se prononcer vendredi sur son statut légal.

« Laissez les parents prendre possession de leur enfant, laissez-nous achever ce que nous avons si soigneusement préparé », a déclaré Mme Cotton au quotidien populaire britannique *Daily Star* qui lui aurait versé 20.000 livres (\$30.000) pour obtenir l'exclusivité de cette affaire.

Une agence spécialisée dans les mères de remplacement, filiale d'une compagnie américaine, s'est chargée de l'insémination de la mère porteuse par le sperme du mari et de la transaction financière qui s'élève à 13.000 livres. L'agence devait également se charger de remettre l'enfant aux parents, un riche couple américain, selon le journal populaire.

Mme Cotton n'a pas encore touché, selon le *Daily Star*, sa part des 13.000 livres. La moitié doit lui revenir, l'agence encaissant l'autre moitié. « Je ne suis pas préoccupée par l'argent pour le moment (...) La chose importante pour moi est de remettre le bébé au père naturel et à sa femme », a-t-elle déclaré.

La mère porteuse a également affirmé que si la justice britannique n'autorisait pas le couple américain à prendre possession de l'enfant, elle le garderait pour elle et ne le laisserait pas à la charge de l'assistance publique. Elle a reconnu toutefois que dans cette hypothèse, il lui faudrait auparavant convaincre son mari. Mme Cotton a déjà deux enfants.

Marine Industrie

Martel proposera la médiation spéciale

CLÉMENT TRUDEL

Le conflit qui dure depuis six mois à Marine Industrie, de Sorel, sera à l'ordre du jour du conseil des ministres, demain, à Québec. L'idée d'une médiation spéciale y sera en effet défendue par M. Maurice Martel, député de Richelieu et ministre du Revenu, a confirmé hier l'attaché politique du ministre, M. Jean Demers. « M. Martel sera en mesure de commenter les événements mercredi après-midi », souligne-t-on à son bureau de comté, à Sorel.

Face à l'éventualité d'une médiation, un porte-parole de la compagnie, M. Guy Sarrazin, affirme que la partie patronale se tient « dans l'expectative ». Côté syndical, M. François Lamoureux émet l'hypothèse d'une rencontre, jeudi, avec le ministre du Travail, M. Fréchette, rencontre qui ferait suite à la décision arrêtée par les ministres.

Depuis fin octobre, il n'y a pas eu de négociation, rappelle M. Sarrazin; « c'est seulement à une table de négociation que ça pourra se régler » et Marine Industrie, selon son porte-parole, ne peut que souhaiter la reprise de négociations. Marine maintient toujours le contact avec le conciliateur Normand Gauthier. A la mi-décembre, la compagnie attendait de M. Gauthier une convocation qui aurait pu faire suite à une rencontre entre le ministre Fréchette et le syndicat; il n'en fut rien. Le cadre de règlement proposé alors par M. Gauthier ne semblait pas, à ce moment, être agréé dans son entier par la compagnie qui se tient en stand-by depuis le 21 décembre.

Les tentatives de rapprochement faites le mois dernier ont provoqué un certain espoir chez les dirigeants syndicaux (CSN), qui représentent environ 1.000 salariés à l'heure en grève depuis le 7 août. Hier, M. Lamoureux évoquait les entrevues données ces jours-ci à une station radio-phonique de Sorel par le ministre Martel. L'homme politique s'y en-

gage à tenter de convaincre ses collègues du cabinet pour obtenir que soit nommé un médiateur spécial dans un conflit où les autres voies de solution auraient toutes mené à un échec. La recette du conciliateur pour en venir à un compromis acceptable serait en quelque sorte « brûlée », selon ce que perçoit le président du syndicat. D'où l'insistance que mettrait demain M. Martel à plaider en faveur d'une médiation spéciale. Une station de télévision montréalaise avait, le 23 décembre, annoncé la nomination d'un médiateur à Marine, prenant pour avéré ce qui n'était qu'intention chez le ministre Martel qui devra plaider demain auprès de ses collègues du cabinet.

M. Martel, promu au conseil des ministres quelques jours avant Noël, a fait savoir presque immédiatement l'option qu'il favorisait dans le conflit qui affecte Marine Industrie: la médiation spéciale. C'est ce point de vue qui fera l'objet d'un débat demain au conseil des ministres. L'un des sociétaires de Marine Industrie est la Société Générale de Financement (SGF) et ce lien a servi au syndicat pour réclamer une intervention de la part du ministre Rodrigue Biron, responsable de la SGF devant l'Assemblée Nationale.

La démarche qu'entreprend demain le député-ministre Martel peut, si elle aboutit, signifier le début d'un *sprint* susceptible de mettre fin à un conflit où le syndicat met de l'avant la nécessité de réduire le temps de travail. Marine Industrie acquiesce à un retour à la table de négociation, lorsque les circonstances s'y prêtent, dit son porte-parole, M. Guy Sarrazin. Le président du syndicat, pour sa part, entame 1985 avec l'espoir d'un prompt règlement et la voie que M. Lamoureux privilégie passe, semble-t-il, par un volet carrément politique, le syndicat estimant que le gouvernement, par le biais de la SGF, pourrait infléchir, s'il le voulait, le cours des événements à Marine Industrie.

UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique — un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés — le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif.

Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercuriale, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses...

Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel.

Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

Lotto 6/49

Le gros lot devrait être remporté samedi

(D'après CP) — La cagnotte de la loterie interprovinciale atteint cette semaine \$10,4 millions. Il y a 95% de probabilité que ce gros lot soit enfin attribué le 12 janvier! Samedi dernier, le lot valait \$8,8 millions mais pour le cinquième samedi de suite, l'on fut dans l'impossibilité de trouver un gagnant.

La plus forte somme jamais attribuée à une telle loterie est allée à un couple de Brantford (Ont.), Stuart et Lillian Kelly, dont les rêves (\$13,9 millions) furent comblés l'an dernier. Depuis le coup de chance des Kelly toutefois — après que les Canadiens eurent parié près de \$144 millions en six semaines — on a changé les règles du jeu pour empêcher le gonflement trop rapide du gros lot; sinon, ce n'est pas \$10,4 mil-

lions qu'offrirait la loterie le 12 janvier, mais près de \$17 millions.

La fièvre sporadique de la 6/49 exerce surtout ses ravages au Québec où se recrutent 42% des parieurs, si l'on se fie aux billets vendus la semaine dernière; le Québec y comptait alors pour 42% des achats de billets au Canada (\$13,9 millions sur un total de \$32,4 millions) tandis que l'Ontario fournissait \$9,8 millions. L'on saura donc samedi prochain si l'un de ces nombreux adeptes du rêve qui souscrivent à la 6/49 touchera le trésor.

Pour l'ensemble du Canada, les ventes devraient atteindre cette semaine les \$40 millions, selon les responsables de la loterie interprovinciale. Même si l'acheteur d'un billet n'a qu'une chance sur 14 millions de décrocher la loterie.

SPORTS

Washington vise un poste régulier

(PC) — Avec U.L. Washington, acquis des Royals de Kansas City en retour de deux inconnus des ligues mineures, le champ intérieur des Expos est virtuellement déjà constitué, réserves inclus.

C'est du moins ce qu'a affirmé le directeur général Murray Cook



Photolaser CP

U. L. Washington

lors de la conférence de nouvelles convoquée pour présenter le nouveau-venu des Expos, hier après-midi.

« Outre le premier but (Dan Driessen et Terry Francona pour le moment), nous comptons garder cinq joueurs de champ intérieur, a-t-il ajouté. Doug Flynn veut un poste régulier, ce qu'il ne peut obtenir avec nous, et nous tenterons de l'échanger. Quant à Argenis Salazar et Rene Gonzales, nous souhaitons les faire jouer à Indianapolis en 1985 pour acquérir de l'expérience. »

Ce qui laisse Wallach, Hubie Brooks, Vance Law, les trois réguliers prévus, Washington et Mike Ramsey.

« Ramsey est un meilleur joueur que ce qu'il a montré la saison dernière et il accepte son rôle de réserviste », a déclaré Cook, qui a pris soin de préciser que les Expos n'échangeraient pas Flynn seulement pour lui faire plaisir: « S'il n'est pas échangé, il fera la lutte aux autres au camp d'entraînement. »

Washington compte bien faire la lutte à Hubie Brooks pour le poste d'arrêt-court et il ne part pas battu d'avance.

« Je me présenterai au camp dans l'espoir de mériter le poste d'arrêt-court partant », a-t-il déclaré.

« Vous ne pouvez jamais prédire les blessures qui peuvent survenir, même si vous ne les souhaitez pas, a-t-il ajouté. Et j'ai un avantage sur Brooks, puisque j'ai joué au poste d'arrêt-court régulièrement. »

Jusqu'à l'année dernière en fait, où des blessures à la cheville puis à un coude l'ont limité à 63 matches et 170 présences au bâton.

« J'ai trop tenté de jouer en dépit de blessures », a-t-il affirmé.

« C'est vrai qu'il n'a pas joué beaucoup, a reconnu Cook. Il a été blessé et n'a pas eu la chance de se faire valoir. Mais des hommes de notre organisation l'ont vu à l'œuvre et disent qu'il possède encore beaucoup d'habileté. Il n'a que 31 ans et il n'y a aucune raison de croire qu'il ne pourra retrouver sa forme d'il y a deux ans. »

Washington a connu sa meilleure saison en 1982, ayant maintenu une moyenne de .286. Il a frappé pour .236 la saison suivante, mais avec 41 buts volés, et pour .224 la saison dernière. Sa moyenne à vie est de .254.

Larry Robinson: entorse au poignet droit

Le Canadien rappelle Ric Nattress

BERNARD CYR

(PC) — Jacques Lemaire a appris hier qu'il devra se passer des services du défenseur Larry Robinson pendant environ une semaine. Le défenseur du Canadien a été victime d'une entorse au poignet droit il y a quelques jours et il n'a pas accompagné ses coéquipiers à Uniondale, hier soir.

« L'absence de Larry pourrait durer environ une semaine. Je n'en sais pas davantage en ce qui le concerne », a dit Lemaire dont l'équipe doit également affronter les Oilers d'Edmonton et les Sabres de Buffalo cette semaine.

Lemaire avait aussi appris dimanche que Lucien DeBlois devra demeurer à l'écart du jeu pendant trois semaines et qu'il faudra attendre une autre semaine avant de voir Bobby Smith revenir au jeu.

Pour remplacer Robinson, le Canadien a rappelé le défenseur Ric Nattress, des Canadiens de Sherbrooke.

Nattress est arrivé à Montréal environ une heure après le début de l'exercice d'hier au Forum et il a pris l'avion transportant l'équipe à Uniondale.

« Nous l'avons rappelé parce qu'il a été le meilleur joueur des Cana-

diens au cours de la dernière semaine, a dit Lemaire. Il s'est amélioré depuis que Jean Hamel s'est mis à travailler avec lui. »

Nattress a en effet reçu une première, deuxième et troisième étoile lors des trois derniers matches des Canadiens.

« Je dirais que ça allait mieux pour moi depuis sept ou huit matches. J'étais plus décontracté et je pensais davantage à ce que je faisais, a expliqué Nattress. Il est vrai aussi que la présence de Jean Hamel m'a aidé. Il était difficile pour Pierre Creamer d'aider tout le monde et il concentrait ses efforts sur l'offensive. »

Nattress ne voulait certes pas rater cette chance de disputer quelques matches avec le Canadien et ainsi montrer à ses patrons qu'il s'est amélioré. Il a appris vers 2 h 30 que l'exercice du Canadien de Montréal avait lieu à 3 h 30 et qu'il devait y assister.

« On essayé de me joindre avant mais je n'étais pas à la maison. Alors j'ai fait du mieux que je pouvais pour être ici rapidement (il a pu s'entraîner environ une demi-heure). Je sais qu'on fait appel à moi à cause des blessures, mais on ne sait jamais ce qui peut se produire. C'est à moi de profiter de cette chance. Les différences entre la LNH et la Ligue américaine sont la vitesse et le con-

trôle. On a le temps de racheter une erreur dans la Ligue américaine, mais pas dans la Ligue nationale. »

On peut difficilement parler de deuxième chance pour ce défenseur de 22 ans, puisque dès le retour de Robinson, il retournera à Sherbrooke, à moins d'avoir démontré des qualités supérieures à celles des autres défenseurs de l'équipe.

Nattress a aussi dit ne pas considérer son séjour à Sherbrooke comme une punition.

« J'avais besoin d'un séjour dans la Ligue américaine, parce que j'avais besoin de jouer régulièrement. J'ai pris part à 42 matches à Sherbrooke, soit presque autant qu'à mes deux dernières saisons à Montréal. J'ai toujours pensé avoir le physique et l'habileté pour jouer dans la LNH. Mais à 20 ans, il aurait probablement été bon pour moi d'avoir un séjour dans la Ligue américaine (il a disputé neuf matches avec les Voyageurs de la Nouvelle-Ecosse, en 1982-83). »

D'autre part, Nattress a dit se plaire à Sherbrooke, contrairement aux commentaires qu'ont fait certains de ses coéquipiers au cours des dernières semaines.

« C'est un travail comme un autre de jouer dans la Ligue américaine et ceux qui ne l'aiment pas n'ont qu'à quitter l'équipe. Moi, j'aimais bien ce

travail parce qu'on me faisait jouer. »

Nattress ne savait pas hier s'il en serait de même à Montréal. Comme les événements se sont précipités pour lui, il n'a d'ailleurs pas eu le temps de s'entretenir avec Lemaire.

« Il va jouer, a assuré Lemaire. Je ne sais pas encore avec qui. Il va probablement falloir que je réorganise ma défensive. »

C'est par ailleurs avec une équipe décimée par les blessures que le Canadien devra traverser une des parties les plus arides de son calendrier. Après Uniondale demain soir, il recevra Edmonton et Buffalo et se rendra à Québec au début de la prochaine semaine.

« Nous avons bien joué contre les meilleures équipes du circuit cette saison, mais je ne crois pas que ce soit une bonne chose pour nous actuellement de vivre cette grosse semaine sans pouvoir compter sur tous nos joueurs », a déclaré Lemaire.

« Mais blessés pas blessés, il faut jouer tous nos matches et il faut qu'il y ait des joueurs capables de prendre la place des blessés », a-t-il ajouté.

Le Canadien a conservé une fiche de 7-1-2 cette saison contre ses quatre prochains adversaires, les Islanders, les Oilers, les Sabres et les Nordiques.

SOMMAIRES

Bruins 5, Kings 4		Prolongation		Pénalités — Malone Htd 2:52, Vaive Tor., Kleinendorst Htd 9:01, Quenneville Htd 13:23, Nyland Tor 16:46.	
Première période		9-BOSTON, Simmer 24 (Fergus, O'Connell)..... 4:21		Troisième période	
1-BOSTON, Thelin 3 (Fergus, Courtnall)..... 2:20		Tirs au but		7-TORONTO, Tervion 6	
Pénalités — Milbury Bos, Nicholls LA (mineurs) 4:40, Crowder Bos 8:17, Blum Bos 17:02, MacLellan LA 17:50		Los Angeles..... 11 9 15 1-36		8-TORONTO, Fryer 19 (Daoust, Vaive)..... 4:48	
Deuxième période		Boston..... 6 12 11 2-31		9-HARTFORD, Francis 14 (Boutette, Dum)..... 6:53	
2-BOSTON, Middleton 15 (Bourque, O'Connell)..... 9:22		Gardiens — Los Angeles: Janecyk; Boston: Peeters		10-HARTFORD, Francis 15 (Boutette)..... 10:31	
3-LOS ANGELES, Ruskowski 8 (Nicholls, Fox)..... 10:32		Whalers 7, Leafs 4		11-HARTFORD, Johnson 14 (Dineen, Fusco)..... 17:24	
Pénalités — Redmond LA 1:16, Peeters Bos 5:12, MacLellan LA 7:28, Wells LA 13:14, Crowder Bos 15:16, Taylor LA, Nil Bos (mineurs) 16:31		Première période		Pénalités — Sittanen Hart 1:04, Daoust Tor 1:44, Ferraro Hart, Daoust Tor (mineurs, inconduites) 10:14, Robertson Hart, Kitchen Tor (mineurs, mineurs), Brubaker Tor (mineur, inconduite de partie) 13:18	
Troisième période		1-TORONTO, Vaive 15 (Fryer, Gingras)..... 1:13		Tirs au but	
4-LOS ANGELES, Dionne 22 (Taylor, Hardy)..... 3:33		2-TORONTO, Tervion 5 (Courtnall, Gingras)..... 10:09		Hartford..... 11 9 14-34	
5-LOS ANGELES, O'Dwyer 1 (Mokosak, Kelly)..... 6:22		3-HARTFORD, Neufeld 11 (Johnson, Turgeon)..... 12:55		Toronto..... 15 7 9-31	
6-BOSTON, Courtnall 4 (Simone)..... 8:48		4-HARTFORD, Francis 13 (Boutette, Lumley)..... 14:07		Gardiens — Hartford: Millen, Toronto: St. Croix	
7-LOS ANGELES, Fox 19 (Nicholls, Ruskowski)..... 11:12		5-HARTFORD, Dineen 6 (Quenneville)..... 14:32		Arbitre — Morel	
8-BOSTON, Linsman 11 (O'Connell, Fergus)..... 19:01		Deuxième période		A-16,182	
Pénalité — Aucune		6-HARTFORD, Turgeon 14 (Neufeld, Francis)..... 18:23			

HOCKEY

Ligue Nationale		Rangers à Winnipeg		Nilsson, Cal..... 21 35 56	
Hier		Washington à St-Louis		Kerr, Phil..... 31 24 55	
Boston 5, L. Angeles 4		Minnesota à Chicago		Federko, St-L..... 15 40 55	
Hartford 7, Toronto 4		Los Angeles à Calgary		Goulet, Qué..... 31 23 54	
Aujourd'hui		Les meneurs		Yzerman, Det..... 26 28 54	
Canadiens à Islanders NY		(Parties d'hier non comprises)		Zerman, Det..... 20 34 54	
Edmonton à Québec		b a pts		Nicholls, LA..... 26 27 53	
Hartford à Buffalo		Gretzky, Edm..... 40 72 112		MacLean, W..... 17 36 53	
Vancouver à Philadelphie		Kurri, Edm..... 39 42 81		Tonelli, Isl..... 23 29 52	
Washington à Detroit		Bossy, Isl..... 34 34 68			
Mercredi		Hawerchuk, W..... 24 37 61			
Vancouver à Pittsburgh		B. Sutter, Isl..... 23 38 61			
Boston à Toronto		Dionne, LA..... 23 33 57			

HOCKEY

LIGUE NATIONALE		Division Prince-de-Galles		Section Charles Adams	
				pj g p n bp bc pts	
MONTREAL.....		40 21 11 8 164 132		50	
BUFFALO.....		39 18 12 9 148 118		45	
QUEBEC.....		41 19 16 6 168 154		44	
BOSTON.....		40 17 16 7 147 140		41	
HARTFORD.....		38 16 18 4 130 161		36	
Section Lester Patrick					
PHILADELPHIE.....		39 23 11 5 166 117		51	
WASHINGTON.....		40 22 11 7 163 123		51	
ISLANDERS NY.....		38 21 16 1 184 155		43	
PITTSBURGH.....		38 15 19 4 134 169		34	
RANGERS NY.....		39 14 19 6 143 159		34	
NEW JERSEY.....		39 13 22 4 137 164		30	
Division Clarence Campbell					
Section James Norris					
CHICAGO.....		40 18 19 3 158 148		39	
ST-LOUIS.....		38 16 16 6 138 145		38	
MINNESOTA.....		39 13 19 7 140 155		33	
DETROIT.....		40 13 22 5 145 184		31	
TORONTO.....		40 6 29 5 119 188		17	
Section Connie Smythe					
EDMONTON.....		39 27 8 4 202 128		58	
CALGARY.....		40 21 15 4 196 159		46	
WINNIPEG.....		40 19 17 4 162 167		42	
LOS ANGELES.....		40 16 16 8 175 165		40	
VANCOUVER.....		41 10 26 5 130 219		25	

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Robert Lebel		b a pts	
pj g p n bp bc pts			
VERDUN (1).....		41 23 16 2 231 197	
ST-JEAN (4).....		40 21 19 0 214 200	
HULL (2).....		42 21 20 1 227 222	
LAVAL (2).....		44 16 27 1 195 232	
LONGUEUIL (4).....		40 12 26 2 174 206	
Section Frank Dillo			
SHAWINIGAN (1).....		41 30 10 1 226 154	
CHICOUTIMI (3).....		41 21 16 4 197 174	
DRUMMONDVILLE.....		40 22 14 4 217 194	
QUEBEC.....		42 19 20 3 191 234	
T-RIVIERES (4).....		40 16 23 1 183 199	
GRANBY (1).....		41 15 25 1 194 242	
Section James Norris			
pj g p n bp bc pts			
VERDUN (1).....		41 23 16 2 231 197	
ST-JEAN (4).....		40 21 19 0 214 200	
HULL (2).....		42 21 20 1 227 222	
LAVAL (2).....		44 16 27 1 195 232	
LONGUEUIL (4).....		40 12 26 2 174 206	
Section Frank Dillo			
SHAWINIGAN (1).....		41 30 10 1 226 154	
CHICOUTIMI (3).....		41 21 16 4 197 174	
DRUMMONDVILLE.....		40 22 14 4 217 194	
QUEBEC.....		42 19 20 3 191 234	
T-RIVIERES (4).....		40 16 23 1 183 199	
GRANBY (1).....		41 15 25 1 194 242	

N.B. Le chiffre entre parenthèse représente les points bonus obtenus à la suite d'une défaite en prolongation.

EN BREF...

Ballard: un geste inadmissible, dit l'URSS

OTTAWA (AFP) — Les responsables du hockey sur glace canadien devraient prendre leurs responsabilités afin d'éviter à l'avenir la diffusion de slogans anti-soviétiques comme cela s'est produit le 4 janvier à Toronto, a déclaré en substance, hier à Ottawa, un porte-parole de l'ambassade d'URSS, M. Evgueni Pozdniakov. Vendredi, lors d'un rencontre entre le Dynamo de Moscou et Team Canada 85 à Toronto, le propriétaire de l'équipe locale des Maple Leafs, M. Harold Ballard, avait diffusé sur le tableau de marque électronique, au cours de la dernière minute du match remporté 4 à 3 par le Canada, des messages tels que: *Rappelez-vous le vol 007 des lignes aériennes abattu par les Russes ou Ne les applaudissez pas, huez les, signé Harold*. Le geste de M. Ballard est tout à fait inadmissible, a estimé M. Pozdniakov, avant de rappeler que l'Union soviétique a toujours été contre le fait d'utiliser le sport à des fins politiques.

Keith Acton, le joueur de la semaine

(PC) — Le joueur de centre des North Stars du Minnesota, Keith Acton, auteur de quatre buts et cinq assistances en trois matches, a été nommé le joueur par excellence de la dernière semaine dans la Ligue nationale de hockey. Acton s'est surtout illustré à l'étranger, récoltant quatre buts et trois passes. Les ailiers droits Mike Foligno, des Sabres de Buffalo, — quatre buts et trois passes — et John Ogronick, des Red Wings de Détroit, — cinq buts et deux assistances — ont terminé respectivement deuxième et troisième au scrutin hebdomadaire. Acton s'est avéré la bougie d'allumage des North Stars dans les deux victoires et le match nul de l'équipe. Le vétéran de 26 ans a récolté deux passes dans le gain de 4-3 du Minnesota sur les Islanders de New York, lundi dernier. Puis, il a compté trois buts et amassé une passe dans la victoire de 8-3 sur les Kings de Los Angeles, jeudi. Il a terminé sa semaine en beauté, samedi, en obtenant un but et deux aides dans le match nul de 4-4 contre les Flames de Calgary.

LE CERF DE VIRGINIE A L'ÎLE D'ANTICOSTI

LA CHANCE DE VOTRE VIE... SANS L'OMBRE D'UN DOUTE

Dès aujourd'hui, vous pouvez vous inscrire au tirage au sort qui vous permettra peut-être de chasser le cerf de Virginie dans la réserve faunique de l'île d'Anticosti.

Trois modes de séjour sont offerts: • pavillon (1 guide pour 4 ou 5 chasseurs) • chalet (sans pension) • carré de tente (camp de toile)



M. John Zaccaro



Mme Geraldine Ferraro

Le verdict sera connu le 20 février

John Zaccaro choisit de plaider coupable aux deux accusations

NEW YORK, (Reuter) — M. John Zaccaro, l'époux de Mme Geraldine Ferraro, première femme à avoir brigué la vice-présidence des États-Unis au nom d'un grand parti, a plaidé coupable hier à deux délits contraventionnels dans le cadre d'une affaire immobilière new-yorkaise.

M. Zaccaro, qui a comparu devant le juge George Roberts à la Cour suprême de New York, a été libéré sous caution. Il a dit ensuite avoir plaide coupable pour épargner à sa famille une publicité prolongée.

Ses avocats lui avaient fait valoir que, « comme nul autre que moi n'était affecté et que je n'avais reçu aucun profit, il leur était possible de soutenir cette affaire avec succès ». Mais, « compte tenu de la nature de l'inculpation, et pour épargner à ma famille la publicité d'une procédure judiciaire prolongée, je souhaite mettre fin à cette affaire et tenter de retrouver ma

vie privée », dit-il dans son communiqué.

M. John Morgenthau, procureur de New York, a dit à la presse qu'un grand jury avait accusé M. Zaccaro d'avoir présenté un faux contrat de vente concernant cinq immeubles, modifié un document d'expertise et surévalué sa fortune après impôts de plus de \$ 17 millions pour obtenir un financement.

M. Zaccaro doit se représenter au tribunal le 20 février pour l'annonce du verdict. Le juge a fait savoir qu'en plaçant coupable, M. Zaccaro s'était conformé à un arrangement préalable par lequel il est assuré de ne pas être emprisonné.

Son inculpation pour délits contraventionnels est possible en principe d'un an de prison et d'une amende de \$ 1000.

Les affaires financières de M. Zaccaro et de son épouse avaient fait l'objet d'une enquête durant la campagne électorale de l'an

dernier, à l'issue de laquelle Mme Ferraro et la candidat démocrate à la présidence, M. Walter Mondale, ont été battus par le président Reagan et le vice-président George Bush.

M. Zaccaro, qui refusait au départ de publier leurs feuilles d'impôts, avait fini par s'y résoudre en août.

Mme Ferraro n'était pas citée à comparaître hier. L'avocat de son mari, me Arthur Lyman, a indiqué à la presse qu'elle souhaitait venir mais que M. Zaccaro s'y était opposé.

M. Zaccaro a reconnu avoir modifié la date et l'adresse d'un document relatif à l'évaluation des immeubles, et d'avoir grossi de plus de \$ 17 millions sa fortune après impôts pour obtenir un financement à son client.

Me Lyman a dit que M. Zaccaro n'était pas jugé coupable d'un délit majeur et ne risquait pas de se voir interdire ses activités immobilières.

Espace

Washington discuterait avec Moscou de l'organisation d'une mission habitée

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement américain prévoit entamer « dès cette semaine » des discussions formelles avec l'URSS sur l'organisation d'une nouvelle mission spatiale habitée, affirmait hier l'hebdomadaire spécialisé *Aviation week and space technology*.

Le président Ronald Reagan et son conseiller pour les affaires de sécurité nationale, M. Robert McFarlane, ont « récemment étudié » les façons de mener à bien ce projet et cette initiative est maintenant à l'étude à la Maison blanche, à la NASA et au département d'état. « Les Soviétiques devraient bientôt être contactés au plus haut niveau » à ce sujet, poursuit *Aviation week*.

En octobre dernier, rappelle-t-on, M. Reagan a signé une résolution du congrès appelant au renouvellement d'un accord de coopération spatiale entre les deux pays, comportant notamment la simulation d'une mission de sauvetage sur orbite. Quelques jours plus tard, la NASA avait annoncé que les États-Unis avaient proposé à l'URSS l'organisation en commun d'une telle mission mais que Moscou n'avait pas encore répondu à cette offre.

Selon *Aviation week*, la coopération américano-soviétique pourrait déboucher sur d'autres projets, beaucoup plus ambitieux, si celui de la simulation de mission de sauvetage se concrétise. Américains et Soviétiques pourraient alors éventuellement entreprendre « une exploration conjointe de la lune et même un vol habitée commun vers mars », note la revue.

Selon des spécialistes du centre spatial de Houston (Texas), la simulation de la mission de sauvetage consisterait en un rendez-vous entre la navette spatiale américaine et la station orbitale soviétique Saliout, peut-être, affirme *Aviation week*, « dès la fin de cette année ».

Certains membres des équipages des deux vaisseaux spatiaux pourraient



M. Ronald Reagan

même passer de l'un à l'autre en utilisant les « sacs à dos à réaction » déjà utilisés en 1984 par des astronautes américains, indique-t-on de même source.

Outre ce projet, des « exemples d'une coopération spatiale moins officielle entre les États-Unis et l'URSS ont été encouragés grâce à des pays tiers — principalement la France — affirme l'hebdomadaire.

La revue note que les États-Unis utiliseront par exemple dès le 21 janvier leur réseau de poursuite dans l'espace lointain pour recueillir des données transmises par les deux sondes soviétiques Vega lancées les 15 et 21 décembre derniers vers Venus et la comète de Halley.

Par ailleurs, un compte à rebours fictif du lancement de Discovery, le 23 janvier, pour la première mission militaire de la navette, a pris fin hier matin à la satisfaction de la NASA, a-t-on appris

officiellement au Cap Canaveral.

La répétition du compte à rebours s'est déroulée avec succès, avec seulement quelques problèmes mineurs, a déclaré un porte-parole de l'agence spatiale américaine, M. Hugh Harris.

Commencée dimanche à 13h40, cette simulation a pris fin à 8h03 hier, a précisé M. Harris. Les cinq astronautes de Discovery — Thomas Mattingly, le commandant de bord, Loren Schriber, le copilote, Ellison Onizuka, James Buchli (spécialistes de mission) et Gary Payton (spécialiste de charge utile) — étaient à bord de la navette pendant les dernières heures de ce compte à rebours fictif, a ajouté M. Harris.

Cette mission de Discovery, la 15ème d'un cargo de l'espace américain, sera la première de nature exclusivement militaire. Invoquant des impératifs de sécurité nationale, le Pentagone a imposé à la presse des normes de secret tout à fait exceptionnelles. Ainsi, l'heure exacte du lancement n'est pas connue, la NASA ayant seulement indiqué qu'il aura lieu entre 13h15 et 16h15.

La durée de la mission est également secrète et ne sera annoncée que 16 heures avant l'atterrissage, prévu au Cap Canaveral.

En outre, des mesures seront prises pour tenir secrètes les conversations entre la navette et la Terre dès que le vaisseau spatial se sera inscrit sur son orbite, soit une dizaine de minutes après le lancement.

Au cours de ce vol, la navette doit, selon les spécialistes, déployer un satellite espion SIGINT, destiné à l'interception des communications radios, téléphoniques et satellitaires soviétiques. Son coût serait de \$ 300 millions.

Ce satellite sera ensuite propulsé par un petit moteur fusée sur orbite géostationnaire (à 36.000 km d'altitude) au-dessus de la partie occidentale de l'Union soviétique, indique-t-on de même source.

Victimes de l'agent orange

Les vétérans du Vietnam se partageront \$ 180 millions

NEW YORK (AFP) — Un juge fédéral américain a donné hier son approbation finale à un règlement octroyant \$ 180 millions à plusieurs milliers d'anciens combattants affirmant que leur santé avait été affectée par l'utilisation de l'herbicide *agent orange* durant la guerre du Vietnam.

Ce règlement à l'amiable entre les plaignants et sept compagnies fabriquant des produits chimiques était intervenu en mai, quelques heures avant que les plaintes ne fassent l'objet d'un procès, dans le cadre d'une action en justice collective intentée par les anciens combattants.

Les modalités de distribution de la somme aux anciens combattants et à leurs familles se-

ront fixées ultérieurement par le juge Jack Weinstein. Quelque 98.000 demandes ont déjà été présentées.

Le juge Weinstein a d'autre part fixé à \$ 9,2 millions les honoraires des très nombreux avocats qui avaient engagé des poursuites à propos de l'*agent orange* dans tout le pays depuis 1978. Ceux-ci réclamaient quelque \$ 40 millions.

Les différentes actions en justice avaient été regroupées en une action collective, soumise au juge Weinstein.

L'*agent orange* avait été utilisé pendant la guerre du Vietnam comme produit défoliant. De nombreux anciens combattants estiment que ce produit est responsable d'un certain nombre de maladies (cancer, maladies de la peau, malfor-

mations congénitales de leurs enfants, etc.).

Les sept compagnies ont toujours soutenu qu'il n'existait aucune preuve que l'*agent orange* ait des effets néfastes sur la santé humaine. Bien qu'ayant accepté le règlement à l'amiable, elles rejettent toute idée de responsabilité, soulignant qu'elles avaient produit l'*agent orange* à la demande du gouvernement américain et selon ses indications.

Les plaignants et les compagnies impliquées (Dow Chemical, Uniroyal, Monsanto, Hercules, Dimaond Shamrock, Thompson Chemical et T.H. Agriculture and Nutrition) se sont par ailleurs réservé le droit d'engager des poursuites contre le gouvernement.

EN PRIMEUR

ALCAN PRÉSENTE
AU RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA
LA SÉRIE INTÉGRALE DE

Maria Chapdelaine

À COMPTER DE MERCREDI
9 JANVIER, 20 HEURES.



Réalisée par Gilles Carle d'après le célèbre roman de Louis Hémon et photographiée par Pierre Mignot, cette série en 4 épisodes met en vedette:

- Carole Laure
- Nick Mancuso
- Claude Rich
- Amulette Garneau
- Yoland Guérard
- Pierre Curzi
- Donald Lautrec

Les mercredis 9, 16, 23
et 30 janvier 1985
20 heures
Réseau français
de Radio-Canada



Tordeuse de bourgeons de l'épinette

L'arrosage d'insecticides n'est pas la solution, selon le BAPE

QUEBEC (PC) — Le gouvernement devra pousser dans le dos du ministère de l'Energie et des Ressources pour trouver une solution plus satisfaisante que les arrosages au problème de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

C'est pourquoi le conseil des ministres devrait lui imposer des contraintes et mettre sur pied un groupe de travail indépendant dans ce dossier, recommande le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui vient de publier son rapport sur le programme quinquennal (1984-1989) de pulvérisations aériennes du ministère de l'Energie et des Ressources.

Les quatre commissaires qui ont tenu des audiences publiques l'automne dernier reprochent particulièrement au ministère de ne pas offrir de solutions de rechange. « Le promoteur aurait

pu facilement élaborer plusieurs scénarios. Il a mal utilisé l'instrument dont il s'est servi », écrivent les commissaires dans leur rapport.

La production de deux études d'impact, l'incapacité de ce ministère à faire un exercice satisfaisant aux exigences du gouvernement et la crispation des attitudes au moment des grands débats publics, écrivent-ils encore, tout cela rend difficile l'élaboration de nouveaux scénarios.

« La commission estime qu'un groupe de travail indépendant formé de scientifiques et de représentants de différents milieux devrait être mandaté par le Conseil exécutif pour suivre de près l'évolution de ce dossier et même être chargé de certaines études », ajoutent-ils.

Dans ce contexte de controverse qui entoure depuis tant d'années la pulvérisation aé-

rienne d'insecticides, les commissaires avancent deux solutions possibles: l'imposition d'un moratoire de deux ans et une autorisation de poursuivre les arrosages mais avec de sévères contraintes.

L'une et l'autre hypothèse, souligne le rapport, a pour objectif de forcer le gestionnaire à chercher des solutions de rechange.

La solution du moratoire aurait pour effet de calmer, pour un temps, les angoisses de la population à l'égard des pulvérisations, mais elle mécontenterait l'industrie forestière et le ministère de l'Energie et des Ressources.

« Elle ne règle rien immédiatement et renvoie l'échéance à plus tard alors que le processus d'audiences a déjà été parcouru en entier à deux reprises. Elle projette, en ce sens, une image d'impuissance dans un débat important. »

Les commissaires favorisent plutôt une solution de compromis. Le Conseil des ministres pourrait autoriser la poursuite de ces arrosages mais en fixant au ministère des contraintes de plus en plus sévères en terme de superficie à pulvériser, de produits à utiliser, de contrôles, et de conditions de réalisation qui forceraient le ministère à chercher des solutions de rechange.

Il s'agirait d'abandonner le programme d'arrosage progressivement, sur une période de cinq ans. Seulement l'insecticide biologique, le *Bacillus thuringiensis*, devrait être utilisé, plutôt que les insecticides chimiques qui auraient des effets néfastes sur la population et sur l'environnement.

mie, social, culture) mais ne semble vouloir accorder que peu de place aux faits divers et aux sports.

L'ancien ministre des Affaires étrangères de Georges Pompidou, M. Michel Jobert, qui a également détenu le portefeuille du Commerce extérieur du président François Mitterrand et qui parraine le journal, signe à la une un éditorial sur la situation en Nouvelle-Calédonie.

Nouveau quotidien du soir à Paris

PARIS (AFP) — Un nouveau quotidien français, *Paris Ce Soir*, a fait son apparition dans les kiosques, hier, aux côtés des trois autres journaux parisiens du soir, *Le Monde*, *La Croix* et *France-Soir*.

Paris Ce Soir, qui est publié en demi format (tabloid), compte 20 pages, dont deux seulement de publicité, aérées par de nombreuses photos consacrées aux rubriques traditionnelles (étranger, politique intérieure, écono-